



2020 | RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN MEURTHE-ET-MOSELLE



L'année 2020 est définitivement une année historique pour le pays, marquée par la crise mondiale de la COVID-19 et ses conséquences non seulement sanitaires, mais également économiques et sociales. La Meurthe-et-Moselle n'échappe pas à ce constat : comme ses voisins du Grand-Est, le département a été particulièrement touché par l'épidémie. Cette adversité a été l'occasion pour les services de l'État de démontrer toute leur capacité d'adaptation et d'action, mais également de coopération pour incarner très concrètement cette résilience qui nous a permis de tenir, ensemble.

Je veux ici tout d'abord rappeler l'engagement du système de soins face à une situation inédite, et en premier lieu celui des personnels soignants. La mobilisation de moyens sans précédent, à l'exemple d'opérations d'envergure telles que les transferts de patients, a permis de limiter le bilan humain de l'épidémie, et de sauver de nombreuses vies. Par ailleurs, l'engagement des services de l'État fut remarquable au moment de distribuer des millions de masques aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et autres établissements sociaux et médicaux-sociaux, ou bien pour répondre aux nombreuses et légitimes inquiétudes de la population.

Très rapidement, le gouvernement a perçu la nécessité d'une réponse qui concilie d'un même élan réponse conjoncturelle, en protégeant les personnes et entreprises les plus fortement touchées par la crise, et vision prospective, en ambitionnant de penser la France de 2030. France Relance irrigue l'ensemble du territoire comme des politiques publiques, dans une démarche concertée et partenariale. Cela représente un effort global de près de 1,1 milliards d'euros en 2020 et 2021 dans le département.

Cet effort se concrétise tout d'abord en matière de solidarité. En faveur des plus démunis, avec la multiplication par 5 du montant des subventions accordées aux associations leur venant en aide. En soutenant également massivement l'économie, en mobilisant 370 millions d'euros d'aides directes aux entreprises (fonds de solidarité et activité partielle confondus). Je veux d'ailleurs saluer ici la qualité du travail fourni par les services fiscaux ainsi que ceux de la DIRECCTE, aujourd'hui intégrés à la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) nouvellement créée, pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Cet élan se concrétise également par l'ampleur de la relance, autour de 3 axes clairement définis. L'activité économique tout d'abord, à travers notamment plus de 31 millions d'euros d'aide apportés à 45 entreprises du département pour créer un effet levier de 120 millions d'euros d'investissement, ou encore les 76 millions d'euros de baisse des impôts de production. La transition écologique d'autre part, comme en attestent les 40 projets de rénovation thermique des bâtiments de l'État financés à hauteur de 27 millions d'euros, ou encore les 15 millions d'euros versés en 2021 aux foyers bénéficiaires de MaPrimeRénov ou de l'aide à l'achat d'un véhicule « vert ». La solidarité enfin, à travers le plan « 1jeune1solution » pour lequel plus de 50 millions d'euros sont mobilisés dans le département, ou la réhabilitation de logements sociaux, qui bénéficie d'un soutien de 7 millions d'euros. Les collectivités territoriales sont l'objet d'une attention toute particulière, qui se matérialise notamment par l'augmentation très significative des dotations de l'État d'aide aux investissements, à hauteur de 43 millions d'euros au total en 2021.

La mise en œuvre de France Relance s'appuie sur une méthode : la concertation. Elle se traduit notamment dans les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE), par lesquels ensemble l'État, la Région et le Département joignent leurs dispositifs de soutien pour favoriser les projets territoriaux. Elle s'incarne également dans de nouvelles instances laissant une grande part au dialogue, telles que le comité local de cohésion des territoires (CLCT), chargé de la déclinaison de programmes ambitieux comme Petites Villes de Demain qui a retenu 14 communes lauréates dans le département.

Alors que nous aspirons toutes et tous à retrouver le cours normal de nos vies, ce rapport d'activité 2020 témoigne de la permanence de l'administration territoriale, et de l'engagement des femmes et hommes qui la portent. Gageons qu'il invite également à penser les partenariats sur lesquels fonder l'action publique de demain, au service de nos concitoyens.



Arnaud COCHET

SOMMAIRE

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle et les Sous-préfectures.....	3
La Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	42
Le Groupement de Gendarmerie Départementale.....	53
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	62
La Direction Départementale des Finances Publiques.....	66
La Direction Départementale des Territoires.....	70
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.....	77
La Direction Départementale de la Protection des Populations.....	105
L'Unité Départementale de la DIRECCTE.....	110
L'Unité Départementale de la DREAL.....	119
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.....	124
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.....	132
La Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.....	137
Le Service Départemental des Archives.....	145

LA PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LES SOUS-PREFECTURES

L'équipe préfectorale est constituée de :

Arnaud Cochet, préfet (jusqu'au 24 août 2020 : Eric Freysselinard)

Marie-Blanche Bernard, secrétaire générale

Marie Cornet, directrice de cabinet

Frédéric Carre, sous-préfet de Briey

Matthieu Blet, sous-préfet de Lunéville

Carole Milbach, sous-préfète de Toul

LE CABINET DU PRÉFET

Préambule : l'activité du cabinet aura été en 2020 marquée fortement par la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19, rendant l'activité notablement moins intense en termes de représentation de l'État. L'actualité politique et sociale (élections municipales et mouvements revendicatifs) a fortement mobilisé les services sur les sujets de sécurité.

Sont mis en exergue, ci-après, les dossiers significatifs de chaque service, complétés par les chiffres clé de l'activité du cabinet du préfet.

Direction des sécurités

Bureau de la prévention et de la sécurité publique : BPS

Pour rappel, les politiques de sécurité intérieure menées sur le terrain par les forces de l'ordre sont pilotées en préfecture, avec fixation et suivi des objectifs assignés sur les axes prioritaires, à travers les réunions de sécurité hebdomadaires et les réunions de l'état-major de sécurité.

La préfecture -autorité administrative- et les parquets -autorités judiciaires- ont autorité sur les forces de l'ordre et coordonnent leurs actions, chacun dans leurs domaines de compétences.

Les dossiers significatifs suivis en 2020 :

Le BPS a suivi l'ensemble des événements en lien avec **l'ordre public**:

L'année 2020 a été marquée par un volume de manifestations moindre en raison des contraintes imposées par l'épidémie de coronavirus. Néanmoins, quelques manifestations de type gilets jaunes ont mobilisé l'attention de la police nationale en tout début d'année, et également en fin d'année (la motivation contestataire s'est alors portée principalement sur le projet de loi sécurité globale et « les violences policières »).

De plus, les expulsions administratives de gens du voyage ont fortement baissé, sur instruction du gouvernement afin de ne pas encourager les mouvements de population dans le contexte épidémique actuel.

Prévention de la radicalisation

2020 a de nouveau été marquée par des actes terroristes commis en France. La menace reste à un niveau élevé et requiert donc une forte réactivité des services et la mise à jour en continue du fichier FSPRT correspondant.

Le traitement des signalements et leur suivi fait toujours l'objet d'un travail rigoureux, grâce notamment à l'expertise des services de renseignement et une parfaite collaboration inter services. Les liens ont été renforcés avec l'échelon zonal pour examiner les situations individuelles de personnes inscrites au FSPRT.

Ont été organisées 33 réunions du Groupe d'Évaluation Départemental, 4 réunions de la cellule de suivi (CPRAF - en moyenne une vingtaine de personnes suivies, en grande majorité des mineurs.)

Six projets FIPD ont été soutenus spécifiquement pour un montant d'aide de 49 000€.

Lutte contre les séparatismes

La dimension de lutte contre les séparatismes a complété le travail mené depuis 2014 en matière de prévention de la radicalisation. L'objectif est de lutter davantage contre ce qui relève des comportements et des pratiques de type communautariste, en visant essentiellement des personnes morales (associations, clubs sportifs, enseignement à domicile, salle de prières clandestines, mosquées, commerces...) . Ce travail nécessite l'intervention de plusieurs services de l'État (forces de l'ordre, services d'inspection et de contrôle), autour du préfet. La CLIR a été installée le 4 juin 2020. Elle s'est de nouveau réunie le 16 octobre 2020. Son secrétariat échoit au BPS. Une quinzaine d'objectifs ont été fixés pour l'ensemble du département et les résultats intermédiaires peuvent être considérés comme encourageants. Une synthèse hebdomadaire est adressée au SG CIPDR.

FIPD et prévention de la délinquance

FIPD 2020 :

Programmes et actions	Nombre de dossiers subventionnés	Montants accordés
Prévention de la délinquance		
- Actions en faveur des jeunes	14	109 910,00 €
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes	22	191 210,00 €
- Actions pour améliorer la tranquillité publique	2	24 800,00 €
Prévention de la radicalisation	5	49 000,00 €
Vidéo-protection de voie publique	12	163 600,00 €
Sécurisation des établissements scolaires	2	16 000,00 €
Équipement des polices municipales	10	10 904,00 €
TOTAL	67	564 704,00 €

En 2020, l'accent a été mis sur la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 présentée par le Premier ministre en avril. Ainsi, une circulaire a été adressée le 25 mai aux maires et aux présidents d'intercommunalité afin de présenter cette stratégie. Ce travail se poursuit début 2021 avec la réactivation des CISPD et la prise en compte de la nouvelle stratégie.

Bureau des polices administratives : BPA

En 2020, du fait des mesures sanitaires, l'activité du BPA s'est fortement réduite pour l'instruction des dossiers de manifestations, aériennes et nautiques (**184 manifestations réellement organisées en 2019 contre 41 en 2020**) et aussi des fermetures de débits de boissons. Mais elle est restée soutenue dans les autres domaines : armes, vidéoprotection, vols de drones.

L'explosion du nombre des déclarations de vols de drones se poursuit : + 25 % par rapport à 2019, soit + 63 % en deux ans. Le nombre de sites survolés est en très forte augmentation : + 41 % par rapport à 2019 soit + 101 % sur deux ans.

La commune de Nancy est particulièrement concernée par cette augmentation en 2020 avec + 125 % pour le nombre de déclarations de vols et + 127 % pour le nombre de sites survolés. Cette augmentation, dans le contexte de la menace terroriste, a entraîné un important travail de contrôle des dossiers, pour prévenir tout trouble à l'ordre public.

Le BPA a été fortement sollicité dans le cadre de la **crise sanitaire** sur le plan juridique avec notamment la déclinaison des décrets du Gouvernement, la préparation des arrêtés (**105 arrêtés préfectoraux entre mars et décembre**) et les mises en demeure des ERP qui ne respectaient pas les mesures sanitaires. En outre, avec l'appui du PAJ de Lille, le BPA a représenté le préfet pour 4 requêtes présentées en référé suspension qui ont toutes été rejetées par le Tribunal Administratif.

Les chiffres clé en 2020 :

105 arrêtés préfectoraux pris dans le cadre de la COVID-19.

85.470 armes à feu en circulation dans le département pour 24.975 détenteurs et 4.626 détentions d'armes accordées par le préfet.

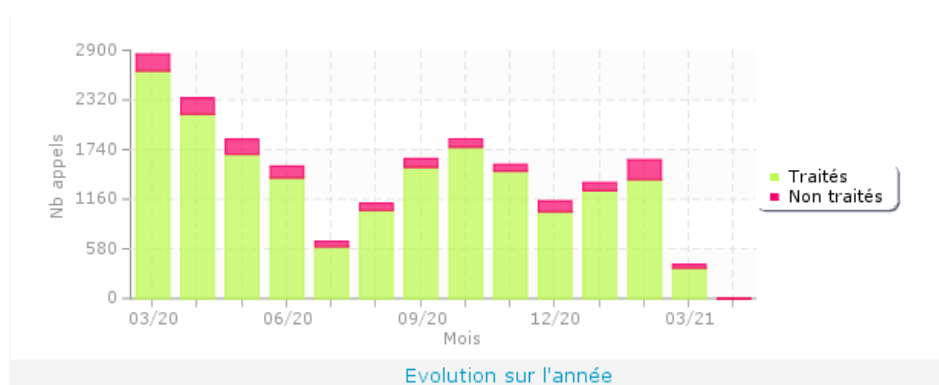
413 vols de drones traités pour 802 sites survolés.

Service Interministériel de défense et de protection civile : SIDPC

L'activité du SIDPC en 2020 a été notablement marquée par la gestion de la crise sanitaire au titre de laquelle le service a pris une part prépondérante :

Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 :

- **19 000 appels reçus et traités par les agents du SIDPC en 2020 principalement liés à la crise sanitaire dont plus de 7000 entre mars et mai 2020 :**



- **8645** mails traités dans la boîte pref-covid19 créée début mars 2020
- **36** circulaires rédigées et envoyées à l'ensemble des élus
- **133 567** masques collectés auprès des services de l'État, des entreprises et des collectivités en mars 2020, au moment de la pénurie pour don au CHRU
- **1 820 000** masques chirurgicaux ainsi que plusieurs dizaines de milliers de surblouses, manchettes et masques FFP2 distribués aux 234 EHPAD et établissements médico-sociaux et opérateurs funéraires
- **433** dossiers de déclaration de manifestations instruits
- suivi des capacités funéraires du département (recensement hebdomadaire des cercueils, chambres funéraires, caveaux, etc)
- 4 campagnes mobiles de dépistage coordonnées
- **une centaine de personnes hébergées (soignants / équipes médicales du TGV sanitaire / personnes covid + ou cas contact)**

Nombre d'exercices réalisés :

- **5** exercices coordonnés par le SIDPC dont 2 exercices « Nombreuses Victimes » et 3 exercices d'alerte pour tester les PPI des sites SEVESO
- 1 exercice cadre national sur le délestage électrique en cas de grand froid

Nombre de notes de sécurité produites pour les grands rassemblements :

4 réunions de sécurité organisées et 4 notes de sécurité produites pour les événements sensibles (festivités du 14 juillet, Livre sur la Place, Nancy Jazz Pulsation, manifestations sur la colline de Sion)

Activation du centre opérationnel départemental et de postes de commandement opérationnel :

- un PCO a été mis en place lors d'un exercice « nombreuses victimes »

Nombre de visites de commission de sécurité réalisées par les agents de catégorie A et B :

- réception et envoi de 743 convocations en 2020 (sous-commissions départementales de sécurité - commissions de sécurité – groupe de visite)
- 176 (212 en 2019) sous-commissions départementales de sécurité ou commissions de sécurité de l'arrondissement de Nancy
- 30 (30 en 2019) sous-commissions départementales ou commissions de sécurité dans les locaux du SDIS
- **soit un total de 206 commissions (242 commissions en 2019)**
- **Suivi des ERP sous avis défavorable :**
 - 30 courriers de relance réalisés et 37 levées d'avis défavorable pour l'année 2020
 - 89 ERP sous avis défavorable au 31 décembre 2020

Nombre de dossiers de déclaration de feu d'artifice instruits :

- 31 dossiers instruits en 2020

Diplômes délivrés (brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique / certificat de compétence monitorat premiers secours) :

- organisation de **2 examens** et délivrance de 16 certificats de compétences pour la formation au secourisme
- 3 agréments de formation ont été délivrés en 2020 (FFESSM - FNMNS - UFOLEP) et 1 habilitation pour un organisme public (Mairie de Nancy)

Nombre de réunions du comité « sécheresse » :

- Mise en place du nouveau « comité de ressources en eau » et pour la première fois, réunion du comité « crise » et prise d'arrêtés préfectoraux au niveau « crise » consécutive à la sécheresse 2020

Nombre de dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle instruits :

- 186 dossiers instruits en 2020 (195 dossiers instruits en 2019) dont
 - 1 pour vent cyclonique
 - 1 pour mouvement de terrain ,
 - 184 au titre de la « sécheresse 2019 »

Nombre de dossiers instruits en lien avec les explosifs :

- 42 dossiers instruits (habilitation / agrément au transport...) (40 en 2019)

Nombre de demandes d'intervention du service de déminage traitées :

- 270 demandes réceptionnées et transmises en 2020 (265 demandes en 2019)

Nombre de demandes d'enquêtes administratives effectuées pour des accès aux sites sensibles :

- 362 demandes d'enquêtes transmises aux services enquêteurs et instruites en 2020 (456 en 2019)

Nombre de demandes d'habilitations délivrées :

- 60 habilitations « défense » délivrées

Nombre de demandes d'agrément et de certificats délivrés aux artificiers :

- 19 arrêtés préfectoraux (209 en 2019)
- 98 certificats de qualifications délivrés (8 C4T2 N1 et 90 C4T2N2)
-

Autres dossiers emblématiques 2020 :

- poursuite de la réduction du nombre d'ERP sous avis défavorable
- poursuite du travail engagé avec le SDIS, le SAMU et l'ARS pour la réduction du nombre de carences ambulancières : mise en place d'un coordonnateur ambulancier
- épisode de canicule en 2020

Bureau de la Sécurité Routière : BSR

Les chiffres clé en 2020 :

En 2020, le service a pris 2 275 arrêtés de suspension de permis de conduire suite à infraction au code de la route (910 pour usage de stupéfiants, 683 pour excès de vitesse, 591 pour alcoolémie, et 91 EAD).

A noter une légère baisse du nombre d'arrêtés de suspension du permis de conduire par rapport à 2019 où 2 579 arrêtés de suspensions de permis de conduire avaient été pris (528 pour excès de vitesse, 943 pour alcoolémie et 1108 pour usage de stupéfiants). Cette baisse a été enregistrée lors de la première période de confinement (mars -mai 2020)

L'activité de la commission médicale : en 2020, 3 403 usagers ont été reçus à la commission médicale des permis de conduire en préfecture, suite aux 1 601 décisions

judiciaires de suspensions et 292 arrêtés d'annulation de permis enregistrées par le service.

2020 a été marquée par le confinement du 16 mars au 11 mai 2020 qui a nécessité la déprogrammation de 750 rendez-vous médicaux (imposés lorsque la suspension ou l'annulation du permis de conduire est imputable à la consommation d'alcool ou de stupéfiant). Ces rendez-vous ont tous été reprogrammés entre le 11 mai et le 30 juin 2020, grâce à la mobilisation des médecins qui ont accepté d'assurer des vacations supplémentaires et aux agents du bureau qui se sont particulièrement investis pour parvenir à ce résultat et permettre aux usagers de recouvrer des droits à conduire dans des délais raisonnables.

A noter qu'en 2019, seuls 2 571 usagers avaient été reçus en visite médicale : cette augmentation est notamment la conséquence d'un durcissement de la réglementation qui prévoit un suivi médical des contrevenants sur une plus longue période.

Le service a reçu environ 4 817 appels de particuliers (3 557 en 2019), 1 520 appels d'institutionnels (police, gendarmerie, parquets, autres préfectures ou services...). Il a répondu à 697 courriels. Près de 300 usagers ont été orientés vers le service par les hôtesses ou les agents du point numérique.

Le service a établi 472 fiches médicales de conducteur et établi 818 relevés de points. Enfin, le service a répondu à quelque 216 réquisitions.

L'activité "taxis" et "VTC" : la préfecture ayant délivré (72 en 2020) cartes professionnelles aux conducteurs de taxis et (46 en 2019), 56 cartes professionnelles aux conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) (87 en 2019).

Bureau de la Représentation de l'État : BRE

Élections municipales. En matière d'élections en général, le BRE prend en charge notes de prévision et organisation de la centralisation des résultats. Pour les élections municipales, les missions sont nettement plus importantes puisque le BRE prêle main forte aux services du secrétariat général pour la saisie des candidatures. Il a fallu nuancer listes et candidats dans les communes de + de 3500 habitants du département (au premier tour: 3812 candidats pour 120 listes dans 46 communes), assurer l'envoi des lettres de félicitations à tous les élus.

Enfin, ce changement majeur du paysage politique local nécessite la mise à jour du RNE (répertoire national des élus) pour tous les élus de toutes les communes (environ 7800 personnes à actualiser).

Évènementiel: En matière de VO, cette année de crise sanitaire a considérablement réduit le nombre de déplacements ministériels ou de discours à rédiger. Quant aux cérémonies patriotiques, elles ont pris une tournure particulière, lorsqu'elles ont pu avoir lieu.

Distinctions: Cette année COVID a connu des scores toujours très élevés en nombre de dossiers à instruire pour la Médaille d'Honneur du Travail et la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (+ de 3000 en tout) et les agents responsables ont réussi à rattraper le retard d'instruction dû au confinement, afin que personne ne soit pénalisé. La particularité en matière de décoration au mérite a été la promotion "spéciale COVID" de l'ONM et de la LH.

Plus d'une quinzaine de mémoires en proposition a été instruite et rédigée pour des personnalités meurthe-et-mosellanes remarquables.
Par ailleurs, les changements d'équipes municipales entraînent également de nombreuses sollicitations d'honorariat à instruire (126 jusqu'à présent).

Enfin, le BRE a contribué avec les autres services du cabinet à la gestion de crise sanitaire notamment lors de l'instauration du premier couvre feu.

Service départemental de communication interministérielle : SDCI

En 2020, le SDCI a continué à développer la présence de l'État en Meurthe-et-Moselle sur les réseaux sociaux. Le compte Twitter « préfet de Meurthe-et-Moselle », ouvert en septembre 2015, a vu son nombre de followers augmenter de 61 %, avec désormais 7 569 abonnés (contre 4 700 à la fin 2019). La fréquentation de la page Facebook, après plusieurs années de progression constante (aux alentours de 2 000 abonnés par an), a bondi et dépasse ainsi les 27 558 abonnés, soit + 93 % par rapport à 2019 (14 300 à fin 2019).

En moyenne, le SDCI a créé et géré plus de 220 publications par trimestre sur les réseaux sociaux, augmentant le rythme déjà soutenu observé en 2019.

En outre, au plus fort de la crise, le SDCI a su innover en proposant aux usagers des interventions en direct et en vidéo sur Facebook (ou Facebook live). 9 vidéos ont ainsi été réalisées, cumulant près de 103 000 vues (soit plus de 11 000 vues par vidéo en moyenne).

Les augmentations significatives de la fréquentation des réseaux sociaux de la préfecture souligne le besoin essentiel des usagers d'obtenir de l'information rapide et fiable dans un contexte de crise nationale.

Ce phénomène s'observe également dans la fréquentation du site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle. Celle-ci a doublé en 2020, passant de 500 000 visites annuelles à plus d'un million de visites annuelles (soit près de 2 900 visites par jour contre 1 400 en 2019).

Ce besoin constant d'information de la part des usagers, mais aussi des collectivités, des associations ou des acteurs économiques locaux, a conduit les services à demander des mises à jour encore plus nombreuses. Ainsi, en 2020, le SDCI aura été saisi pour la réalisation de plus d'un millier de mises à jour (contre 800 en 2019).

Outre son investissement dans le numérique, et à l'instar des années précédentes, le SDCI a su valoriser l'action des services de l'État auprès du grand public et informer celui-ci avec l'envoi de 320 communiqués de presse et en traitant plus de 550 demandes émanant de la presse locale et nationale. Cette augmentation est à mettre en regard du contexte sanitaire, avec un grand nombre de demandes presse ayant trait à la covid-19.

Le SDCI a pleinement pris sa part dans la gestion de la crise sanitaire, en s'efforçant, durant 9 mois, d'informer régulièrement, clairement et via divers canaux les citoyens du département sur les mesures sanitaires et les mesures d'accompagnement, qu'elles soient sociales ou économiques.

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACTION LOCALE

Le service de l'immigration et de l'intégration (SII)

Placé sous l'autorité du directeur de la citoyenneté et de l'action locale, il est constitué de trois bureaux : le bureau du séjour régulier, le bureau du séjour irrégulier et de l'éloignement et la plateforme interdépartementale des naturalisations

En 2020, ce service comptait 40 agents titulaires.

La délivrance des titres de séjour

En 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, a considérablement modifié l'accueil des usagers étrangers. Après une fermeture au public pendant près de trois mois, le service immigration intégration a ré-ouvert ses portes le 15 juin 2020. Afin de respecter les consignes gouvernementales en matière de mesures sanitaires, l'accueil a été réorienté vers une prise de rendez-vous systématique pour toute demande de délivrance de titres de séjour (première demande, renouvellement, document de circulation pour étranger mineur). La mise en œuvre de la saisine par voie électronique a permis de réduire les flux d'usagers sollicitant un renouvellement de récépissé, un duplicata, un DCEM ou un changement d'adresse.

Entre le 15 juin et le 31 décembre 2020, le bureau du séjour régulier a reçu 4 160 usagers en rendez-vous. Par ailleurs, les 1365 rendez-vous annulés pendant la période de confinement ont également dû être reprogrammés.

Statistiques concernant la délivrance de titres

	2018	2019	2020	Evolution
Admissions exceptionnelles au séjour	109	174	120	-31,03 %
Changement de statut étudiant vers salarié	48	47	37	-21,28 %
Premiers titres de séjour	2452	1736	1284	-26,04 %
Renouvellement de titres de séjour	4347	6877	5104	-25,78 %
Refus de séjour	556	633	339	-46,45 %

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité du service. En effet, bien que globalement, la production de titres ait reculé, il faut souligner que le nombre de renouvellement des titres de séjour demeure supérieur à celui de 2018.

La campagne étudiante sur le site de l'Université de Lorraine a débuté en septembre 2020 et s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de février 2021, considérablement impactée par la dématérialisation des procédures et la mise en place de l'application numérique pour les étrangers en France (ANEF). Ainsi, 496 dossiers ont été déposés par voie dématérialisée. Le nombre de délivrance de titres "étudiants" en 2020 se maintient, avoisinant les 3500 titres (contre 3800 en 2019).

En 2020, sous l'effet de la crise sanitaire qui a freiné les flux migratoires, la demande d'asile a fortement chuté sur le département comme sur le reste de la France. La Meurthe-et-Moselle compte 642 arrivées de demandeurs d'asile.

Les 5 nationalités les plus représentées au GUDA de Metz sont afghanes, guinéenne, nigériane, ivoirienne, congolaise.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
2017	74	149	183	193	114	165	127	157	165	158	165	144	1794
2018	127	118	121	92	99	99	137	153	134	159	147	207	1593
2019	148	125	142	138	102	75	167	127	135	142	115	128	1544
2020	72	72	35	10	41	56	52	40	91	79	40	53	642

(Source DPA)

L'accès à la nationalité française

La plateforme interdépartementale (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges) située à la préfecture de Nancy traite les demandes d'acquisition de nationalité française pour les 4 départements lorrains.

Année	2018	2019	2020
Dossiers reçus	2895	2838	2889
Naturalisations (toutes procédures et hors effets collectifs des mineurs)	1376	1440	1101

L'année 2020 a été particulièrement marquante pour la plate-forme:

- crise sanitaire et confinement avec arrêt total d'activité de mi-mars à fin avril. Reprise d'activité sans entretien de fin avril à fin juin. Reprise des entretiens mi-juin. L'équipe est restée mobilisée et fortement impliquée tout au long de l'année pour faire face aux conséquences de la crise (annulation puis reprise des entretiens, augmentation des délais et des stocks). Le fonctionnement de la plate-forme a été modifié pour permettre une reprise d'activité efficiente. Le stock de dossiers non vérifiés a été apuré et les indicateurs de suivi sont en amélioration constante depuis juillet 2020.

- hausse du niveau de français exigé pour la naturalisation au niveau B1 oral et écrit depuis le 11/08/2020

- nouvelles orientations générales de naturalisation (validées fin 2020 et entrées en application en février 2021)

- instructions ministérielles de septembre et octobre 2020 concernant la reconnaissance des étrangers mobilisés pendant la crise sanitaire ("R.C.COVID") pour traitement prioritaire et accéléré de leurs demandes de naturalisation- hausse significative du nombre de demandes reçues depuis fin 2020 (record de dossiers reçus sur 1 mois depuis que la plate-forme existe, avec 361 dossiers reçus en février 2021)

- absence de possibilité de télétravail (dossiers papiers et entretiens en présentiel)

L'année 2021 est une année qui s'annonce à fort enjeu pour la plate-forme avec la perspective de dématérialisation des demandes (application "NATALI") en fin d'année et un objectif de réduction maximale du stock pour anticiper cette dématérialisation.

La lutte contre l'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière a également été fortement marquée par la situation pandémique que connaît le pays depuis bientôt un an. Elle s'est traduite par une baisse des mesures d'éloignement prononcées, liées notamment au confinement et des difficultés accrues dans la mise en oeuvre de ces mesures tendant à l'éloignement effectif des étrangers concernés. Dans ce contexte, les résultats suivants ont été enregistrés :

Concernant les mesures d'éloignement, l'année 2020 est marquée par une baisse du nombre de mesures prononcées s'établissant à -32,18 % par rapport à 2019 (1146 mesures prononcées en 2019 contre 774 en 2020).

Au titre du suivi des demandeurs d'asile déboutés 290 OQTF ont été prononcées en 2020, contre 627 en 2019, soit une baisse de - 53%.

Pour ce qui est de l'exécution des mesures d'éloignement, 187 étrangers ont été éloignés du territoire en 2020, soit une baisse de - 38% par rapport à 2019. En 2020, la fermeture de l'espace aérien, la rareté des vols commerciaux disponibles, les contingences liées à la nécessité de pratiquer des tests de dépistage du covid 19, la fermeture des centres de rétention ont largement contribué à la baisse des résultats.

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales (SCCT)

L'organisation du service de la citoyenneté et des collectivités territoriales

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales a été créé en avril 2017 dans le cadre de la modification de l'organigramme de la préfecture de Meurthe-et-Moselle au terme des travaux du plan préfectures nouvelle génération. Placé sous l'autorité du directeur de la citoyenneté et de l'action locale, il est constitué de trois bureaux chargés respectivement des affaires financières et budgétaires des collectivités territoriales, du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et de la citoyenneté.

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales comptait 29 agents en 2020.

Les grands chantiers et dossiers suivis en 2020

Organisation d'élections politiques

L'année a été marquée par l'organisation des élections municipales où 12 673 candidatures ont été enregistrées par la préfecture et les sous-préfectures à l'occasion du premier tour de scrutin (12 887 en 2014).

Renforcement de la mission de conseil aux collectivités dans le contexte pandémique

L'activité de l'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19. Pour faciliter la transmission des actes des collectivités, une boîte dédiée a été provisoirement créée qui a nécessité un suivi spécifique.

Même si l'activité de contrôle a décliné pendant les phases de confinement, la mission de conseil a gagné en importance, du fait des nombreuses normes dérogatoires aux règles habituelles de fonctionnement des collectivités locales qui ont été introduites dans le droit positif dans cette période, pendant laquelle l'adaptation du service a été constante. On citera en particulier le régime de la période transitoire instaurée dans le cas des communes où l'élection était acquise dès le premier tour, et l'installation du nouveau conseil différée, les délais prorogés en matière budgétaire et de vote des taux.

Contrôle des actes consécutifs aux élections municipales

Le renouvellement intégral des conseils municipaux implique l'adoption de nombreux actes par les nouvelles équipes communales, ce qui se traduit par un afflux important d'actes (plus de 2000 actes supplémentaires par rapport à une année normale), soumis au contrôle et imposant un dispositif adapté et renforcé.

Poursuite de la rationalisation de la carte intercommunale

La rationalisation de la carte intercommunale se poursuit et se concentre sur les syndicats, dissous ou regroupés à chaque fois que c'est possible.

Poursuite du déploiement de l'application nationale "ACTES"

Pour l'année 2020, le nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité se situe aux environs de 50 000. L'activité connaît traditionnellement une hausse l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Le taux de télétransmission des actes via la plate-forme de télétransmission ACTES est en progression constante, passant pour l'ensemble du département de 90% en 2019 à 92% en 2020

L'activité du service en quelques chiffres

pour ce qui concerne les subventions aux collectivités locales

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Dans la loi de finances pour 2020, les crédits DETR ont été maintenus à un haut niveau. L'enveloppe annuelle 2020 pour la Meurthe-et-Moselle s'est élevée à 13 784 414 € soit une légère diminution de 1,38% par rapport à 2019 (13 976 859€). Il convient de rappeler que la DETR a progressé de 60.14 % depuis 2014.

Ces crédits ont permis le financement de 383 dossiers de subvention (355 dossiers en 2018). Ce nombre de dossiers en augmentation s'explique notamment par la création d'une catégorie supplémentaire en juin 2020 permettant la réouverture de l'appel à projets pour financer les travaux supplémentaires urgents à réaliser dans les établissements scolaires en raison de la COVID -19.

Le fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) :

En 2020, au titre du FNADT - Volet territorial du CPER, 3 opérations ont été financées, pour un montant total de subvention de 844 631 €

L'aide au fonctionnement des maisons désormais labellisées France Service, s'est poursuivie avec le financement par le FNADT et le Fonds inter-opérateurs (FIO) mis en place en 2016. 11 structures sur le département ont bénéficié de ce dispositif qui permet d'appuyer le développement des services publics en milieu rural.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) :

Elle a succédé au FSIL créé par le gouvernement en 2016, afin de conforter les initiatives des collectivités en matière d'investissement public et a été pérennisée sous forme de dotation en 2018. Dans le cadre du plan de relance une enveloppe « DSIL exceptionnelle » complémentaire a été accordée (40 % en 2020- 60 % en 2021)

Au total, le territoire meurthe-et-mosellan a bénéficié de 9 792 386 € de DSIL en 2020 se décomposant comme suit :

- 3 010 104 € ont été consacrés au financement des 4 contrats de ruralité du département pour 20 projets.

- 1 561 672 € ont permis de financer 17 projets relevant des grandes priorités thématiques de la DSIL.

- Le programme Action Coeur de Ville a permis d'attribuer 418 471 € € pour deux villes retenues Toul et Lunéville (Longwy n'a pas présenté de dossiers en 2020) avec 4 dossiers financés.

-30 projets supplémentaires ont pu être aidés grâce à la DSIL « exceptionnelle » de France Relance (4 802 139 €)

pour ce qui concerne le contrôle de légalité

*50 000 actes environ reçus par la préfecture et les sous-préfectures au titre du contrôle de légalité, dont plus de la moitié pour l'arrondissement chef-lieu

*918 lettres d'observations envoyées aux collectivités locale

*un taux de contrôle des actes prioritaires de 85%

pour ce qui concerne la citoyenneté

Délivrance de titres : Avec seulement 20 passeports temporaires délivrés en 2020 le recul par rapport à 2019 s'établit à 80%. En revanche, le nombre de passeports de service délivré est resté stable (8) de même que les passeports de mission (31).

Les numérisations de dossiers archivés de CNI / passeports effectuées à la demande du centre de traitement régional ou des autorités consulaires, au nombre de 2 029, sont également en recul de 25 % par rapport à 2019.

Le nombre de demandes d'habilitation de garages en vue de délivrer des certificats d'immatriculation est resté stable avec 54 dossiers instruits.

Activité associative pour l'arrondissement de Nancy : L'activité a été en recul par rapport à 2019 avec 367 déclarations de création (-25%) enregistrées dont 77% par télédéclaration, 1464 déclarations de modification (-15 %) dont 49% par télédéclaration et 125 déclarations de dissolution dont 34% par télédéclaration.

Déclarations d'option des bi-nationaux : Recul d'activité de 50% par rapport à 2019 avec 63 déclarations d'option traitées pour le service national des jeunes qui ont la double nationalité franco-algérienne.

Réglementation funéraire :1 autorisation de création de chambres funéraires

17 demandes de renouvellement d'habilitations ont été instruites

107 autorisations de rapatriements de corps à l'étranger ont été délivrées (-50%)

213 demandes de dérogation de délais d'inhumation ou de crémation ont été traitées.

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de la coordination interministérielle (SCPP1)

La coordination interministérielle :

Au titre de la collégialité départementale, le bureau organise les comités de direction hebdomadaires qui réunissent, sous la présidence du préfet, le corps préfectoral et les principaux chefs de services de l'État.

Du fait de la crise sanitaire, seul un collège plénier regroupant l'ensemble des chefs de services de l'État du département a pu être organisé le 11 mars à Nancy.

Le bureau assure les délégations de signature accordées par le préfet aux chefs de service de l'État exerçant des compétences sur le territoire. Il élabore le rapport d'activité des services de l'État dans le département, et prépare les réponses apportées par le préfet aux questions écrites des conseillers départementaux lors de la session de rentrée du Conseil départemental.

Au titre de la coordination avec la préfecture de région, le bureau a en charge la constitution des dossiers du CAR - comité d'administration régionale - (dont une réunion s'est tenue à Nancy en septembre) et du pré-CAR.

Les missions de coordination des politiques publiques :

Dans le domaine économique :

La crise sanitaire a modifié les priorités du bureau qui, lors du premier confinement, a ainsi orienté toute son activité à destination du monde économique. Il a apporté son appui au corps préfectoral en assurant un contact de premier niveau permettant de relayer les difficultés rencontrées par les acteurs économiques (CCI, CMA, branches professionnelles notamment du BTP, experts comptables, voire des entrepreneurs et indépendants ...) en coordination avec les interlocuteurs traditionnels (Banque de France, DDFIP, URSSAF, UD DIRECCTE, tribunaux de commerce,..). Le bureau a travaillé en lien avec les services du cabinet du préfet et notamment le SIDPC pour le suivi et le traitement, avec les services de l'État compétents, des questions économiques adressées sur la messagerie pref-covid19 afin de renseigner les usagers et les acteurs économiques.

Des réunions en visioconférence présidées par le préfet ont ainsi été régulièrement organisées, y compris après le 11 mai, sous la forme de "comité de suivi de levée du confinement" avec les acteurs du monde économiques et les élus. Ces rencontres ont eu pour but de recenser les difficultés, blocages et irritants constatés sur le terrain et de communiquer et expliciter les mesures gouvernementales mises progressivement en place, tels que le fonds de solidarité, le dispositif d'activité partielle, les prêts garantis par l'Etat (PGE), le report voire l'exonération des charges fiscales et des cotisations salariales et patronales, ainsi que les mesures de la Région Grand Est.

Parallèlement, le suivi des entreprises s'est prolongé dans le cadre de la cellule de veille économique (CVE) réunissant mensuellement l'ensemble les services et opérateurs de l'Etat (commissaire au redressement productif-CRP, UD DIRECCTE, DDFIP, Banque de France, URSSAF, sous-préfectures, services de renseignement, douanes, Pôle Emploi) pour détecter et accompagner les entreprises fragiles ou en difficulté. Le rythme des réunions de la CVE s'est accéléré au plus fort de la crise sanitaire.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), doté d'outils d'intervention complémentaires aux mesures de soutien mises en place massivement pour les entreprises par l'État, s'est réuni à plusieurs reprises sous l'autorité du préfet, son secrétariat étant assuré par le DDFIP.

Les mesures d'accompagnement défensif des acteurs économiques ont été complétées par un volet offensif à compter du 3 septembre, lorsque l'État a engagé un plan de relance comportant trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sous l'autorité de la secrétaire générale, désignée sous-préfète à la relance pour le département, le bureau a organisé la déclinaison territoriale de ce plan, basée sur un travail partenarial et transversal. L'objectif de la mise en œuvre territorialisée du plan France Relance consiste à faire connaître les mesures du plan au plus près du terrain pour faciliter l'émergence d'un maximum de projets et orienter les porteurs de projets vers les dispositifs adéquats et les opérateurs compétents.

Dans ce cadre, un comité départemental du plan de relance a été organisé le 9 novembre sous la présidence du préfet et en présence de M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics. Il a réuni en visioconférence les principales organisations professionnelles et syndicales, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels, les services et opérateurs de l'État, les parlementaires et un grand nombre d'élus.



M. Olivier Dussopt au comité départemental du plan de relance le 9 novembre 2021

Le bureau de la coordination veille à l'animation du volet compétitivité du plan de relance territorialisé avec l'UD DIRECCTE et les maisons de la Région, en lien avec les chambres consulaires dont l'action est mutualisée au sein de leur association (ACACIAM).

L'aménagement commercial

Le bureau assure le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), le rapport et l'avis de l'Etat devant la commission est préparé et présenté par le rapporteur de la direction départementale des territoires qui présente un rapport devant la commission.

8 dossiers ont été reçus et instruits (17 en 2019) conduisant à autoriser 14 830 m² de surface de vente (contre 15 886 m² en 2019) portant aussi bien sur de la création, de l'extension que par un transfert ou réouverture d'une surface fermée depuis plus de trois ans. Parmi les dossiers examinés en CDAC en 2020, quatre ont fait l'objet d'un recours contentieux.

Dans ce domaine, ont également été instruites et accordées:

- 7 nouvelles demandes d'habilitation d'organismes pour la production des études d'impact exigibles pour les dossiers de demandes d'autorisation
- 12 demandes d'habilitation d'organismes pouvant réaliser les certificats de conformité nécessaires à l'ouverture des nouvelles surfaces de vente.

La cohésion des territoires et le développement local :

- Le pilotage du déploiement du dispositif France Services s'est poursuivi sous l'impulsion du sous-préfet de Lunéville, référent départemental. Cette déclinaison, fortement axée sur les aspects qualitatifs renforcés du référentiel France Services, a permis la labellisation nationale de 8 nouvelles structures courant 2020, les portant à 13 en Meurthe-et-Moselle, sur 1120 en France à fin 2020. Ces accueils du public sont situés au cœur de territoires éloignés des services administratifs du quotidien.

Dès début 2020, la convention départementale France Services a été signée avec les partenaires relevant désormais du panel de neuf administrations et opérateurs nationaux. Malgré la crise et ses contraintes, les espaces France Services ont continué à renseigner le grand public et à accompagner les usagers dans leurs démarches. Certains des agents d'accueil ont de plus été retenus pour participer à une plateforme téléphonique nationale d'écoute et d'aide activée en période de confinement. Les formations obligatoires des agents France Services ont par ailleurs été maintenues et adaptées au contexte en lien avec le CNFPT et les partenaires.

De nouvelles structures labellisées sont prévues pour voir le jour en 2021, à la maille cantonale pour apporter conseils et solutions de proximité aux usagers le nécessitant. Afin de pouvoir répondre aux objectifs, une incitation et un accompagnement à la création de projet France Services ont été engagés, avec, par exemple, une visite conseil préalable à l'audit indépendant diligenté sur place.

- La mise en œuvre locale du New deal mobile a permis d'atteindre en Meurthe-et-Moselle un pourcentage s'élevant à 99% de couverture en 4G par au moins un des quatre opérateurs de téléphonie mobile en 2020. Ceci implique une mobilisation de l'équipe projet (Conseil départemental, ADM54, DDT-Préfecture) en charge des relais collégiaux de signalements à l'échelon national sur le volet couverture ciblée qui engage les opérateurs à déployer, à leur charge, de nouveaux émetteurs de téléphonie en priorité dans les zones habitées les plus mal couvertes. En 2020, l'examen des problèmes signalés de couverture s'est prolongé dans le cadre d'une dotation de 6 nouveaux sites, et de l'octroi d'un site bonus régional.

La politique immobilière de l'État (PIE) :

La politique immobilière de l'Etat vise à rationaliser et à arbitrer l'occupation des bâtiments appartenant à l'État. Cette mission, menée sous l'autorité du préfet, prévoit des échanges entre les services de l'État, ses opérateurs, voire avec les collectivités locales, afin d'organiser et de programmer les occupations ou de procéder à des arbitrages.

La conduite du projet de la future cité administrative au sein des deux ailes latérales de la caserne Thiry (47, rue Sainte Catherine) et du bâtiment P de l'actuelle cité administrative (45, rue Sainte Catherine) s'est poursuivie sans retard. Le travail collaboratif des différents acteurs publics : la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le maître d'ouvrage délégué (SAFI-GIM de Strasbourg du ministère de l'Action et des Comptes publics) et les différents services de l'Etat déconcentrés, a permis de définir le programme immobilier, lancer l'appel à candidatures et engager le dialogue compétitif avec les trois candidats retenus, dans le cadre d'un programme global de performance.

Parallèlement, la municipalité de Nancy a engagé un projet de restaurant inter-administratif commun Etat/ville pour 780 couverts, dans un bâtiment inoccupé, propriété de la ville au 38-40 rue Ste Catherine.

Par ailleurs, le BCI est l'interlocuteur en préfecture de l'APIJ -agence publique pour l'immobilier de la justice- sur le projet d'une nouvelle cité judiciaire à Nancy, qui sera localisée sur la friche industrielle Alstom, propriété de la Métropole du Grand Nancy. Sept réunions ont été organisées au cours de l'année pour contribuer à l'avancement de ce projet dont l'ouverture est désormais prévue pour 2026.

Bureau des procédures environnementales (SCPP2)

Chiffres clés :

ICPE : guichet unique d'entrée pour les dossiers ICPE, le bureau a instruit 142 déclarations, 18 enregistrements et 11 autorisations environnementales ;

loi sur l'eau : instruction administrative de 3 autorisations environnementales ;

Enquêtes et consultations publiques : organisation de 23 enquêtes et consultations publiques sur des dossiers très divers (ICPE, loi sur l'eau, expropriation, SUP, protection des captages d'eau, PPRI, création d'une ZAC, ...).

Expropriations : instruction de 14 procédures sur des projets d'aménagement publics, dont l'aménagement de ZAC (Trailor à Lunéville, Micheville 1 à Villerupt, Les Hauts de Moselle à Chaligny-Neuves-Maisons), la construction de stations de traitement des eaux usées à Sponville et Friaucelle, la construction d'un groupe scolaire à Einville-au-Jard, ...

Mines : instruction de 9 demandes d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT).

Organisation de réunions et commissions : organisation de 62 réunions et commissions administratives (dont le CODERST et la CDNPS).

Quelques faits marquants :

- Instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Dombasle Energie en vue d'exploiter une chaufferie CSR. Cette installation permettra à la société Solvay d'opérer la transition énergétique de son site de production situé à Dombasle-sur-Meurthe ;

- Organisation des enquêtes et consultation publiques pendant la période d'urgence sanitaire ;
- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés, notamment : Métropole du Grand Nancy pour son projet de création d'une nouvelle ressource en eau destinée à la consommation humaine ;
- Établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon pour son projet de lutte contre les inondations ;
- Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat pour son projet d'aménagement de la ZAC dite "TRAILOR" à Lunéville et Moncel-lès-Lunéville ;
- SOLVAY et NOVACARB pour leur projet de transition énergétique visant à remplacer l'utilisation du charbon par des chaudières biomasses ;
- Commune de Messein en vue de l'accompagner dans la remise en état du site dit "patis des îles" ;
- Gestion de contentieux dirigés contre les arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique la réalisation d'un projet (contournement ouest de la commune de Saint-Nicolas-de-Port, aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-lès-Nancy notamment).

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Dès le premier trimestre de l'année 2020 la crise sanitaire est venue bouleverser les conditions de travail des agents de la préfecture et des sous-préfectures. Très sollicitée, la direction des ressources humaines et des moyens a contribué à l'organisation et au fonctionnement des services dans le cadre du Plan de continuité de l'activité (mise en place du télétravail et déploiement des outils nécessaires, fourniture des équipements individuels de protection, etc...)

Parallèlement les travaux de préfiguration du Secrétariat général commun se sont poursuivis pour une mise en œuvre opérationnelle de ce service au 1^{er} janvier 2021.

Au 31 décembre 2020, le bureau des ressources humaines et de l'action sociale de la préfecture gère un effectif de 229,30 ETPT (équivalents temps-plein) répartis sur les sites de Briey, Lunéville, Nancy et Toul.

Au cours de l'année 2020, ont été accueillis 11 jeunes en service civique chargés principalement d'accompagner les usagers dans l'accomplissement des démarches dématérialisées.

La préfecture accueille également deux jeunes apprentis :

- 1 BTS support à l'action managériale (2 ans)
- 1 préparation au diplôme de manager en ingénierie et gouvernance des risques (3 ans).

La somme de 12 958 276,44 € a été déléguée pour couvrir l'ensemble des dépenses de rémunération et la somme de 2 404 600,09 € pour les dépenses de fonctionnement.

En parallèle, des crédits spécifiques fléchés sur la rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de 68 558,60 € ont permis des changements de fenêtres à Nancy et à Toul. Sur le BOP 723 « Entretien des bâtiments de l'État » la somme de 104 397,80 € a également financé des travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité électrique à Briey et à Nancy.

De son côté le bureau des relations avec les usagers a traité :

- 100 020 appels téléphoniques reçus par le standard de la préfecture,
 - 4 200 usagers accueillis pour accomplir des démarches administratives dématérialisées au Point numérique de la préfecture,
- et orienté plus de 28 000 usagers par le personnel d'accueil du bâtiment Sainte-Catherine à Nancy.

PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTÉRIEL

Un pôle juridique interministériel créé le 1^{er} février 2010, est une structure légère, constituée de 6 agents et placée sous l'autorité directe du secrétaire général.

L'organisation de ce pôle repose sur 3 grandes missions :

La rédaction de mémoire en défense :

La mission première du pôle juridique est d'assurer la défense de l'État dans le cadre des différents contentieux devant le juge administratif ou judiciaire.

Pour l'essentiel, l'activité a été consacrée à la rédaction des mémoires en défense pour des contentieux relevant du droit des étrangers. Il s'agit d'un contentieux de masse puisqu'en 2020, 1096 requêtes ont été enregistrées dans ce domaine, soit une augmentation très importante de 22,9 % par rapport à l'année 2019 où 892 requêtes avaient été enregistrées. On note ainsi une nette amélioration du taux de confirmation des décisions de la préfecture par les juridictions administratives en 2020 (Il s'élève, en effet, à 88,05 % contre 83,97 % en 2019).

L'expertise et le conseil juridique :

Le pôle vient en appui des services (préfecture ou services départementaux de l'Etat) qui ont à traiter des questions juridiques complexes, pour lesquelles un examen préalable au fond a déjà été effectué, mais qui nécessitent une analyse juridique plus approfondie.

A ce titre, le pôle a rendu 68 conseils et expertises au titre de l'année 2020.

La veille juridique :

Le pôle juridique assure une veille juridique au profit des services de la préfecture.

A ce titre, il diffuse aux services de la préfecture les évolutions des textes en vigueur ou de la jurisprudence susceptibles de les impacter dans leur activité.

Par exemple, le service de l'immigration et de l'intégration de la préfecture a récemment été alerté sur la prochaine recodification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Une mission spécifique : procédure de sortie des déboutés du droit d'asile se maintenant indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile :

Le pôle juridique interministériel est sollicité dans le cadre des procédures d'expulsion des demandeurs d'asile déboutés se maintenant indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile, l'objectif étant de fluidifier le parc d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile.

L'exercice de cette mission a été suspendu pendant plusieurs mois à cause des confinements et de l'état d'urgence sanitaire qui ne permettaient pas de mener à bien les expulsions évoquées.

Néanmoins, la forte mobilisation des agents du pôle juridique durant la période où l'exercice de cette mission était possible a permis de saisir le tribunal administratif de Nancy de 86 recours en référés mesures utiles en 2020 (les couples faisant l'objet de 2 requêtes distinctes).

Le suivi de cette procédure (mise en demeure, engagement d'une procédure de référé mesures utiles, exécution de la décision du tribunal administratif en sollicitant un concours de la force publique) a permis le départ volontaire ou contraint de 94 personnes des lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile en 2020.

RÉFÉRENT FRAUDE DÉPARTEMENTAL

Le développement de la lutte contre les fraudes est une priorité gouvernementale qui se traduit, dans les préfetures, par la mise en place et le suivi d'un dispositif de lutte contre les fraudes relatives à la délivrance des titres réglementaires.

Chargé de coordonner la prévention et la lutte contre les fraudes en la matière, le référent fraude départemental participe au comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF). Ses principales missions sont la lutte contre la fraude interne et externe, l'animation de réseau partenarial local et le partage de l'information. Il est chargé de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude.

La lutte contre la fraude externe :

Les signalements aux procureurs de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les bilans des années 2018, 2019 et 2020 du nombre de dossiers signalés aux procureurs de la République démontrent l'importance que revêt la mission de la lutte contre la fraude.

Le référent fraude départemental, les agents des équipes fraudes dans les différents CERT (Centre d'Expertise et de Ressources Titres) et les agents du service en charge des titres en préfecture (service étrangers, service des permis de conduire, service des missions de proximité) sont les piliers de cette action .

Sujet de la fraude	Nombre de signalements au procureur de la République en 2018	Nombre de signalements au procureur de la République en 2019	Nombre de signalements au procureur de la République en 2020
Mineur non accompagné	61	53	1
Ex Mineur non accompagné	0	0	12

Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection CERT CNI/PSP)	5	11	8
Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection Service étranger)	0	12	1
Dossiers frauduleux détectés au service étranger	9	5	1
Passeport et Carte nationale d'identité	14	6	9
Passeport d'urgence	3	0	0
Carte de VTC	1	4	0
Carte grise	13	19	35
Permis de conduire	5	7	8
Échange de permis de conduire	3	16	36
Titre de séjour – changement de nom (rédigés par DCAL)	0	15	18
TOTAL	114	149	129

Les mineurs non accompagnés

Le Conseil Départemental n'a pas à ce jour signé le protocole tripartite, entre le Conseil Départemental, le Parquet et la préfecture relatif à l'évaluation des mineurs non accompagnés.

De plus en plus de jeunes se présentent sans document auprès du Conseil Départemental pour être pris en charge en qualité de mineur non accompagné.

Les expertises documentaires sont donc réalisées à la majorité du jeune lorsqu'il sollicite un titre de séjour.

Les dossiers de reconnaissance frauduleuse de paternité

Les reconnaissances frauduleuses de paternité se détectent à deux niveaux :

- lors de la demande de titre d'identité pour l'enfant (avant que la mère obtienne un titre de séjour de parent d'enfant français)

- lors d'un renouvellement d'un titre de séjour de parent d'enfant français à condition que les données du père soient enregistrées dans AGDREF

Les dossiers de reconnaissance frauduleux sont essentiellement détectés par le CERT en charge des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports (PSP).

Le référent fraude départemental reçoit dans le cadre d'un entretien administratif la mère et le père présumé de l'enfant pour recueillir des éléments levant ou confirmant la suspicion de fraude.

Les changements d'identité des étrangers.

Deux agents du bureau de la Direction de la Citoyenneté de et l'Action Locale sont en charge de traiter les dossiers de changement d'identité des étrangers. 18 dossiers ont été signalés au procureur de la République en 2020 ainsi qu'aux membres du CODAF (Comité Départemental Anti-Fraude).

Le contrôle des professionnels de l'automobile.

Le référent fraude départemental pilote le contrôle des professionnels de l'automobile habilités au système d'immatriculation des véhicules (SIV). Pour ce faire des fonds de dossiers de demande de cartes grises sont demandés aux professionnels. Les missions de proximité vérifient la complétude des pièces contenues dans les dossiers transmis (au regard de la réglementation en vigueur).

Le référent fraude en lien avec le bureau des missions de proximité contrôle les professionnels signalés par le CERT/SIV.

Le bureau des missions de proximité a engagé en 2020 un apurement du nombre des professionnels habilités au SIV en retirant les habilitations aux professionnels n'exerçant pas ou plus le commerce automobile.

Organisation de cessions de formations à la fraude documentaire auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil CNI/PSP

Comme pour l'année 2019, le référent fraude a organisé en lien avec la police aux frontières des sessions de formation à la fraude documentaire à l'attention des agents des mairies équipées d'un dispositif de recueil. Compte tenu de la crise sanitaire deux sessions prévues en 2020 ont été annulées.

Visite de mairies équipées d'un dispositif de recueil des CNI/PSP

En 2020, le référent fraude départemental s'est rendu dans 6 mairies (Jarny, Longuyon, Longwy, Nomeny, Pont-à-Mousson et Val-de-Briey) pour apporter son expertise en matière de délivrance des titres d'identité et formuler des conseils pour améliorer les pratiques des agents en charge des demandes de CNI/PSP.

La lutte prévention de la fraude interne :

Revue trimestrielle des habilitations informatiques

Chaque trimestre le référent fraude fait remonter au Ministère la liste des agents habilités aux applications informatiques sensibles (relatifs à la délivrance des titres, à la comptabilité, aux ressources humaines).

Formations des agents de préfecture à la fraude documentaire

Dans la continuité des 4 sessions de formation de 2 jours organisées en 2019 (44 agents formés), en 2020 une nouvelle session de formation a été organisée en préfecture de

Nancy (7 agents formés). Quelques agents (4) de mairie ont également participé à cette formation (du 10 au 11 février 2020).

Destruction des supports

Depuis 2018, le référent fraude a mis en place d'un politique de destruction systématique des documents sortant de la préfecture. Des broyeurs ont été installés dans tous les services en ayant fait la demande. Une note du 19/08/2020 rappelle des règles de destruction des papiers sortant de la préfecture.

La protection des données par la destruction de leur support papier permet à la fois de lutter contre la fraude, maîtriser le contenu de la communication faite à l'extérieur des services et protéger la structure.

Plan de prévention et de lutte contre la fraude interne dans l'ensemble des services

Par une note 14/11/2020 chaque service de la préfecture doit formaliser un document relatif à la mise en place d'un plan de prévention et lutte contre la fraude interne.

LA SOUS-PRÉFECTURE DE BRIEY

La sous-préfecture de Briey a connu une année 2020, à l'image de notre pays, particulièrement troublée. Dans ce contexte inédit et compte-tenu, par ailleurs, de sa géographie, la sous-préfecture a été largement confortée dans son rôle de proximité et de conseil auprès des usagers et des élus, en termes de réglementation, de sécurité, ou encore d'ingénierie territoriale.

A titre liminaire : la gestion de la crise sanitaire

La crise sanitaire s'est installée dans une période complexe pour la sous-préfecture de Briey. En effet, le Plan de continuité de l'activité a été déployé du 17 mars au 11 mai 2020 alors que le poste de secrétaire général était vacant. Aussi, une adaptation du PCA initial a été nécessaire.

Deux binômes composé d'un cadre, chef de bureau et d'un secrétaire administratif issu de la « mission sécurités » qui ont été mandatés afin d'assurer une permanence hebdomadaire, en alternance, auprès du sous-préfet, et permettre ainsi la mise en œuvre de missions jugées prioritaires : contacts avec les élus et les services de la préfecture sur les directives Covid, le suivi des dossiers économiques, sociaux et transfrontaliers. En réponse à l'urgence, des agents volontaires ont également ponctuellement contribué à l'organisation de la collecte de matériel médical dans un premier temps, puis de la distribution des masques issus du contingent national.

A compter de l'été, les différents bureaux ont participé au suivi de la crise sanitaire par l'adaptation constante de leurs procédures et de leurs missions, rythmée par les directives fournies des différents ministères : suivi des CAPEX, conseils aux collectivités en matière de manifestations culturelles et/ou sportives, suivi du tissu économique, conseil aux élus en matière d'ingénierie financière, le maintien d'un service de proximité par l'organisation de l'accueil du public par la matérialisation de la circulation dans les espaces publics, et l'accompagnement à distance des usagers du point numérique, notamment.

L'accueil des usagers en point numérique

Le point numérique de la sous-préfecture représente aujourd'hui un dispositif rôdé, animé jusqu'en 2020 par deux engagés « service civique » et encadré par un agent chargé de l'accueil.

En 2020, le point numérique a accueilli 5514 usagers, les accompagnant dans leurs démarches en ligne dans 10,17 % des cas. Ainsi, 89,83 % des usagers accueillis en sous-préfecture ont été renseignés ou accompagnés via les applications métiers SIV ou SNPC.

Cette baisse de fréquentation de près de 24,85 % par rapport à l'an passé s'explique notamment par la fermeture de la sous-préfecture pendant le premier confinement et le transfert de la commission médicale survenue en 2019. La normalisation de l'utilisation des sites web dédiés et la systématisation progressive des demandes vers les professionnels agréés permettent également d'appréhender différemment l'accueil des usagers, réalisé par un vacataire uniquement cette année, accompagné du médiateur numérique et sécurités de la sous-préfecture.

Les relations avec les collectivités territoriales et l'application des réglementations

Les relations avec les collectivités

Les questions posées par les collectivités au titre du conseil ou du contrôle de légalité demeurent de plus en plus complexes et techniques. Parmi les questions récurrentes, l'articulation des compétences entre les communes, les communautés de communes et les syndicats restent nombreuses.

Il est également à noter les démissions de 23 conseillers municipaux, 3 adjoints et d'un maire dans l'arrondissement, marquant une forte hausse par rapport à 2019 qui n'a connu que 6 démissions de conseillers.

Les élections municipales générales

Le premier trimestre de l'année a été rythmé par le premier tour des élections municipales générales du 18 mars 2020.

Pour permettre l'enregistrement des candidatures, tout en assumant les autres missions du service, le BCTR a été provisoirement renforcé par 2 agents contractuels.

À l'occasion du 1^{er} tour, le service a enregistré 1040 candidatures pour les 88 communes de moins de 1000 habitants, et 86 listes pour les 39 communes de plus de 1000 habitants de l'arrondissement.

La possibilité de prendre rendez-vous pour le dépôt des listes, ainsi que la réactivité du service pour répondre aux interrogations téléphoniques ou par voie dématérialisée a permis de gérer le flux des candidats, et de limiter les rejets de candidature.

Par ailleurs, les commissions de propagande, les contrôles, ainsi que le tirage au sort de l'ordre des candidatures sur les panneaux d'affichage se sont déroulés sans heurts.

L'évolution de la situation épidémique a conduit les communes à faire face à des décisions nouvelles, dans un contexte d'incertitude et de défiance. Le service a, de ce fait, été particulièrement sollicité pour arbitrer les différends entre élus « sortants », mais toujours en fonction, et nouveaux élus, non installés.

Cette situation inédite, a également impacté les conseils communautaires et syndicaux qui ont également vu l'installation de leur assemblée suspendue.

L'organisation du 2^{ème} tour des municipales le 28 juin 2020 a nécessité l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre des mesures sanitaires, en particulier par la livraison de matériel sanitaires (masques, gel hydroalcoolique, visières). Des mesures dérogatoires ont également permis aux électeurs de présenter deux procurations au lieu d'une.

L'installation des nouveaux conseils municipaux, mais également communautaires et syndicaux a donné lieu à de nombreuses interrogations, en particulier sur l'organisation de conseils délocalisés, partiellement dématérialisés, et dont la publicité devait être assurée malgré l'absence de public. Pour ce faire, les médias sociaux (Facebook live par exemple), les audio et vidéo conférence ont été largement utilisés.

Il est à noter que le personnel politique de l'arrondissement a connu quelques modifications avec 47 nouveaux maires sur les 128 que compte l'arrondissement par ailleurs, le nombre de femmes élues à la tête des communes a presque doublé, passant de 7 lors des élections de 2014, à 13 en 2020.

Accompagnement d'une commune

À la faveur de ces changements politiques, la situation financière très dégradée d'une commune s'est révélée. Le budget communal a dû être voté en déséquilibre, ce qui a entraîné la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par les services de la préfecture. La sous-préfecture a été fortement sollicité pour l'accompagnement du maire dans ses démarches afin d'apaiser les tensions avec les fournisseurs, et trouver des ressources financières complémentaires à celles mobilisées par la préfecture et le ministère (avance de FCTVA, avance de dotation, DSIL exceptionnelle, subvention exceptionnelle d'équilibre...) nécessaires au paiement de ses charges. Avec le soutien de la sous-préfecture, la commune a pu obtenir de la communauté d'agglomération de Longwy, le versement anticipé de l'allocation compensatrice de 2021, soit un montant de 916 970€.

Instauration d'une délégation spéciale à Morfontaine

La transition entre les anciens élus et les nouveaux ne s'est pas toujours faite de façon sereine. En effet, suite à l'installation des conseils municipaux, de nombreuses demandes d'arbitrage et de conseils ont été adressés à la sous-préfecture. Si la plupart ont été réglé par le dialogue, le tribunal administratif de Nancy a dû se prononcer sur 4 contentieux. Si ceux de Longwy, Cons-le-Granville et Villerupt ont été rejetés, les opérations électorales de la commune de Morfontaine ont été annulées.

Aussi, une délégation spéciale a été mise en place par arrêté préfectoral du 18 août 2020. Présidée par Elise AUGÉ, Déléguée du préfet à la politique de la ville, secondée dans sa mission par Hubert FICHANT et Jean-Paul GULIANELLI, retraités, respectivement de la gendarmerie et de l'éducation nationale, la délégation spéciale avait pour mission de gérer les affaires courantes communales, et d'organiser l'élection municipale partielle intégrale qui a eu lieu le 20 septembre 2020.

L'intercommunalité

La question des intercommunalités a toujours été un sujet sensible sur l'arrondissement. La loi Engagement et proximité, promulguée le 27 décembre 2019 a ouvert la voie à la défusion de ces EPCI.

Le décret d'application, publié le 14 novembre 2020, a eu pour conséquence, le lancement de cette démarche par la commune de Jarny, qui souhaite revenir au périmètre de l'ancienne communauté de communes du Jarnisy. Cette volonté politique affichée n'a pas été formalisée dans le respect de la procédure prévue et ce malgré les informations transmises par les services de l'État. Sa demande ne peut donc être instruite.

En raison de la persistance de ce projet dans le débat politique local, de nombreuses incertitudes et des tensions se sont installées au sein du conseil communautaire. Une réflexion de longue haleine est en cours pour envisager des pistes de rationalisation de l'exercice des compétences sur le territoire. Cette question est particulièrement sensible dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Aussi, une étude est en cours pour déterminer les leviers d'action pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leur compétence.

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

L'ensemble des communes en réseau d'alerte ont fait l'objet d'une analyse de leur situation, ainsi que d'une rencontre en présence des services de la sous-préfecture et de la DDFIP en sous-préfecture. 4 collectivités retenues en réseau d'alerte pour l'année 2020

Contrôle de légalité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 2019-2020
Nombre d'actes télétransmis par l'application ACTES	4985	6093	7295	7908	10026	11041	10,00 %
Nombre d'actes papier	9723	7668	7234	5291	4209	4582	8,00 %
Nombre d'actes d'urbanisme reçus des communes, des EPCI, des autres collectivités et établissements publics	4108	4616	4590	6506	6079	6803	12,00 %
Nombre total de budgets et de CA reçus des collectivités locales et établissements publics durant la période	847	772	628	599	1046	1068	3,00 %

L'application des réglementations

La sous-préfecture a enregistré 399 actes relatifs aux associations, renforçant la constante baisse constatée ces dernières années. Au regard de la particularité de l'année 2020, cette baisse d'activité a été moins brutale que prévu.

Associations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 2019-2020
Créations	105	99	88	96	106	84	-21,00 %
Modifications	424	453	396	325	315	294	-7,00 %
Dissolutions	52	45	38	37	31	21	-32,00 %
Total	581	597	522	458	452	399	-12,00 %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 2019-2020
Manifestations sportives	109	93	83	55	56	5	-92,00 %

La mise en œuvre et le suivi des politiques publiques

L'aménagement du territoire et l'environnement

Cette année a été marquée par la mise en place de plusieurs dispositifs opérationnels pour répondre à la situation économique et sociale de notre pays :

- Mise en place des mesures de soutien à l'activité économique sur le territoire (PGE, fonds de solidarité, exonération de cotisations et prise en charge des loyers commerciaux)
- Identifier et promouvoir le plan de relance sur l'arrondissement
- Lancer la démarche opérationnelle Petites Villes de demain (PVD)
- Définir des périmètres pour les nouveaux pactes de relance et de transition écologique
- Réalisation de l'avenant à la convention cadre Action Cœur de ville à Longwy

La sous-préfecture s'est également impliquée sur tous les dossiers ICPE et les difficultés liées à l'environnement, notamment dans la gestion de plusieurs friches industrielles problématiques, comme KAISER à Longuyon, SKTB à Gorcy, FVM à Villers-la-Montagne, EDSCHA à Val de Briey, Train à Fils à Saulnes et Herserange.

A été également lancé un plan d'action local sur la lutte contre les déchets avec les communes de l'agglomération de Longwy notamment Herserange, Hautcourt Moulaine, Villers-la-Montagne, Saulnes. Des contrôles aux frontières ont été effectués par les forces de sécurité intérieure et les services des douanes pour lutter contre ces dégradations de l'environnement, liées au fait transfrontalier.

En outre, a été assuré un suivi et/ou un soutien particulier pour les dossiers suivants :

- Difficultés liées au redressement judiciaire de l'entreprise FVM à Villers la Montagne
- Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire à Hussigny-Godbrange financée au titre de la DETR et travail sur plusieurs projets : Jarny, Villers la Montagne
- Dossier ICPE SKTB avec une reprise possible du site par le Groupe Loiret Affinage
- Expulsion des occupants de la résidence Rénan et leur relogement dans le cadre de l'arrêté d'insalubrité du CODERST.
- OIN Alzette Belval, et ses projets d'aménagement portés par l'EPA sur Villerupt
- Projet de station de méthanisation à Longuyon

- Découverte de la Chiers à Longwy (PAPI Meuse) phase II avec la découverte du Parc des récollets
- La Maison France Service de Longuyon
- Dispositif Cœur de Ville (Longwy), devenu ORT par avenant
- Le contrat de transition écologique du Pays de Briey, qui continue son déploiement et verra la création d'une nouvelle action « restauration de la ligne Conflans/Batilly »
- Le dispositif Territoire d'industrie du Nord Lorrain
- Le dispositif « petites villes de demain » pour 7 communes de l'arrondissement (Longuyon, Piennes, Boulogny, Joeuf, Homécourt, Jarny et Val de Briey).
- Le soutien aux aménagements liés à la GEMAPI, à Cons-la-Granville, Tucquegnieux et à Longwy.
- Problématique de la carrière d'Audun-le-Tiche
- Suivi et accompagnement de la création d'une caserne interdépartementale SDIS 54/57

À noter particulièrement le fort investissement des services de la DDT et la sous-préfecture pour l'animation et la conduite du dispositif PVD pour 7 communes de l'arrondissement, c'est-à-dire 50 % des communes retenues au titre du département de Meurthe-et-Moselle (14 communes au total). De même, le lancement de la démarche des PRTE demandera un travail important d'animation et de structuration des modes de gouvernance pour veiller à la réussite du dispositif.

Le développement local et le soutien au territoire

- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 s'est élevée à 3 580 356 € (dont 1 494 957 € correspondant à des dossiers éligibles en 2019 mais reportés faute d'enveloppe sur la dotation 2020.) En 2019, la DETR s'était élevée à 3 526 569 € et en 2018 4 133 207 €. La sous-préfecture a instruit 123 dossiers (157 en 2019, 122 en 2018) dont 94 éligibles (148 en 2019, 98 en 2018) et dont 6 supérieurs à 100 000 €.

À noter l'opération majeure de financement de la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Hussigny-Godbrange pour 250 000 €.

Enfin, le préfet a décidé la mise en place d'une enveloppe dédiée au renforcement des installations sanitaires des écoles : pour l'arrondissement de Briey, 14 dossiers ont été retenus pour un montant total de 178 413 €

- La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La sous-préfecture a reçu 9 dossiers de demandes de dotation. 4 dossiers ont été retenus au titre de l'enveloppe 1 – grandes priorités thématiques pour un montant total attribué de 443 906 € et 3 au titre de l'enveloppe exceptionnelle relance pour un montant total attribué de 1 682 858 €

Cette enveloppe a permis de financer une action phare du programme Action Cœur de Ville : la création du Musée des Émaux à Longwy, avec une subvention de 754 830 €.

Au total en 2020, 5 707 120 € (4 929 966 € en 2019 et 5 324 874 € en 2018) ont été injectés dans l'économie locale en faveur des collectivités de l'arrondissement, afin de soutenir leurs investissements et le carnet de commande des entreprises du territoire.

L'action économique et l'emploi

Un suivi particulier est apporté au suivi de l'activité économique de l'arrondissement notamment dans le cadre des mesures de soutien formalisées par le gouvernement dans le cadre de la crise du COVID-19.

Des réunions très régulières (bimensuelles) ont été planifiées avec les partenaires (EPCI, CCI, CMA, Tribunaux de commerce, associations de développement économique, association de commerçants) pour expliquer les mesures et veiller à leur bonne intégration dans les dispositifs existants.

Un rôle de coordination important a été conduit entre les différents acteurs notamment pour décliner le plan de relance. Plusieurs projets d'entreprises ont été soutenus : SOVAB, EUROSTAMP et Chanet Peinture au titre de la démarche territoire d'Industrie.

En matière, d'emploi la sous-préfecture a continué ses participations au CPEI et au suivi de la mise en place des politiques de l'emploi, notamment dans le cadre du dispositif un jeune une solution.

La politique sociale

La sous-préfecture a connu une situation particulière en 2020 en matière d'expulsion locative avec un prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet et l'obligation de procéder à un relogement en cas d'expulsion. En 2020, elle a ouvert 190 dossiers suite à assignations (207 en 2019, 206 en 2018, 253 en 2017). En définitive, ce sont 128 dossiers de commandement de quitter les lieux qui ont été instruits (134 en 2019, 128 en 2018, 168 en 2017), qui ont débouché sur 8 concours de la force publique exécutés sur 68 demandes.

Les expulsions les plus sensibles ont donné lieu à une réunion de coordination inter-services pour veiller à leur bonne mise en œuvre. A titre d'exemple, l'expulsion des propriétaires de la résidence Renan 2, sous le coup d'une mesure d'insalubrité irrémédiable, a été opérée en janvier 2020 sans concours de la force publique. Grâce à un intense travail de coordination entre les services de l'État et de la Mairie, chaque habitant a pu trouver une solution de relogement.

S'agissant des Sous/CAPEX des territoires de Briey et Longwy, 8 commissions se sont déroulées en 2020 avec 130 dossiers traités et 8 mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement.

La sous-préfecture a reçu et traité en 2020, 95 interventions d'administrés sur des sujets aussi divers que l'emploi, le logement, des problèmes de voisinage, de pollution et d'aide à la personne victime de violence.

La politique de la ville

Le contrat de ville de l'agglomération de Longwy a bénéficié pour l'année 2020 des subventions suivantes de la part de l'État :

- Appel à Projets 2020 actions contrat de ville 155 500 €
- Programme ville vie vacances (VVV): 21 000 €,
- Projet de réussite éducative (PRE): 140 000 €, soit 70 000 € pour la commune de Mont-Saint-Martin et 70 000 € pour Herserange,
- Dotation politique de la ville (DPV) 771 561 €
-

La gestion de la crise sanitaire dans les quartiers prioritaires de l'agglomération de Longwy

La crise sanitaire a considérablement impacté la mise en œuvre du contrat de ville pour cette année 2020. Beaucoup d'actions programmées n'ont pu avoir lieu et de nouvelles actions ont dû être rapidement mises en œuvre pour tenter de répondre aux enjeux de cette crise très prégnants dans les quartiers.

- Soutien et accompagnement du secteur associatif : Dès le début du confinement il s'est agi de maintenir le lien avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. D'entrée en lien avec le chargé de projet politique de la ville de la communauté d'agglomération et la DDCS nous avons opéré un recensement des fonctionnements des structures et une analyse de leurs besoins. Compte-tenu de l'amplification de la diffusion des informations et des outils déployés au cours de cette période exceptionnelle, nous avons décidé la création d'un outil numérique partagé propre aux acteurs politique de la ville du territoire afin de structurer l'échange d'informations.
- Aide Alimentaire : Durant cette période la coordination Etat (déléguée du préfet) / Conseil départemental est venue renforcer le dispositif d'aide alimentaire existant sur le territoire (distribution hebdomadaire Croix Rouge, épicerie sociale de Mont-Saint-Martin). Cette coordination a été rendue possible par le soutien logistique de la Banque Alimentaire et l'antenne des Restos du cœur de Longwy. 12 distributions ont été organisées par les agents du service public et les bénévoles des Restos du cœur et ont représenté 519 colis pour 1335 personnes dont plus de 500 enfants.
- Distribution de matériel : 250 masques distribués, distribution de masques en tissus pour les associations ayant décidé la réouverture dès le 11 mai 2020 (issus du stock politique de la ville Tricot-Couture-Service), distribution de matériel de connexion à destination des familles pour maintenir la continuité pédagogique. Sur l'agglomération de Longwy, une vingtaine de familles ont pu recevoir du matériel.

L'accompagnement du déconfinement et déploiement de Quartiers d'été, Vacances apprenantes, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires :

- 8 actions nouvelles ont été financées et déployées sur les 4 QPV dans le cadre de Quartiers d'été
- Accueil en résidence d'un journaliste durant une semaine (financement DRAC)
- 2 dispositifs « École ouverte » déployés dans le QPV du Val Saint-Martin et dans le QPV Gouraincourt
- 12 jeunes partis dans le cadre de colo apprenante dont 8 jeunes issus des QPV
- 5 nouvelles actions financées pour Quartiers d'automne
- 3 actions financées dans le cadre de Quartiers solidaires (2 actions volet culture-1 action volet insertion)

La mise en œuvre et le suivi de la réglementation en matière de sécurité

La sous-préfecture a poursuivi son action de protection de la population au niveau de l'ordre public, de la protection civile et aussi de la sécurité routière, en liens étroits avec les forces de sécurité.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la mission « sécurités » a géré les aspects logistiques liés à la gestion de la crise, notamment dans la distribution du matériel sanitaire (gants, masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique) auprès des différents établissements recevant du public (EHPAD, hôpitaux, résidences autonomie, services d'aide à domicile), auprès des EPCI pour le public précaire et démunis ainsi qu'auprès des syndicats de transport de l'arrondissement de Briey.

Elle s'est également chargée de coordonner la mise en place des opérations de dépistages « Aller Vers » en lien avec les syndicats de transports, les communes, l'ARS et les

associations de protection civile agréées telles que la Croix-Rouge dans tout l'arrondissement.

L'ampleur exceptionnelle de la crise sanitaire ayant profondément impacté la réglementation en matière de transports et de déplacements sur le territoire, de vie sociale, d'économie et de travail, etc., a poussé la mission à travailler en étroite collaboration avec le SIDPC pour informer les collectivités territoriales, les associations culturelles et sportives ainsi que les particuliers.

La sécurité publique et l'ordre public

Trois CLSPD/CISPD sont en activité dans l'arrondissement (Joeuf, Communauté d'agglomération de Longwy et Val de Briey).

Trois réunions ont été organisées avec les forces de l'ordre et de sécurité. Outre l'examen des tendances et la définition des actions à mener, elles permettent de cibler des opérations spécifiques, dont une réunion de concertation relative à la police de sécurité du quotidien et deux réunions concernant des problématiques de sécurité publique et ont fait l'objet de rencontres spécifiques avec les élus.

Par ailleurs, 3 réunions de sécurisation des manifestations ont été organisées en 2020 dans l'arrondissement pour les événements suivants : le spectacle son et lumière du 12 septembre à Longwy, le Patrimoine en musique du 18 au 20 septembre à Longwy, le Festival du film italien à Villerupt.

À noter la mise en œuvre de la procédure de fermeture administrative pour trouble à l'ordre public (fermeture 2 mois) initiée à la fin de l'été à l'encontre d'un établissement installé à Longwy, après un travail étroit avec la CSP de Longwy-Villerupt.

Sécurité civile et sécurité routière

L'activité 2020 de la commission de sécurité de l'arrondissement de Briey est restée intense, bénéficiant du travail effectué par les agents « préventionnistes » du SDIS 54.

132 visites périodiques d'ERP dont 30 visites de réception (présidées par la sous-préfecture) ont été organisées en 2020. La commission de sécurité de l'arrondissement s'est réunie 8 fois en formation plénière.

Le suivi des ERP demeure l'une des priorités de la sous-préfecture en matière de sécurité, comme l'ont démontré les nombreux courriers de notification d'avis défavorable (28 prononcés en 2020), de relance et de mise en demeure.

La sécurité routière a également fait l'objet de contrôles continus et d'opérations spécifiques : le sous-préfet a personnellement participé, comme chaque année, à des opérations de contrôle dont certaines en collaboration avec le parquet de Briey.

Autres missions

Autres réglementations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 2019-2020
Gardes particuliers (chasse et pêche)	14	16	17	11	10	11	10,00 %
Transport de corps (laisser passer mortuaire, y compris urnes funéraires)	268	286	291	288	348	292	-16,09 %

LA SOUS-PRÉFECTURE DE LUNÉVILLE

La sous-préfecture de Lunéville a été renforcée par un agent supplémentaire à partir de juillet 2020 sur un poste vacant depuis trois années. Ce poste est consacré principalement au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle de l'arrondissement, en particulier celle de la politique de la ville.

L'accès aux services publics

Une offre maintenue de services de proximité aux usagers.

Malgré une suspension d'activité de deux mois liée aux mesures de confinement édictées par le Gouvernement en mars et avril 2020, le point numérique de la sous-préfecture mis à disposition du public pour réaliser les téléprocédures relatives essentiellement aux droits à immatriculation et à permis de conduire a accueilli 719 usagers en 2020.

Depuis le 12 mai 2020, les usagers doivent prendre préalablement un rendez-vous pour être accueillis par le médiateur du numérique recruté sous contrat de service civique. Cette mesure a réduit sensiblement le flux des usagers et le nombre de personnes accompagnées.

Une première vague de labellisation « France services ».

Le sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville est le référent départemental du dispositif « France services » et « Maison de service au public » (MSAP). À ce titre, il est chargé du suivi, de l'accompagnement et de la labellisation des structures offrant un bouquet de services aux usagers.

Le dispositif « France Services » vise à créer de nouvelle structure d'accompagnement du public, et à monter en gamme les MSAP existantes (augmentation du nombre d'opérateurs et services de l'État intégrés dans le réseau, amélioration et homogénéisation qualitative des prestations). En 2020, cinq MSAP sur les sept existantes sur l'arrondissement de Lunéville ont obtenu la labellisation « France services ». Il s'agit des anciennes MSAP de Mont-sur-Meurthe, Einville-au-Jard, Badonviller, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze.

Poursuite de la politique de contractualisation entre État et collectivités territoriales

Du contrat de ruralité vers le pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Le contrat de ruralité signé le 2 décembre 2016 entre l'État et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays du Lunévillois a pris fin en décembre 2020. Cet engagement contractuel a permis aux collectivités territoriales de l'arrondissement d'être accompagnées, en particulier financièrement, par l'État sur la base d'un diagnostic : le projet de territoire voté par les élus locaux.

Le contrat de ruralité a donc contribué à coordonner les moyens financiers et a prévu l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

Bilan de la mobilisation financière à travers les dotations de droit commun de l'État : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

Année d'attribution des subventions	Total	DSIL	DETR
2017	552. 800 €	552 .800 €	
2018	1 535. 179 €	910. 379 €	624 .800 €
2019	550. 467 €	550 .467 €	
2020	999 .042 €	689 .800 €	309 .242 €
Total général	3 .637 .488 €	2 .703 .446 €	934 .042 €

Le contrat de ruralité venu à échéance fin 2020 a vocation à être remplacé par le pacte territorial de relance et de transition écologique. À l'échelle de l'arrondissement, c'est le PETR du pays du Lunévillois, qui a manifesté son intérêt pour élaborer et signer ce pacte avec l'État en partenariat étroit avec le conseil régional Grand Est et le CD 54.

À terme l'ensemble des dispositifs de l'État (contrat de ville, convention « Action Cœur de Ville », dispositif « Petites villes de demain »,...) à destination du territoire seront intégrés dans les PTRTE.

« Action Cœur de Ville » (ACV), un dispositif de revitalisation sur mesure pour la ville chef-lieu d'arrondissement : Lunéville

Le programme « Action Cœur de Ville » (ACV) vise à faciliter et à soutenir le travail de la commune de Lunéville et de son intercommunalité de rattachement, la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir le centre-ville, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie. Construites autour du projet de territoire, les actions de revitalisation engagent tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés.

Une réunion du comité de projet a été organisée le 9 septembre 2020 (au total, le comité de projet local s'est réuni à 6 reprises depuis la signature de la convention-cadre le 7 juin 2018) : commune et intercommunalité ont réalisé un point de situation sur l'état d'avancement des 34 fiches « action » annexée à la convention ACV. Un point sur les participations financières des partenaires attendues ou arrêtées sur chaque projet porté par la ville et/ou l'intercommunalité a également été effectué à cette occasion. Des orientations ont été actées telles que le recrutement d'un manager de centre-ville dans l'objectif, notamment, de dynamiser et d'appuyer certaines actions ACV en lien avec le commerce de centre-ville.

Préalablement à ce comité de projet, une rencontre s'est tenue le 2 septembre 2020 entre commune, communauté de communes, OPH de Lunéville à Baccarat, Action Logement, EPFL et services de l'État (DDT et sous-préfecture). Cette rencontre avait pour objet de proposer une solution à la problématique du financement de logements conventionnés appartenant à l'OPH (logements qui ont été déconventionnés à la demande de l'OPH). Une piste de réflexion a été lancée par la DDT : la démolition-reconstruction de ces logements pour garantir un montage financier équilibré et soutenable pour l'office public d'habitation. Le principe d'un groupe de travail et de suivi, auquel participent les services de la sous-préfecture, de ce projet a été décidé.

L'État a apporté en 2020 un concours financier à travers la DSIL de 436 000 € pour les actions liées à ACV (aménagement de la rue de Vic et création d'un parking et d'un espace partagé rue des Bénédictins).

Un nouveau dispositif pour optimiser le potentiel des petites villes : le programme « Petites villes de demain »

Le programme est conçu sur six ans (2020-2026) pour soutenir les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité. Ce programme associe les intercommunalités de rattachement aux villes retenues. L'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées localement. Pour l'arrondissement de Lunéville, trois communes candidates ont été retenues pour bénéficier d'un accompagnement :

- Baccarat (membre de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat) ;
- Blainville-sur-l'eau (membre de la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle ;
- Cirey-sur-Vezouze (membre de la communauté de communes de Vezouze en Piémont).

Le financement des actions portées dans le cadre du contrat de ville

La commune de Lunéville compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : le « centre ancien » et le « quartier Niederbronn-Zola ». 37 actions ont été financées dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville de Lunéville pour un montant global de 90 000 €, côté État. Ces actions visaient pour la plupart un soutien à l'éducation et à la parentalité, à la culture, au développement du sport et des loisirs, du lien social, à l'entrée et le maintien dans l'emploi ou encore à lutter contre les discriminations.

2020 : année du renouvellement général des exécutifs locaux

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des exécutifs locaux. La sous-préfecture de Lunéville a recueilli et contrôlé les candidatures aux élections municipales, contrôlé les documents relatifs à ces élections (procès verbaux d'élection réclamations, bulletins de vote...), assuré le secrétariat de la commission de propagande d'arrondissement et la vérification des documents de propagande pour les communes de l'arrondissement de plus de 2500 habitants.

2.473 candidatures ont été enregistrées pour les premier et second tour des élections municipales pour les 164 communes de l'arrondissement de Lunéville. À la date de clôture des candidatures pour les deux tours de scrutin, une seule commune disposait d'un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir : Buriville.

À l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, les services de la sous-préfecture ont organisé, en octobre 2020, deux élections municipales complémentaires partielles en vue de compléter le conseil municipal (décès ou démission du maire) : il s'agit des communes de Crion et de Neufmaisons.

Les services de la sous-préfecture ont été mobilisés par les questions liées à l'installation des exécutifs locaux dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 (environ une centaine de questions techniques traitées) et ont accompagné, sur demande, les nouveaux élus dans l'installation de leur fonction.

Un accompagnement financier au plus près du territoire

Dans le cadre de l'ingénierie financière développée sur le territoire et grâce au travail en réseau avec les principaux contributeurs financiers potentiels (conseil régional Grand Est, conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, agence de l'eau Rhin-Meuse,...), les services de la sous-préfecture tout au long de l'année 2020 ont reçu (une quarantaine de réunions et de rencontres avec des porteurs de projet) les élus du territoire pour les accompagner dans le montage financier de leur projet d'investissement.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

120 demandes de financement reçues.

111 dossiers éligibles à la dotation, dont 10 restés « incomplets » ou retirés par les collectivités en cours de programmation.

96 projets financés pour un montant global de 3 039 805 €, dont 3 dossiers bénéficiaires d'une subvention supérieure à 100 000 €.

Exemples :

-Modernisation et sécurisation du groupe scolaire, projet porté par le syndicat intercommunal scolaire de Gerbéviller (455 000 € de DETR).

-Mise en place de l'assainissement communal à Rozelieures (100 000 € de DETR).

-Création de deux citernes incendie à Fraimbois (16 000 € de DETR).

Toutes les collectivités ayant demandé cette dotation ont vu leur(s) projet(s) accompagné(s) financièrement, si ce n'est par la DETR, par la DSIL.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

12 demandes de financement reçues.

11 dossiers éligibles à cette dotation, dont 3 restés « incomplets ».

8 projets financés pour un montant global de 1 233 757 €

Exemples :

-Création d'une maison des métiers et des savoir-faire à Baccarat portée par la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat (229 800 € de DSIL)

-Création d'une maison de santé pluridisciplinaire portée par la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle (460 000 € de DSIL).

-Restauration des vitraux de l'église à Saint-Clément (9 916 € de DSIL).

Une activité et des missions adaptées à la crise sanitaire de la COVID 19

Le soutien en équipements de protection des hôpitaux, des structures médico-sociales (EHPAD, résidences « autonomie », services à la personne,...) ou encore des entreprises funéraires et des ambulanciers privés

En 2020, 558 000 masques chirurgicaux et plus de 500 litres de solution hydroalcoolique ont été distribués sur 13 semaines. Des surblouses et des gants ont également été livrés aux professionnels de santé.

Le 53^e régiment de transmissions de Lunéville a assuré une partie des livraisons de ces équipements vers les structures.

Depuis mars 2020, un point de situation sur la crise sanitaire est organisé de manière hebdomadaire sous l'égide du sous-préfet et du centre hospitalier de Lunéville. L'objectif est d'informer les élus, les représentants des structures médico-sociales et les représentants des professionnels de santé de la situation locale de la pandémie et de coordonner l'action des pouvoirs publics sur la mise en place de mesures pour faire face à la pandémie (dépistage, vaccination,...).

Manifestations sportives:

Une dizaine de manifestations sportives a pu avoir lieu en 2020, contre 43 en 2019. Une quinzaine d'organismes ont déposé un dossier pour une manifestation qui a dû être annulée en raison des mesures ordonnées par le Gouvernement pour juguler la pandémie.

Expulsions locatives :

En 2020, 94 assignations en résiliation de bail, 43 commandements de quitter les lieux, 27 concours de la force publique ont été reçus. Quinze concours de la force publique ont été accordés aux bailleurs.

La sous-commission des actions de prévention des expulsions locatives du territoire du Lunévillois s'est réunie à 5 reprises en 2020 (contre 3 réunions en 2019). Les services de la sous-préfecture et la maison du département du Lunévillois ont organisé en janvier 2020 une conférence à destination de nombreux bailleurs privés pour les informer des dispositifs existants permettant de prévenir toutes difficultés de paiement des loyers par les locataires.

Crise sanitaire et application des mesures COVID :

Depuis le début de la crise sanitaire, plus de 50 textes législatifs et réglementaires (lois relatives à l'état d'urgence et décrets prescrivant les mesures générales pour lutter contre la COVID 19) ont été publiés au journal officiel.

La mise en application de ces textes a généré de nombreuses interrogations, que ce soit de la part des usagers, des élus ou du tissu associatif. Les services de la sous-préfecture se sont mobilisés pour répondre aux sollicitations. Il s'agissait principalement des questions relatives au droit à déplacements ou à l'organisation de rassemblements ou de réunions.

Commission de sécurité d'arrondissement :

28 commissions de sécurité d'arrondissement ont été convoquées en 2020. Au 31 décembre 2020, 9 établissements recevant du public (ERP) avaient reçu un avis défavorable à la poursuite de l'activité par la commission, sans que les réserves émises par la commission ne soient levées.

Le contrôle des actes des collectivités.

Au cours de l'année 2020, 6 924 actes de collectivités territoriales ont été reçus à la sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

	2018	2019	2020
Actes transmis :	11903	11738	6924
par l'application @cte (dématérialisation) :	7381	7812	5064
en format papier :	4522	3926	1860

Le nombre d'actes d'urbanisme reçus en sous-préfecture s'élève à 1587 en 2020 contre 2054 en 2019, 1697 en 2018, 1207 en 2017.

42 lettres d'observation ont été adressées aux collectivités sur des sujets principalement liés au fonctionnement des organes délibérants des collectivités et à l'installation des exécutifs locaux à l'issue des élections municipales.

Le greffe des associations (loi de 1901) En 2020, le service des associations a enregistré 36 créations d'association (contre 56 en 2019), 212 modifications de celles-ci (contre 272 modifications en 2019) et 7 dissolutions (contre 5 en 2019).

LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL

En 2020, la sous-préfecture de Toul s'est fortement mobilisée sur deux thématiques, l'organisation des élections municipales avec notamment l'enregistrement de près de 2000 candidatures et l'appui à la gestion de la crise sanitaire.

Au quotidien, l'activité des services s'est concentrée sur ses missions classiques.

Sécurité /sécurité civile

Assises territoriales de la sécurité intérieure

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'organisation des Assises territoriales de la sécurité intérieure, au cours desquelles deux temps d'échange ont permis aux acteurs locaux de s'interroger sur l'organisation territoriale des forces pour un continuum de sécurité et l'adoption des nouvelles technologies au service de la population.

Gestion de la crise COVID

la gestion de la crise sanitaire a fortement mobilisé la sous-préfecture pour apporter quotidiennement des précisions aux organisateurs d'évènements de tout type quant aux restrictions imposées par les **confinements et couvre-feu**.

Manifestations

Compte-tenu du contexte sanitaire, le nombre de manifestations a été réduit, 5 réunions préparatoires à la sécurisation de manifestation réunissant plus de 1500 personnes à un moment T se sont néanmoins tenues (2 pour des manifestations qui se sont effectivement déroulées : braderie de Toul et marché de Noël de Toul et 3 pour le JDM qui a finalement été annulé) **avec, à l'issue, pour 2 d'entre elles, signature d'une note de service dédiée à la sécurisation de la manifestation.**

Établissements recevant du public

19 visites périodiques (contre 31 en 2019) et 6 commissions de sécurité d'arrondissement (contre 9 en 2019).

Réunions de sécurité hebdomadaires

47 réunions se sont tenues en présence des représentants des forces de sécurité intérieure de l'arrondissement de Toul (contre 23 en 2019). Mise en place de réunions sécurité mensuelles dédiées à la Ville de Toul.

Services aux usagers

Point numérique

Accueil d'un nouveau **service civique** pour sept mois afin d'accompagner les usagers.

300 usagers accompagnés au point numérique sur les démarches liées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules et **1200 appels téléphoniques** réceptionnés au standard.

Réglementation

Associations : 38 créations (dont 24 télé-déclarations), 220 modifications (dont 47 télé-déclarations) et 22 dissolutions (dont 4 en télé-déclarations). On note une légère augmentation des télé-déclarations pour lesquelles une campagne d'information est menée auprès des présidents d'associations afin de les amener à déclarer par ce biais.

Manifestations sportives : 2 dossiers instruits avec délivrance de récépissé : manifestations qui se sont tenues le 8 et le 15 mars juste avant le 1^{er} confinement du 17 mars 2020 (15 en 2019).

Cohésion sociale

Contrat de ville du quartier de la Croix de Metz à Toul

Le comité de pilotage s'est déroulé le 29 janvier 2020.

13 porteurs (associations et collectivités) ont déposés 21 dossiers de demandes de subvention. 17 projets ont reçu un avis favorable et ont bénéficié d'une subvention pour un montant de **61 500€**.

Accès au logement / prévention des expulsions locatives

La sous-préfecture a assuré le secrétariat de la **sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives** et a organisé la tenue de 5 réunions (9 s'étaient tenues en 2019 sous secrétariat sous-préfecture), dans un format qui permet aux propriétaires et aux locataires qui le souhaitent de présenter leur situation aux membres de la commission.

Interventions sociales

La sous-préfecture a assuré le suivi de 9 interventions sociales de citoyens adressées au Président de la République ou aux membres du Gouvernement.

Relations avec les collectivités territoriales

Élections

Les services de la sous-préfecture ont été fortement mobilisés pour les élections municipales. **1 767 candidatures ont été enregistrées pour le 1^{er} Tour et 176 candidatures pour le 2^e Tour.**

La Sous-préfecture a assuré le secrétariat de la **commission de propagande** qui s'est réunie à trois reprises pour analyser la propagande des candidats et qui s'est rendue à Toul et Liverdun pour s'assurer des conditions de déroulement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale.

La Sous-préfecture a également organisé le **tirage au sort des panneaux d'affichage** pour les 12 communes de plus de 1 000 habitants.

Lors des soirées électorales, la Sous-préfecture a **reçu et contrôlé les procès-verbaux** de l'ensemble des bureaux de vote des 112 communes de l'arrondissement.

Pré-contrôle de légalité

Réception de plus de **8200 délibérations « papiers » et 9800 délibérations dématérialisées**, qui ont été analysées par les agents de la sous-préfecture afin d'être opportunément transmises en préfecture pour contrôle. Cette activité a été en forte augmentation cette année compte-tenu du renouvellement des exécutifs locaux (3480 délibérations « papiers » et plus de 7600 délibérations dématérialisés en 2019).

Subventions de l'État

DETR 2020

- Enveloppe de l'arrondissement de Toul : **2 396 339 €**
- 87 dossiers instruits en 2020
- 12 dossiers non éligibles ou annulés
- 8 dossiers non matures et reportés en 2021
- 67 dossiers éligibles qui ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention

DSIL 2020 – Grande priorité d’investissement (sous-enveloppe 1)

- Nombre de dossiers éligibles : 8
- Montant de l’enveloppe : 201 146 €
- Nombre de dossier ayant fait l’objet d’un arrêté : 5
- Montant de subvention accordée : **201 146 €**
- Nombre de dossiers non pris en compte : 3

DSIL 2020 – Contrat de Ruralité (sous-enveloppe 2)

- Les conventions financières, réalisées à la sous-préfecture, des deux contrats pour 2020 (Terres de Lorraine et Val de Lorraine) ont été finalisées pour un montant de subvention accordé de **531 695 € sur l’arrondissement de Toul**.
- Contrat de ruralité terres de lorraine – pour l’arrondissement de Toul, il comprend 4 dossiers pour un montant de subvention demandé de 531 695 €
- Contrat de ruralité Val de lorraine – pour l’arrondissement de Toul, 4 dossiers avaient été déposés par la CC Mad et Moselle mais ont été reportés par l’EPCI.

Action Coeur de Ville (DSIL 2019 – sous-enveloppe 3)

La ville de Toul fait partie des 222 villes qui ont été retenues au titre du programme « Action Coeur de Ville » et des 3 villes qui ont été retenues en Meurthe-et-Moselle.

Les comités de projet des 30 janvier et 10 mars 2020 ont acté le bilan des actions passées et la projection des actions à venir et ont permis aux membres du comité de prendre connaissance et apporter leurs réflexions sur l’avenant de déploiement. Après une validation par écrit de l’avenant par les membres du comité de projet le 26 juin 2020, le comité régional a validé le passage en phase de déploiement lors de sa séance du 1er juillet 2020. L’avenant a été adressé le 23 novembre 2020 à l’ensemble des partenaires en vue de sa signature effective. La ville a délibéré sur l’avenant le 15 décembre et l’EPCI également en décembre.

Le 1^{er} juillet 2020, le comité de programmation SGARE a validé 3 projets matures identifiés pour faire l’objet d’une subvention au titre de la DSIL 2020 permettant ainsi un effet levier pour un montant de **328 018 €**

Plan de Relance (DSIL Exceptionnelle 2020)

Plan de relance mis en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Locales en réponse à la crise sanitaire du covid et ses conséquences économiques et permettant de relancer le bâtiment et les travaux publics. Les dossiers doivent relever de trois thématiques particulières (transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine public historique et culturel).

Une réunion en date du 27 août réunissant les services de la CC Terres toulaises, de l’ARS et de l’Agence de l’Eau a étudié la possibilité de faire bénéficier les travaux de voirie et de sécurisation en eau prévus sur la ZAE de Velaine-en-Haye de l’effet de levier du plan de relance dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables à la gestion de la DSIL

Le 15 octobre 2020, le comité de programmation SGARE a validé les 2 projets portés par la CC Terres Toulaises ainsi que 2 autres dossiers portés par la ville de Toul dans le cadre de la préservation du patrimoine pour un montant global de **932 672 €**

Affaires économiques

Point de situation emploi et économie

Organisation de points de situation régulier en sous-préfecture sur **l’emploi et l’économie avec les acteurs locaux de l’emploi** (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l’Emploi, UD

Direccte, Conseil Départemental, Région) au regard des enjeux économiques liés à la crise sanitaire.

Participation à « La CARTE »

Participation aux réunions du **groupe de travail « La CARTE »** (Cellule d'Appui à la Relance Territoriale pour l'emploi en Terres de Lorraine). La CARTE, création spécifique du Pays Terres de lorraine, regroupe les acteurs locaux de l'emploi, du monde économique et de la formation qui agissent sur les questions du recrutement en Terres de Lorraine qui ont souhaité se mobiliser afin de répondre aux enjeux économiques que pose la crise sanitaire actuelle. L'objectif de cette cellule consiste à répondre de manière concertée aux besoins en main d'œuvre sur les métiers en tension identifiés par Pôle Emploi et l'association « Parole d'Entreprises ». En s'appuyant sur l'expertise collective issue de la coopération des acteurs, pourront être mises en œuvre des formations expérimentales sur mesure ou l'organisation d'actions de proximité avec les entreprises et les demandeurs d'emploi. La CARTE est missionnée pour affiner sa connaissance de la situation de l'emploi post-confinement et construire des solutions concrètes à court ou moyen terme d'accompagnement, de formation et de recrutement.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Poursuite du suivi de l'expérimentation.

Cellule départementale de veille économique

Participation et contribution aux **cellules mensuelles de veille économique** qui suivent les entreprises en difficulté.

Environnement

Contrat de transition écologique

Suivi de la mise en œuvre par le Pays de Terres de Lorraine d'un **Contrat de Transition Ecologique (CTE) et organisation du premier COPIL**. Ce contrat vise à amorcer, soutenir et accélérer les projets locaux de transition écologique. Dans ce cadre, 28 actions et 23 projets, appelés à être réalisés sous forme d'actions, durant l'application du CTE sont portés par les collectivités territoriales, des entreprises, des associations.

Bois de Haye

Poursuite de **l'accompagnement de la CC terres Tuloises dans sa reprise de la Zone d'activités économiques de Bois-de-Haye** sur les aspects techniques et financiers.

Sites SEVESO

Organisation et tenue des **Commissions de suivi de site SEVESO** pour la Coopérative agricole lorraine à Ecrouves et Brenntag à Toul.

Daum

Animation du groupe de travail chargé de l'accompagnement de la société Daum dans la mise en œuvre des **mises aux normes environnementales** de son site de production de Vannes-le-Châtel.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Directeur : Laurent TARASCO – Contrôleur Général

Au travers de ses 8 circonscriptions, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle veille sur 65 des 591 communes du département qui regroupent près de 63% de la population.

Siège de la direction départementale de la sécurité publique, la circonscription de NANCY concentre 57% de la population située en zone de compétence Police Nationale. Forte de 1012 agents dont 799 policiers et 97 ADS au 1er janvier 2021, la zone Police Nationale offre une couverture de 19,4 "policiers - ADS" pour 10 000 habitants.

Bilan de la délinquance

	2018	2019	2020	Evolution	ECART	DDSP strate	Zone Est
TOTAL FAITS CONSTATES	24 090	24 355	21 502	-11,7%	-2 853	-13.6%	-12.2%
TOTAL FAITS ELUCIDES	11 155	10 829	9 786	-9,6%	-1 043	-12.5%	-11.1%
Taux d'élucidation	46.4%	44.5%	45,50 %	+1 pt		31.2%	39.8%

De manière similaire aux tendances observées au sein de la Zone Est ou dans les DDSP de même dimension que celle de Meurthe-et-Moselle, une **très nette tendance à la baisse des faits constatés** a été enregistrée durant l'année 2020.

Le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 y participe grandement.

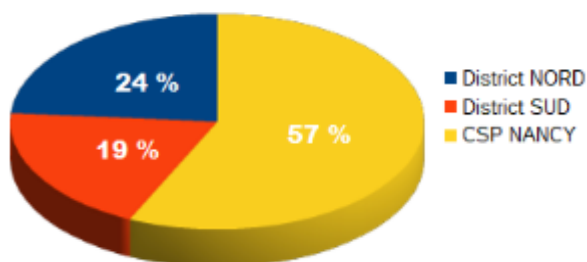
Parallèlement, le nombre de faits élucidés a également enregistré une baisse en 2020, celle-ci étant cependant moins marquée en ce qui concerne la DDSP 54.

Dans ce contexte, il est à souligner le **niveau du taux d'élucidation** atteint par la DDSP 54 qui se situe à près de **7 points au-dessus du taux d'élucidation de la Zone Est** et à +15.5 points du taux atteint par les DDSP de la même strate ! (à titre indicatif, le taux d'élucidation DCSP approche les 35%).

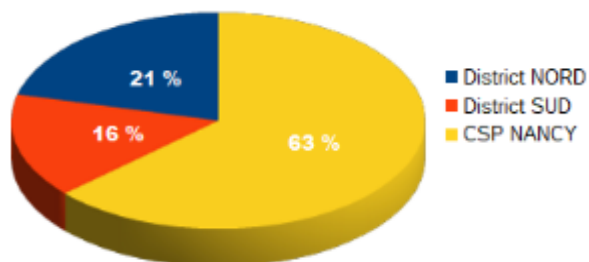
Répartition territoriale au sein de la DDSP 54 :

	Population	% Population	Faits Constatés	Evolution des FC	% Faits Constatés	FC pour 10K habitants
District NORD	109 254	23,7 %	4 525	-14.1%	21%	414
District SUD	88 719	19,3 %	3 377	-4.9%	15.7%	381
CSP NANCY	261 985	57 %	13 600	-12.5%	63.3%	519
DDSP 54	459 958	100 %	21 502	-11.7%	100%	467.5

Répartition des populations



Répartition des Faits Constatés



De fortes disparités d'évolution de la délinquance enregistrée sont observées sur le ressort de la DDSP 54. Alors que la baisse enregistrée sur le District NORD atteint -14%, celle-ci n'est que de -4.9% sur le ressort du District SUD.

Au total, la pression de la délinquance reste plus marquée sur la CSP de NANCY avec 519 FC/10K hab. contre 414 sur le District NORD et 381 sur le District SUD.

a) DDSP 54 - comparatif strate et tendances

	2018	2019	2020	Evolution	ECART	DDSP 54 pour 10K habitants	Zone Est pour 10K habitants
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	4 678	4 777	4 862	+1,8%	+85	105.7	122.1
AAB - atteintes aux biens	12 590	12 232	10 075	-17,6%	-2 157	219	261.2
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	2 600	3 265	3 051	-6,6%	-214	66.3	65.7
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	2 491	2 315	1 825	-21,2%	-490	39.7	45.9

Dans un contexte de baisse globale de la délinquance enregistrée, il est à noter la légère augmentation des "atteintes volontaires à l'intégrité physique". Malgré cela, le taux d'AVIP pour 10 000 habitants reste très en deçà de celui observé sur la Zone Est (105.7 FC/10K hab. contre 122 sur la Zone Est).

S'agissant des AVIP, l'analyse montre que les principaux items qui engendrent cette hausse sont :

- Les menaces de violences : +113 faits soit +11%
- Les coups et blessures volontaires : +66 faits soit +3%
- Les violences sexuelles : +39 faits soit +11.4%

A l'identique, le taux d'AAB pour 10 000 habitants reste également très en deça de celui observé sur la Zone Est (219 FC/10K hab. contre 261.2 sur la Zone Est).

Enfin, les infractions révélées par l'activité des services (IRAS) marquent un fort recul (-21.2%), situation pour partie expliquée par la réorientation des patrouilles sur les contrôles du confinement et du couvre-feu d'une part, la baisse des effectifs dédiés à la "voie publique" sur les circonscriptions les plus importantes d'autre part.

b) Les districts Nord et Sud "hors Nancy"

District NORD	2018	2019	2020	Evolution	ECART	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	5 262	5 268	4 525	-14,1%	-743	21%
Taux d'élucidation	43,8%	43,6%	43,3%	-0.3 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	1 072	1 044	1 021	-2,2%	-23	21%
AAB - atteintes aux biens	2 619	2 719	2 101	-22,7%	-618	21%
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	455	486	513	+5,6%	+27	17%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	683	600	467	-22,2%	-133	25.5%

En couvrant 23.7% de la population située en ZPN, le District NORD enregistre 21% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

Malgré la nette baisse des faits constatés en 2020 sur le ressort des circonscriptions du District Nord (-14.1%), quelques items sont marqués par des hausses qu'il convient de souligner :

AVIP : coups et blessures volontaires : +7.4% soit +36 faits

AAB : vols par effractions dans les locaux professionnels ou associatifs : +32.8% soit +20 faits

vols au préjudice de particuliers lieux privés : +16% soit +30 faits

EIEF : falsifications et usages de chèques volés : +33.8% soit +54 faits

IRAS : recels : +83% soit +15 faits

District SUD	2018	2019	2020	Evolution	ECART	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	3 782	3 551	3 377	-4,9%	-174	15.7%
Taux d'élucidation	54,4%	54,20 %	56,6%	+2.4 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	688	799	846	+5,9%	+47	17.4%
AAB - atteintes aux biens	1 761	1 536	1 330	-13,4%	-206	13.2%
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	395	395	437	+10,6%	+42	14.3%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	617	519	420	-19,1%	-99	23%

En couvrant 23.7% de la population située en ZPN, le District SUD enregistre 15.7% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

Bien qu'orientée à la baisse, l'évolution des faits constatés sur le ressort des circonscriptions du District Sud (hors Nancy) reste le plus faible avec -4.9%. Toutefois, il convient de souligner que ce territoire est celui qui présente le plus faible taux de délinquance pour 10 000 habitants (381 FC / 10K hab)

Bien qu'il s'agisse de volumes modestes, divers indicateurs ont évolué à la hausse sur ces territoires :

AVIP : menaces de violences : +24.8% soit +49 faits
 violences sexuelles : +18.5% soit +10 faits
 coups et blessures volontaires : +3% soit +11 faits

AAB : vols par effractions dans les locaux professionnels ou associatifs : +59.4% soit +19 faits
 destructions et dégradations volontaires : +39.3% soit +11 faits

c) La CSP de NANCY

CSP NANCY	2018	2019	2020	Evolution	ECART	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	15 046	15 536	13 600	-12,5%	-1 936	63%
Taux d'élucidation	45,1%	42,5%	43,5%	+1 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	2 918	2 934	2 995	+2,0%	+61	61%
AAB - atteintes aux biens	8 210	7 977	6 644	-16,7%	-1 333	66%
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	1 750	2 384	2 101	-11,9%	-283	69%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	1 191	1 196	938	-21,6%	-258	51%

En couvrant 57% de la population située en ZPN, la CSP de NANCY enregistre 63% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

Le taux d'élucidation global reste très important (43,5%), celui de la strate des circonscriptions de même taille s'établissant à 32,4 %.

La baisse de la délinquance globale enregistrée sur la CSP de NANCY atteint -12.5%. Cette baisse est très prioritairement portée par celle des "atteintes aux biens" qui y participe à hauteur de 69% !

Par ailleurs, cette baisse globale dissimule une légère augmentation des "atteintes volontaires à l'intégrité physique" qui progressent de +2% (+61 faits).

Enfin, la baisse des "infractions révélées par l'activité des services" (IRAS) de -21.6% (-258 FC) est à mettre pour partie en corrélation avec l'engagement des effectifs de voie publique sur le respect des règles liées au confinement et au couvre-feu.

Les principales tendances :

AVIP : les "violences sexuelles" progressent de +11% soit +25 faits dont +16 "viols" (parallèlement, les atteintes sexuelles index 50, progressent de +20%)

les "menaces de violences" affichent une hausse de +12.7% soit +77 faits (dans le même temps, les "menaces de violences contraventionnelles" index 302 progressent de +30%)

Cet indicateur connaît cependant un excellent taux d'élucidation situé à 75.5% (+9 pts par rapport à 2019 – strate à 56,4%)

AAB : Affichant une tendance à la baisse de -16.7%, cet indicateur est marqué par des "vols par effraction" en baisse de -18.4% (-258 FC)
les "autres vols simples" en baisse de -39% (-392 FC)

le taux d'élucidation atteint tout de même 18,6 % contre 11,5 % pour la strate

EIEF : cet indicateur qui affiche une baisse de -11.9% est porté très majoritairement par la baisse des « falsifications et usages de chèques volés » (-254 FC soit -51 %).

IRAS : orientés à la baisse avec -21.6% d'infractions révélées (-258 FC), ce sont principalement les "infractions liées aux stupéfiants" et notamment les "usages" qui emportent cette baisse (-166 FC)

d) Les thématiques prioritaires

Les cambriolages

Sur l'ensemble de la DDSP 54, les "vols par effraction" affichent une orientation à la baisse de -13.6% (-224 FC). Dans sa quasi-totalité, cette baisse concerne les "cambriolages de lieux d'habitation". Parallèlement le taux d'élucidation des VPE atteint 16,7 % contre 12,4 % pour la strate.

La CSP de NANCY affiche une baisse de -18.4% des VPE enregistrés (-174 FC) et notamment -26% des "cambriolages de lieux d'habitation"(-159 FC). Le taux d'élucidation des VPE pour la seule CSP de NANCY atteint 17,6 % (9,7 % pour les CSP de même taille).

Les violences physiques - violences faites aux femmes

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) restent relativement contenues sur la DDSP 54 (+1,8%) ainsi que sur la CSP de NANCY (+2%) qui génère à elle seule 61 % du total des AVIP.

Sur les 4 862 faits constatés et enregistrés sur la DDSP 54, 33 % sont constitutifs de « violences intrafamiliales » et, de manière plus restrictive, 26 % des « violences conjugales » (époux, concubins, pacs...).

Sur le ressort de la CSP de NANCY, ces proportions sont similaires avec 32 % des AVIP qualifiées de « violences intrafamiliales » et, plus restrictivement, 26 % des « violences conjugales ».

L'évolution contenue des AVIP (~2 % par an) dissimule une augmentation de plus de 10 % par an des violences intrafamiliales et notamment conjugales.

Les atteintes aux personnes protégées (AFP, PCMSP)

Les violences à dépositaires de l'autorité publique marquent un recul en 2020 avec une baisse de 4,4 % (-15 FC) sur le ressort de la DDSP 54.

Les atteintes dans les transports publics de voyageurs

La sécurisation des transports publics urbains et leurs infrastructures constituent une priorité de l'action de la police nationale

Pour la DDSP 54, cette stratégie s'est caractérisée par un renforcement de la présence visible et dissuasive d'effectifs en tenue dans les transports. Dans ce cadre, 1 665 heures de patrouilles ont été réalisées en 2020 (en hausse de 75% par rapport à 2019).

Ces opérations de sécurisation, dont plusieurs ont été menées en coopération avec les services de sécurité des opérateurs de transport (SUGE et Contrôleurs KEOLIS) se sont traduites en 2020 par l'interpellation de 49 personnes sur le réseau SNCF et 29 personnes dans les transports publics urbains.

Dans le contexte sanitaire, on note une baisse globale des faits constatée dans les transports en 2020 (-16%).

La lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les stupéfiants, du trafic à l'usage, est une priorité majeure de l'action de la police nationale car cette activité irrigue et renforce la criminalité organisée et entraîne une appropriation de l'espace public qui détériore les conditions de vie et le lien social dans certains quartiers.

C'est dans le cadre de cette politique et dans un souci de simplification de la procédure pénale, qu'est intervenu à compter de septembre 2020, le recours à l'amende forfaitaire délictuelle pour les usagers de produits stupéfiants. En 2020, **187 amendes forfaitaires délictuelles** ont été relevées par les effectifs de la DDSP54 **dont 86 pour la CSP de Nancy**.

En 2020, malgré par la crise COVID et l'implication des effectifs de voie publique dans le respect des mesures en lien avec celle-ci, la lutte contre les stupéfiants s'est traduite par **594 interpellations** (pour Trafic, revente et usage, en baisse de 22% par rapport à 2019) **dont 305 pour la CSP de Nancy**.

Un autre axe de la lutte sur les stupéfiants se traduit par la mise en place d'une **cartographie des points de deal**. Synthèse des observations des effectifs de terrain, des informations recueillis par les services de renseignement et les services d'investigation, dont elle permet la diffusion à l'ensemble des effectifs, elle constitue un outil pertinent de pilotage de l'action de la DDSP54. Fin 2020, 31 points de deal étaient répertoriés.

e) Police secours : appels et interventions

Bilan annuel du traitement des appels 17

activité CIC	nombre d'appels 17 reçus	nombre d'interventions (DDSP54)	nombre d'interventions CSP Nancy	nombre d'interventions ville Nancy
2019	127576	35447	22891	12499
2020	133910	36341	22670	12233
évolution	4,70 %	2,50 %	-1,00 %	-2,20 %

Malgré la crise COVID, l'activité de police secours est resté soutenue en 2020 avec une **hausse des appels 17** reçus et des interventions qu'ils ont générées à l'échelle de la DDSP 54. Les demandes d'intervention pour différends, en particulier dans la sphère familiale sont restées à un niveau élevé et représente 15,7% des motifs d'appel.

Le nombre d'appels injustifiés reste élevé, en effet moins d'un tiers des appels reçus sur les ligne 17 entraînent effectivement une intervention de police secours.

62,40% du total des interventions concernent la CSP de Nancy. En détaillant la répartition par commune au sein de la Métropole, cela représente 12 233 interventions pour Nancy (12,3% du total), 2 176 pour Vandoeuvre (6%) et 1 233 pour Laxou (3,4%). Le nombre d'interventions annuelles est inférieur à 1000 pour les autres communes du Grand Nancy.

Police administrative

La lutte contre l'immigration irrégulière

En 2020, la lutte contre l'immigration irrégulière a conduit à placer 86 personnes en retenue administrative et à réaliser 51 escortes de reconduite (aéroport, CRA, frontière).

Parallèlement, 86 ordonnances à quitter le territoire français ont été notifiées ainsi que 155 assignations à résidence.

Les débits de boissons

48 opérations de contrôles des débits de boissons ont été réalisées en 2020, lesquelles ont conduit à 17 sanctions administratives (avertissement, fermeture temporaire).

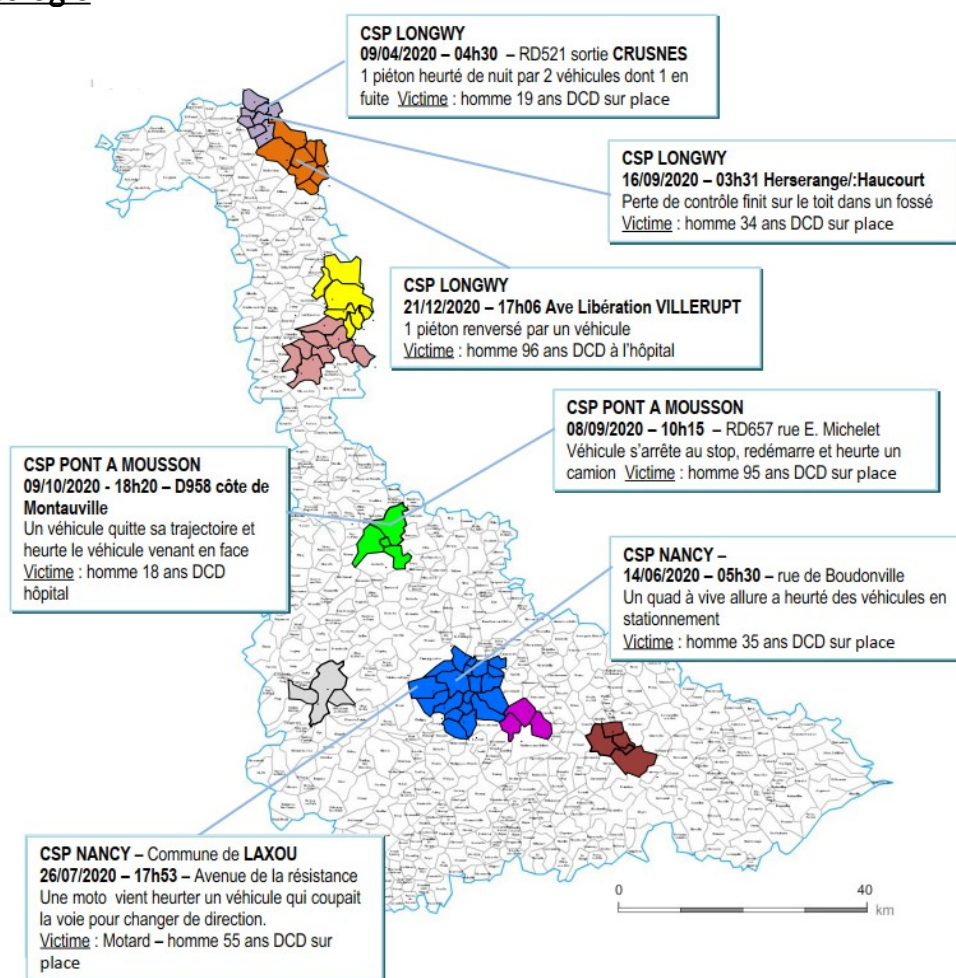
Les « Gens Du Voyage »

Dans un contexte de pandémie « COVID » les déplacements des communautés « Gens Du Voyage » ont été particulièrement contraints, les « grands passages » ayant été pour la plupart annulés.

Pour la CSP de NANCY, seule 2 mises en demeure ont fait l'objet d'une mise en œuvre.

Accidentologie et Sécurité Routière

a) accidentologie



	DDSP54				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2019	391	13	470	67	403
Année 2020	317	7	347	44	303
Fluctuation	- 74	- 6	- 123	- 23	- 100
Évolution	-19%	-46%	-26%	-34%	-25%

	CSP NANCY				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2019	316	4	366	24	342
Année 2020	236	2	258	21	237
Fluctuation	-80	-2	-108	-3	-105
Évolution	-25%	-50%	-29%	-12%	-30%

En 2020, sur l'ensemble du département, on constate une baisse de -74 accidents par rapport à 2019 (-19%). Les accidents sont moins graves que l'année précédente puisqu'on note une baisse du nombre de tués de -46 % (-6), de blessés à -29 % (-123) et de blessés graves à -23%.

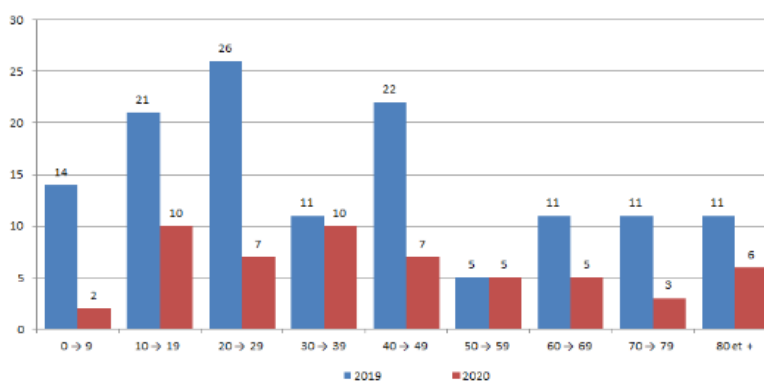
Conformément à la tendance observée, la CSP NANCY a enregistré une baisse des accidents de -80.

ACCIDENTOLOGIE 2 ROUES

Catégorie	du 01/01 au 31/12/2019			du 01/01 au 31/12/2020			Responsabilité	
	Nbre Victimes	Age		Nbre Victimes	Age		2 roues	Tiers
		Mineurs	Majeurs		Mineurs	Majeurs		
Vélos	38	6	32	19	5	14	4	15
Cyclos	13	3	10	31	6	25	8	23
Motos légères	8	0	8	9	0	9	2	7
Motos grosses cylindrées	16	0	16	7	0	7	2	5
Motos grosses cylindrées mortel	0	0	0	1	0	1	0	1
Moto cross 250	0	0	0	1	0	1	1	0
Total	75	9	66	68	11	57	17	51

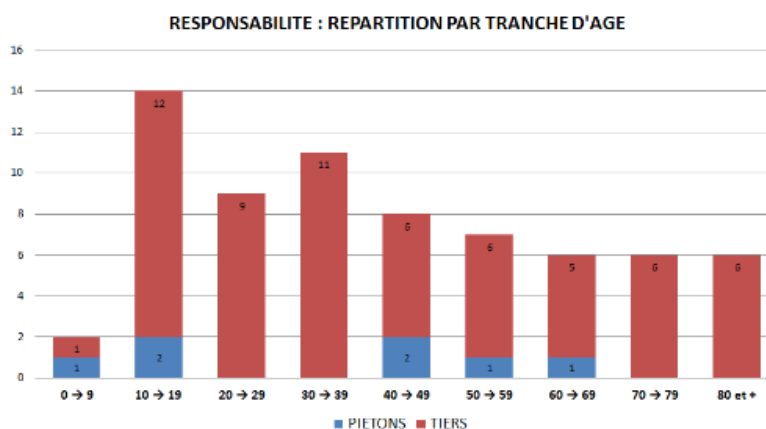
En 2020, on constate une baisse de -7 de l'accidentologie des 2 roues. Cette baisse est peu importante malgré le confinement. Ce sont les Cyclomotoristes les plus touchés avec 31 victimes sur un total 68 et 23 accidents sont à imputer à un tiers. En 2019, les vélos étaient particulièrement touchés avec 38 victimes.

ACCIDENTOLOGIE DES PIETONS



En 2020, on constate une baisse importante de l'accidentologie des piétons passant de 132 en 2019 à 55 en 2020 (-58,35%).

La tranche d'âge la plus touchée est celle des 10-19 ans avec 10 accidentés puis les 30-39 ans avec 10 accidentés également.



Sur l'année 2020, 85,5% des accidents des piétons sont dus à des tiers particulièrement pour la tranche d'âge des +de 70 ans.

b) Sécurité routière

Contraventions

En 2020, on note une baisse de -18,6 % des contraventions pour la DDSP54 par rapport à 2019, lié à la fois à la réorientation des effectifs de la DDSP pendant la crise Covid et la baisse générale de la circulation automobile qu'elle a induite.

Par contre, pour la CSP NANCY, on constate une augmentation de +26,5% des infractions relatives à la vitesse, +17,9% pour les règles administratives et + 9,4% pour les stationnements, engendrant ainsi une hausse de +2,3% en 2020 par rapport à 2019.

Délits

En 2020, on note une baisse de -10,6% des délits constatés en matière de code de la route pour la DDSP54 par rapport à 2019. Seuls les refus d'obtempérer (+11,8%) et les défauts d'assurance (+30,5%) sont en augmentation.

Par contre, pour la CSP NANCY, on constate une augmentation de +2,1% pour les délits. En revanche, l'alcoolémie est à -32%, les délits de fuite à -22,7%. Encore une fois ces tendances sont à remettre en perspective avec la crise sanitaires, ses restrictions et les contrôles inhérents.

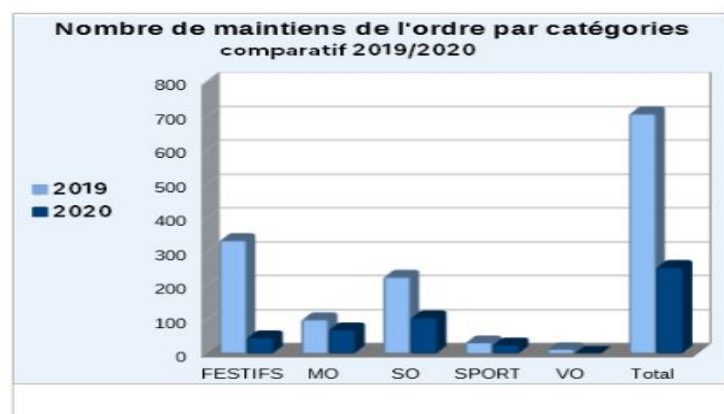
Violences urbaines

En 2020, les phases de confinement et la mise en place de couvre-feu ont eu un effet indéniable sur les faits de violences urbaines (les feux de véhicules baissent de -26% de même que les feux de poubelles baissent de -39% sur l'ensemble de la DDSP54). C'est particulièrement notable pour la CSP de Longwy où le nombre de véhicules incendiés a été divisé par 2. Cette CSP reste néanmoins, proportionnellement à sa population, le principal foyer de violences urbaines de la DDSP.

Il est à noter que les jets de projectiles sont en augmentation mais sur des volumes restant faibles (43 en 2020 contre 33 en 2019).

Ordre Public

Pour l'ensemble de la DDSP :



La crise COVID a sensiblement impacté l'activité de la DDSP 54 dans le domaine des services et maintiens de l'ordre, avec une baisse globale de 64% des événements de ce type ayant été encadrés par des effectifs de la DDSP 54 (256 événements couverts en 2020 contre 709 en 2019).

C'est particulièrement notable pour les événements à caractère festif (-86%), pour la plupart annulés ou organisés avec un public restreint.

La diminution est moins nette pour les autres catégories mais elle est néanmoins réelle.

Pour les événements à caractère sportifs, la baisse est de - 19%, elle est principalement causée par la tenue des matchs de l'ASNL à huis clos lors du championnat 2020/2021.

Pour les maintiens de l'ordre dans le cadre des événements à caractère revendicatif, on note un regain de mobilisation au dernier trimestre dans le cadre du mouvement de protestation contre le projet de loi sur la sécurité globale.

Les événements de type MOSOVO concernent essentiellement la CSP de Nancy (85% des MO et 70% des SO). La baisse du nombre d'événements est corrélée avec celle des effectifs engagés.

Sécurité du Quotidien

Répondant à un objectif de rapprochement entre la Police et la population, la sécurité du quotidien a notamment pour objectif de recueillir les demandes de sécurité de la population et d'y apporter des réponses concrètes par des actions locales complémentaires et concertées menées par les différents acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte les GPO (groupes de partenariats opérationnels), animés par des policiers référents apparaissent comme un outil essentiel du recueil, du partage de l'information entre les différents partenaires de la sécurité. et de définition des actions à entreprendre. Ils sont également le lieu de pilotage et d'évaluation et éventuellement d'ajustement de ces actions.

Il existe actuellement 18 GPO sur la DDSP 54 répartis comme suit :

- CSP NANCY : 4 (Est, Sud est, Nord ouest et Centre)
- DISTRICT SUD (hors Nancy) : 8
- DISTRICT NORD : 6

2020	Nombre de réunions	Problématiques		
		Identifiées	Prises en comptes	Résolues
DDSP	155	98	69	44
CSP NANCY	36	19	16	7
DISTRICT SUD (HORS NANCY)	69	45	32	18
DISTRICT NORD	50	34	21	19

En 2020, à l'occasion des réunions des GPO, parmi les 98 problématiques identifiées, 69 ont fait l'objet d'un plan d'action qui a conduit à la résolution de 44 d'entre elles. Toutes les problématiques identifiées ne font pas l'objet d'une prise en compte par le GPO soit parce qu'elles seraient avantageusement résolues par un seul partenaire soit parce qu'elles sortent du champ de compétence du GPO.

Les partenaires privilégiés des GPO sont outre la police nationale, les communes, notamment au travers de leurs polices municipales, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale et les entreprises de transport

Les problématiques récurrentes abordées lors des GPO sont :

- Trafic de stupéfiants (27%)
- Différends de voisinage (21%)
- Incivilités routières (rodéos, stationnement) (18%)
- Sécurité aux abords des établissements scolaires (11%)
- Nuisances sonores (9%)

Les partenaires des GPO de la Métropole se sont réunis à 44 reprises au cours de l'année 2020. Si les thématiques abordées sont sensiblement les mêmes que pour les autres CSP, on peut néanmoins noter un nombre plus important de problématiques liées aux transports urbains, le Grand Nancy disposant d'un réseau de transports publics plus dense. A ce titre, la SNCF (SUGE) et KEOLIS font figure de partenaires réguliers et actifs des GPO de la Métropole.

La crise COVID a impacté la dynamique des GPO, en induisant une réduction du nombre de réunion et de participants.

Crise COVID-19

Crise COVID Respect du confinement

PERIODE	nombre de personnes contrôlées	nombre de personnes verbalisées	
		DDSP	NANCY
1er confinement 17 mars au 11 mai	82 319	6 107	3 527
2ème confinement 30 octobre au 15 dec	21 037	1 044	603

Les verbalisations concernent très prioritairement le non port du masque dans les espaces concernés (transports en commun, centre-ville Nancy...) mais également les non-respects de la réglementation relative à l'attestation de déplacement.

Sur le ressort de la CSP de NANCY, 6 ERP ont fait l'objet d'une verbalisation pour non respect de la réglementation relative à la fermeture de ces établissements.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Commandant de groupement : Colonel Sébastien DORDHAIN

EFFECTIFS - ORGANISATION

Aucune mesure de réorganisation n'a été mise en œuvre par le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle en 2020.

11 – Effectif organique

Le groupement de gendarmerie départementale comprend des officiers (29) et des sous-officiers de gendarmerie (464), des militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (17), des gendarmes adjoints volontaires (89) et des personnels civils (4), soit un effectif total théorique de 603 personnels à statut militaire ou civil.

Il convient de préciser que le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Nancy et la section de recherches de Nancy sont rattachés à la région de gendarmerie du Grand Est. Un détachement de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (DOCLDI) est également basé à Nancy.

12 – Renforts reçus

L'effectif du groupement de gendarmerie départementale est renforcé régulièrement par la réserve opérationnelle de premier niveau (à l'effectif de 281 au 1^{er} mars 2021), constituée en détachements de surveillance et d'intervention de la réserve (DSIR) ou renforçant les patrouilles des militaires d'active.

Il reçoit ponctuellement l'appui des militaires de la gendarmerie mobile, des enquêteurs de la section de recherches de Nancy ou du DOCLDI, des équipes cynophiles (stupéfiants, billets, armes, etc.), de la brigade fluviale de Metz et des hélicoptères ou des drones de la section aérienne gendarmerie (SAG) de METZ-FRESCATY.

Ainsi en 2020, 4647 jours réservistes ont été mis à disposition des unités du groupement, soit un renfort moyen de 12,7 militaires par jour.

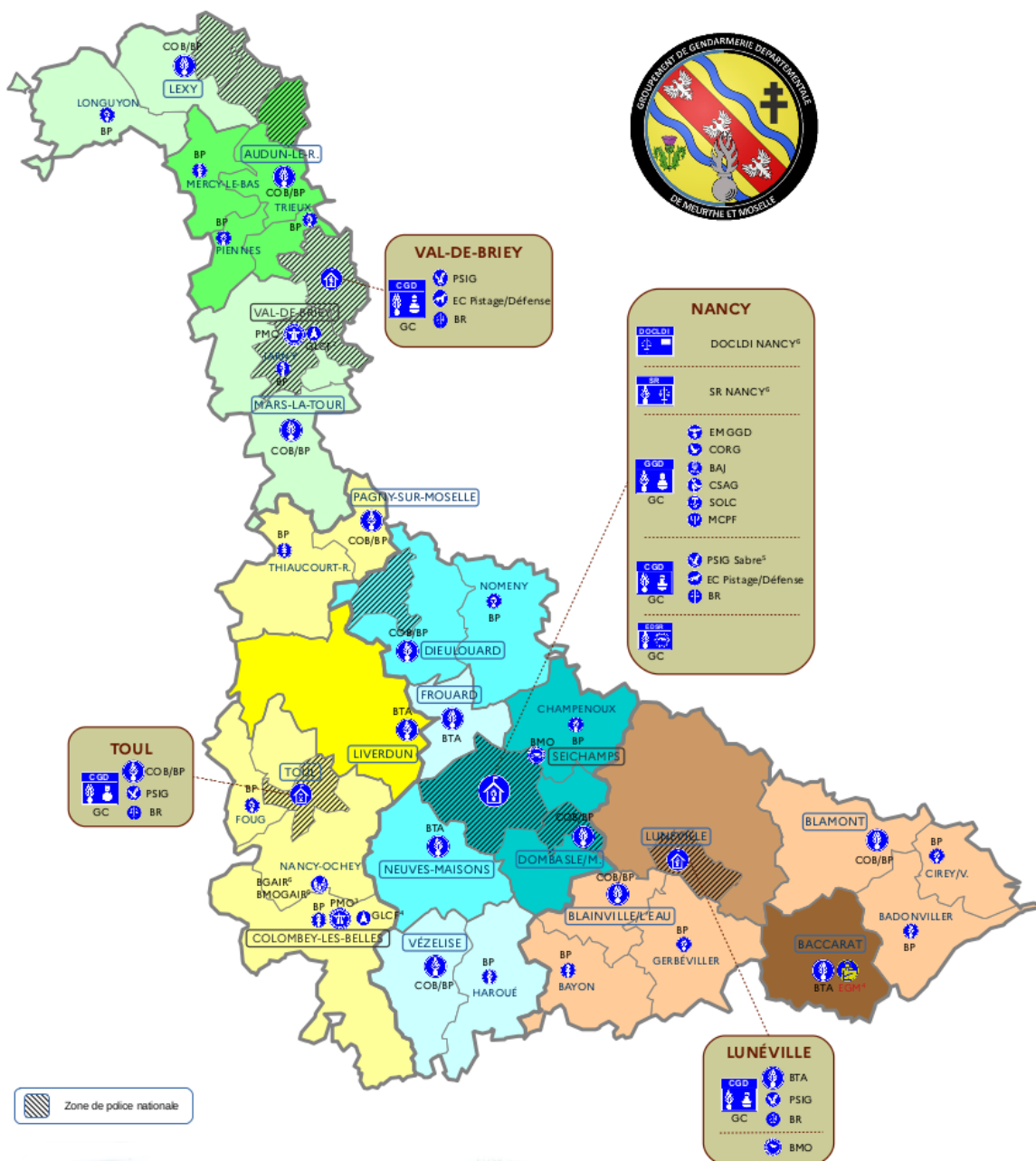
13 – Organisation

La gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle se compose d'un état-major basé à Nancy (dont une maison de confiance et de protection des familles (MCPF), ex-brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)), de quatre compagnies de gendarmerie départementale (Nancy, Val-de-Briey, Lunéville et Toul) et d'un escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Les unités territoriales, au nombre de 5 brigades territoriales autonomes (BTA) et de 10 communautés de brigades (COB) comprenant 25 brigades de proximité ont en charge la surveillance de 281 934 habitants en zone de gendarmerie nationale (soit 38,44 % de la population du département - Populations légales INSEE des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2021) sur un territoire d'environ 4653 km² (88,7 % du département - 526 communes). Elles sont appuyées par 4 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et 4 brigades de recherches (BR), à dominante judiciaire.

L'EDSR, dans sa lutte contre l'insécurité routière, comprend 2 brigades motorisées (BMO SEICHAMPS et LUNEVILLE) et 2 pelotons motorisés (PMO COLOMBEY-LES-BELLES et VAL-DE-BRIEY).

La carte du dispositif territorial de la gendarmerie en Meurthe-et-Moselle figure ci-dessous

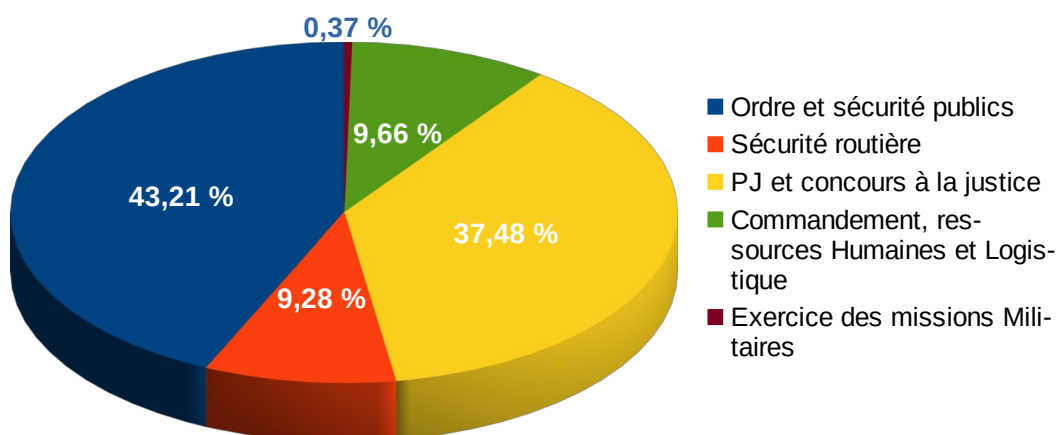


(les zones hachurées correspondent à la zone de police nationale) :

ACTIVITE GLOBALE

En 2020, les militaires du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont consacré 90,34 % de leur temps de travail à l'activité missionnelle et 9,66 % à l'activité de soutien (commandement, ressources humaines et logistique), soit un volume total de 852 486 heures/gendarme. L'activité externe représente 56,89 % de l'activité totale.

L'activité totale des unités du groupement est décomposée de la manière suivante :



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

31 – Bilan de la délinquance 2020

Avec un total de 8 535 faits enregistrés, la délinquance générale constatée par les unités de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle montre une baisse significative de - 603 faits soit - 6.6 % pour l'année 2020.

Cette baisse de la délinquance générale est alimentée par une nette baisse des atteintes aux biens, -18.5 % avec - 824 faits, baisse principalement due à une chute des faits de cambriolages - 158 faits, - 18.1 %.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, quant à elles, présentent une légère hausse de 3.9 %, avec 68 faits constatés de plus sur un total de 1 798 faits constatés au cours de l'année.

Les unités de gendarmerie élucident 49.9 % des faits constatés (+1.6 pts) soit un fait sur deux. Ces bons résultats marquent l'engagement résolu de l'ensemble des militaires du groupement dans la lutte contre la délinquance.

31-1 Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les AVIP représentent 21.07 % de la délinquance générale. Les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de 5.3 % (+ 53 faits) et les violences sexuelles de 3 % (+ 7 faits). Les violences crapuleuses, elles, baissent très nettement de 53.5 % pour un volume de faits commis mesuré avec 20 faits constatés en 2020 (pour 43 en 2019).

Sur l'ensemble des violences commises contre les personnes, une part importante des faits est commise au sein de la famille ou du couple. A cet égard, les violences intra-familiales (VIF) représentent 41.72 % des AVIP et les violences conjugales 25.78 % (la part des VIF et des violences conjugales au sein des AVIP est en hausse de respectivement + 5.71 pts et + 3.11 pts). Dans le détail, 59.57 % (+ 11.61 pts) des coups et blessures volontaires sont commis au sein de la famille, 39.53 % (+ 6.38 pts) au sein du couple. Quant aux violences sexuelles, elles sont commises dans l'environnement familial dans 37.12 % des cas. Il est intéressant de noter qu'au cours de l'année 2020, la part des VIF dans les AVIP a augmenté de façon significative (+ 5.71 pts passant de 36.01 % à 41.72%). Nous pouvons y voir les effets des deux confinements décidés en raison de la crise sanitaire. Au cours de ces périodes, les services de gendarmerie du département n'ont pas eu à prendre en compte une augmentation du nombre de procédures judiciaires liées à des faits de VIF. En revanche, le nombre d'interventions pour ces motifs a fortement augmenté et la part des VIF dans les AVIP constatés s'est également accrue.

Le taux de résolution en la matière est favorable avec 80.4 % de faits résolus même s'il présente une baisse de 1.4 points.

A titre de comparaison, la ZGN métropole enregistre également une hausse des AVIP avec + 5.8 % Le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle s'inscrit donc dans les mêmes évolutions même si la hausse enregistrée pour la ZGN 54 est plus mesurée.

31-2 Les atteintes aux biens (AAB)

Représentant 42.45 % de la délinquance générale, les AAB enregistrent une baisse significative pour 2020 avec - 18.5 % (- 824 faits pour un total de 3 623).

Parmi les AAB, les faits de cambriolage enregistrent une baisse importante de - 18.1 %. Les faits commis au préjudice des résidences principales baissent de - 21.1 % avec 114 faits constatés en moins. Les confinements et restrictions de circulation (couvre-feu) décidés dans un contexte de crise sanitaire ont joué un rôle déterminant dans ce constat. La liberté de manœuvre des délinquants étant fortement contrariée par ces mesures, les passages à l'acte ont été rendus particulièrement complexes. Dans le domaine, la situation du GGD 54 est similaire à celle du niveau national qui enregistre une baisse globale des cambriolages de 20.6 % et des AAB de 19.3 %.

Toujours sur les atteintes aux biens, les vols sur les exploitations agricoles poursuivent leur « décroissance » avec une nouvelle baisse de - 18.5 % avec 10 faits constatés de moins cette année.

Le taux d'élucidation des AAB de 23.9 % (21.7 % en 2019) est particulièrement favorable au regard de la complexité d'appréhension de cette forme de délinquance.

31-3 Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Ce sont les EIEF qui enregistrent la plus forte hausse au cours de l'année 2020 avec une augmentation de 4.9 % (+ 56 faits constatés sur un volume total de 1 194). L'index qui augmente le plus au sein de cet agrégat est celui relatif aux escroqueries et abus de confiance dont la majorité des faits sont commis dans le cyber-espace (+ 12.42 % + 82 faits). Malgré l'ensemble des campagnes de prévention conduites tant au niveau national que local, les victimes ne prennent pas toutes les précautions pour se prémunir contre les cyberattaques et/ou escroqueries commises sur la toile.

Cette tendance départementale est confirmée par les chiffres nationaux puisque la ZGN métropole enregistre pour les EIEF et notamment les escroqueries et abus de confiance une hausse de 17.7 %.

Malgré le caractère complexe de la lutte contre ce type de criminalité (notamment commise depuis l'étranger), le taux de résolution du GGD 54 en la matière affiche un score plutôt satisfaisant de 33.9 % (38.4 % au niveau national) malgré une baisse significative de -11.5 points.

32 – Bilan de l'activité judiciaire

32-1 Une activité judiciaire soutenue

Pour l'année 2020, l'activité « police judiciaire » a représenté 37.48 % de l'activité totale du groupement (stable par rapport à l'année précédente 37.69 %). Il s'agit donc du deuxième pôle d'activité derrière l'ordre et la sécurité publics (43.21%) et devant la sécurité routière (9.28%).

Les effets de la crise sanitaire et du ralentissement de l'activité judiciaire ne se sont pas fait sentir sur le volume horaire consacré à cette mission mais ont pu se traduire dans le nombre de personnes mises en cause au cours de l'année qui baisse de 8.2 %. Malgré tout, le nombre de gardes à vue reste stable (- 0.2 %) avec 845 mesures prises, 365 ayant fait l'objet d'un déferrement (+ 23.73%) soit dans 43.2% des cas (34.58 % en 2019).

32-2 Des outils adaptés et innovants pour plus de performance

Face à une délinquance mouvante, protéiforme et en constante évolution, le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle cherche en permanence à s'adapter en faisant évoluer les outils existants mais aussi en innovant par la création de dispositif répondant aux besoins identifiés.

32-2-1 Les groupes locaux de contrôle des flux (GLCF)

Les GLCF de Toul et de Mars-la-Tour ont pour mission de sécuriser les flux traversant le département de Meurthe-et-Moselle. Leur action s'exerce principalement sur l'A31, l'A4 et la RN4 mais a également vocation à s'appliquer sur l'ensemble des axes principaux du département. Engagés principalement dans la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, l'immigration irrégulière et le recel d'objets volés, les militaires des GLCF 54 ont obtenu, cette année encore, des résultats significatifs. L'ensemble des unités de l'escadron départemental de sécurité routière s'inscrit également dans cette dynamique de contrôle des flux et dans la lutte contre la délinquance empruntant sans réserve les axes pour se déplacer rapidement.

32-2-2 Le groupe d'enquête et de lutte contre les atteintes aux biens et les phénomènes sériels (GELAPS)

La lutte contre les atteintes aux biens et principalement contre les cambriolages est la priorité opérationnelle du GGD 54. Le GELAPS 54 est traditionnellement activé au début de la période hivernale, saison la plus impactée par le phénomène des cambriolages, notamment en résidence principale. L'objectif fixé au GELAPS 54 est d'apporter son appui aux brigades territoriales et de recherches du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle dans l'identification et l'analyse des phénomènes sériels et dans la mise hors d'état de nuire des équipes actives de malfaiteurs.

Le GELAPS 54, groupe de travail temporaire, est armé de 6 militaires détachés des compagnies de Toul, Lunéville et Nancy.

32-2-3 Les équipes de prise en compte des victimes de violences intra-familiales

Afin d'adapter encore notre action dans la prise en compte et le traitement des violences intra-familiales, les compagnies ont mis en place des équipes dédiées à l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales et des personnes vulnérables. Composées de militaires sensibilisés et formés à cette problématique, elles sont plus particulièrement chargées de suivre le déroulement des investigations conduites dans le cadre des procédures ouvertes pour des faits de violences commises au sein de la famille ou au préjudice de personnes vulnérables, en lien avec la MCPF. Elles constituent une capacité d'orientation, d'appui et de renfort au profit des unités territoriales.

32-2-4 Le bureau d'ordre et le bureau de gestion des procédures

Être toujours plus performant et plus efficace passe aussi par une organisation permettant de traiter les procédures dans les temps impartis et de prioriser celles qui nécessitent une prise en compte rapide et efficace. Pour répondre à cet objectif, un bureau d'ordre (BO) a été mis en place au sein de chaque compagnie de gendarmerie et des bureaux de gestion des procédures (BGP) au sein de plusieurs unités territoriales.

Le bureau d'ordre a pour ambition de filtrer et retourner les demandes ne relevant pas des unités destinataires, prioriser les investigations, alléger les tâches administratives, confier l'enquête au bon niveau. Le BO permet donc d'améliorer et de renforcer la gestion de la charge des unités, le suivi des procédures et la prise en compte des procédures sensibles. Armé des sous-officiers affectés au secrétariat du groupe de commandement, il est généralement placé sous la direction du commandant en second de la compagnie.

Le bureau de gestion des procédures a pour mission de traiter de manière efficiente les enquêtes confiées à l'unité, notamment en appliquant le principe de dépersonnalisation des procédures. Placé sous la direction d'un gradé supérieur de l'unité, celui-ci gère les procédures arrivant à l'unité (notamment par la voie du soit-transmis) puis confie, après analyse des éléments du dossier et choix de la stratégie procédurale à adopter, les différentes investigations à conduire aux militaires présents à l'unité. Il s'assure de la bonne exécution des pièces de procédure réalisées et du respect des délais impartis.

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

En 2020, les unités du groupement ont constaté 115 accidents corporels ayant fait 18 tués et 141 blessés.

Le bilan de 2020 marque une nette diminution pour le nombre d'accidents (-28) et les blessés (-45), et une légère augmentation pour les tués (+4). Bien que supérieur à 2019, le nombre de tués est plus bas que 2018 (20 tués), il faut cependant remonter à 2015 pour avoir un meilleur résultat (16 tués). Le nombre d'accidents mortels passant de 13 en 2019 à 17 en 2020 montre une évolution défavorable de + 23,53 %. Le nombre de blessés est en baisse par rapport à 2019, 141 en 2020 contre 186 en 2019, mais reste au-delà du chiffre de 2018, 125 blessés.

	Accidents	Tués	Blessés
2019	143	14	186
2020	115	18	141
Tendance	-24,35 %	22,22 %	-31,91%

En 2020, l'implication du facteur « alcool » représente 17,39 % du total des accidents corporels, contre 16,78 % en 2019, données portées à 23,53 % contre 7,69 % en 2019 s'agissant des accidents mortels.

La proportion des accidents corporels où le facteur « usage de stupéfiant(s) » est présent, est en augmentation, 11,30 % en 2020 contre 8,39 % en 2019. Elle est de 11,76 % en matière d'accidents mortels en 2020 contre 15,38 % en 2019.

Le facteur d'accidents principalement identifié demeure la vitesse excessive ou inadaptée, présente sur 18,26 % des accidents corporels et 5,56 % des accidents mortels. Il est suivi par le refus de priorité pour 15,65% des accidents corporels et 0 % des mortels. Le défaut de vigilance représente 13,91% des cas et 16,67% pour les mortels. Les autres causes sont souvent indéterminées ou liées à des fautes d'inattention.

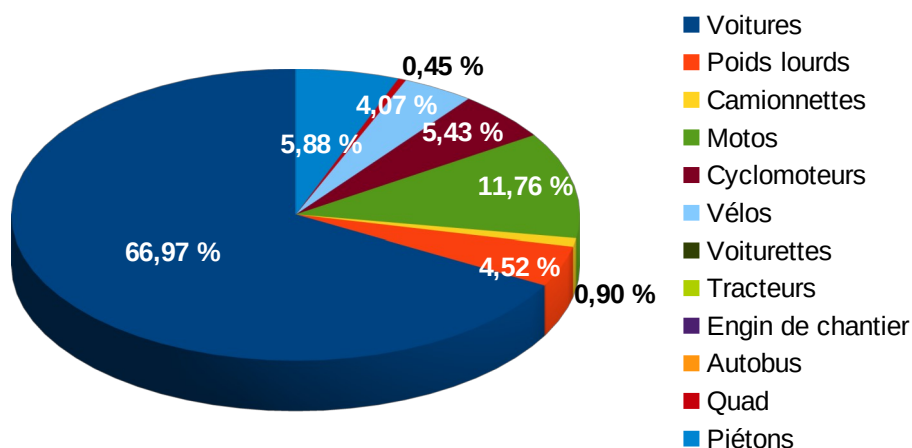
Concernant le bilan répressif, le nombre de dépistages de l'alcoolémie diminue par rapport à la courbe initiée les années antérieures avec une évolution négative de - 25,44 %. Quant à celui des stupéfiants, il progresse de + 1,32 %. Le nombre des infractions d'alcoolémie se traduit par une baisse de -20,71%, tout comme celui des infractions liées aux stupéfiants qui est en diminution de -11,96 %.

Les infractions liées au comportement sont en baisse pour le défaut de port des équipements de sécurité (-19,36 %) et pour l'usage du téléphone portable ou des « distracteurs » (-18,70 %), mais sont en hausse pour le non port du casque de + 4,55 %. Il est à noter également une légère augmentation des conduites sans permis (+ 4,32 %). La répression des dépassements de vitesse se traduit par une légère diminution des infractions relevées après interception (-2,54 %). Cependant, on constate une importante augmentation des « grands excès de vitesse » avec une hausse de +42,12 % pour les excès de plus de 40 km/h et de +46,15 % pour les excès de plus de 50 km/h.

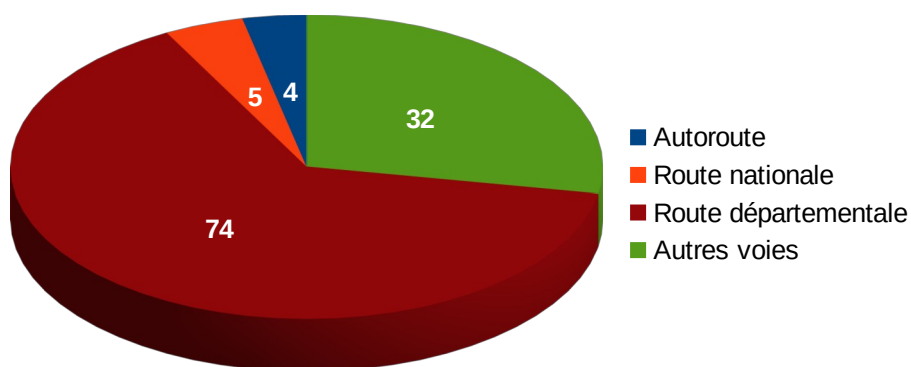
Les vitesses liées aux contrôles de sanction automatisée enregistrent elles aussi une hausse de +83,57%.

La population des motards doit continuer à faire l'objet d'une attention particulière. Alors qu'en 2019, en zone gendarmerie, 23 motocyclistes étaient impliqués dans un accident corporel, ce nombre se porte à 26 (soit 11,76 % des usagers) en 2020. Cette tendance se confirme dans le bilan des accidents mortels, passant de 1 à 3 motocyclistes (soit 16,67 %).

Il conviendra en 2021 de maintenir une stratégie spécifique dès le retour des premières journées printanières.



Les accidents ont majoritairement lieu sur route départementale (74 accidents, 64,35%), hors agglomération (73,91%) avec une répartition géographique très diffuse. L'étude de la répartition temporelle met en évidence un surcroît d'accidentalité en fin de semaine et dans la plage horaire 14h00/20h00.



POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PSQ)

– Contrats opérationnels

Les commandants des quatre compagnies constituant le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont rédigé, chacun en ce qui le concerne, un contrat opérationnel.

Ce contrat vise à répondre aux attentes et aux besoins de la population sur un territoire spécifique et aux attentes exprimées par les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et les élus.

Il définit également et met en œuvre des mesures visibles et concrètes qui permettent d'apporter les réponses adaptées aux problèmes et risques du territoire et développe des marges de manœuvre permettant une capacité pour les gendarmes de créer et entretenir le contact avec sa population et ses acteurs.

Il s'accompagne de la mise en place d'une « lettre aux élus » adressée par les commandants de compagnie à leurs maires de manière régulière afin de les informer de l'action de leurs gendarmes.

- Contrats territoriaux de sécurité (CTS)

Les 18 communautés de commune de la ZGN ont signé un CTS.

Protocoles de participation citoyenne

Alors que 44 protocoles ont été signés avec les communes de 2012 à 2020, le dispositif de participation citoyenne a continué son expansion dans le département en 2020, avec la signature de 2 nouveaux protocoles.

Le cadre particulier de la crise sanitaire a mis entre parenthèses plusieurs projets, les réunions publiques ne pouvant avoir lieu et la priorité des mairies étant logiquement orientée vers la lutte contre la pandémie. Toutefois, 3 nouveaux projets sont en cours de finalisation ou en attente de signature. Par ailleurs, 5 nouvelles communes souhaitent mettre en place le dispositif. Les premiers échanges vont intervenir au cours du premier semestre 2021 selon l'évolution du contexte actuel.

Malgré cet environnement si particulier, les référents « maires » ont continué, au sein de chaque brigade, à accompagner leurs élus dans la lutte contre la délinquance et les incivilités, notamment au travers d'échanges d'informations permanents par le biais du téléphone, de SMS ou de la création de groupes de discussions sur Internet. Le mémento des maires, élaboré l'année dernière, a continué à évoluer avec l'insertion de 3 nouvelles fiches.

- Menace terroriste

Dans le cadre de la réponse opérationnelle de la gendarmerie en cas d'attaque terroriste, trois cent vingt-deux dossiers d'objectifs relatifs à des établissements scolaires implantés en ZGN ont été rédigés ou actualisés, grâce à l'action des « référents scolaires » et des correspondants sûreté désignés au sein des unités.

- Prévention technique de la malveillance

Des opérations de sensibilisation ont été réalisées par les deux référents sûreté de la cellule de prévention technique de la malveillance à destination des institutionnels (5), des particuliers (1) et des professionnels (6).

Trente-deux audits, diagnostics ou consultations de sûreté ont été menés au cours de l'année 2020.

Le volet vidéoprotection a vu l'élaboration de 6 diagnostics. 20 projets ont fait l'objet d'un accompagnement et 13 contrôles de conformité ont été effectués.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Directeur : Colonel Hors Classe Jérôme PETITPOISSON

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle est composé de 2 639 agents au 31/12/2019 répartis sur le site de l'État-major, du centre technique et logistique et les 70 centres d'incendie et de secours :

- 512 sapeurs-pompiers professionnels,
- 2 031 sapeurs-pompiers volontaires,
- 96 personnels administratifs et techniques spécialisés,

I) Activité opérationnelle

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et-Mosellans ont réalisé 43 895 interventions en 2020, soit une baisse de 12,2% (- 6128 interventions) par rapport à l'année précédente.

Au niveau des natures d'intervention les variations :

- ✓ Incendie: - 11,72 %
- ✓ Secours à Personne : -12,76 %
- ✓ Accidents de voie publique : - 20,95 %
- ✓ Opérations diverses : - 9,91 %

La baisse est liée au contexte Covid et à l'expérimentation de fin d'année des gardes organisées avec les transporteurs sanitaires privés.

Parmi les interventions marquantes de l'année, on peut noter plus particulièrement :

- ✓ Fuite de fonte en fusion sur une poche de 900 tonnes à l'usine Saint-Gobain de Pont-à-Mousson le 03 février 2020,
- ✓ Tempête CIARA le 09 février 2020 sur le département,
- ✓ Mutinerie, avec plusieurs feux allumés, au centre pénitencier d'Ecrouves le 7 avril 2020,
- ✓ Feu de 10 hectares de forêt à Saint-Sauveur le 25 avril 2020,
- ✓ Combustion dans les conduites de transport des boues à la station d'épuration de Maxéville le 09 juillet 2020,
- ✓ Violent feu de palettes dans l'enceinte de l'entreprise QUIL à Bois-de-Haye le 31 juillet 2020,
- ✓ Feu d'un stock de 600 m³ de pneus à Longuyon le 02 août 2020,
- ✓ Effondrement d'une maison sur le semi-remorque l'ayant percuté, un conducteur incarcéré à Lunéville le 10 août 2020,
- ✓ Feu d'un stockage extérieur de piles et détecteurs de fumées usagés chez PAPREC à Custines le 13 août 2020,
- ✓ Combustion dans une trémie à Charbon chez Novacarb à Laneuveville-devant-Nancy le 19 septembre 2020,
- ✓ Feu dans un atelier de 700 m² de la carrosserie AD de Longwy le 24 septembre 2020,
- ✓ Feu du garage « Point S » à Essey-lès-Nancy le 05 octobre 2020.

Le SDIS a également contribué au cours de cette année aux renforts des départements touchés par les incendies de forêt en envoyant 5 engins et 14 hommes pendant 08 jours.

Un officier supérieur spécialisé dans le risque NRBCe a participé à une mission spécialisée du 10 au 24 octobre à Beyrouth au Liban. Celle-ci consistait à former les personnels de la défense civile aux problématiques du risque chimique et radiologique en intervention.

II) Activité de prévision

Le SDIS, avec l'appui des échelons territoriaux du SDIS, a réalisé en 2020 :

- ✓ 2 exercices ORSEC NOVI : 09 septembre à Toul, 07 octobre entre Bouxières-aux-Dames et Custines,
- ✓ 1 exercice « Grand Feu » à Ludres le 17 septembre.

III) Activité de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

1 580 dossiers ont été traités en 2020.

- ✓ La Sous Commission Départementale (SCD) s'est réunie 16 fois en formation plénière et a étudié 811 dossiers d'autorisation de construire ou d'aménager un ERP, IGH, ou EP,
- ✓ Les 4 commissions d'arrondissement (CSA) se sont réunies 32 fois en plénière et traités 729 dossiers,
- ✓ Les préventionnistes ont effectué 634 visites périodiques, 31 visites sur demande, 31 visites de levée d'avis défavorable et 9 visites pour reclassement d'établissements. 832 études d'urbanisme ou de réception de travaux ont ainsi été réalisées et 3 demandes d'homologations,
- ✓ Sur les 1 540 dossiers traités, seuls 109 ont reçu un avis défavorable soit 7 %.

IV) Déploiement de la feuille de route pluriannuelle du SDIS 54

Le déploiement de la 3^e étape de la feuille de route pluriannuelle qui compte 30 nouvelles actions a débuté fin 2020.

Sur les deux premières étapes (51 actions) on compte actuellement 37 actions réalisées et 14 en cours.

En 2020 plusieurs étapes importantes de ce projet d'établissement auront été mises en œuvre. On peut citer notamment :

- ✓ La mise à jour du SDACR
- ✓ La mise en place du coordinateur ambulancier privé au SAMU
- ✓ La mise en expérimentation des gardes ambulancières privées pour limiter les carences dans le cadre du SUAP,

La feuille de route ouvre plusieurs perspectives opérationnelles vers 2021 avec notamment :

- ✓ L'actualisation du règlement opérationnel départemental,
- ✓ L'implication du SDIS dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde,
- ✓ La mise en œuvre d'une compétence recherche des circonstances et causes d'incendie,
- ✓ La rédaction de règlements internes de spécialité intégrant le document unique,
- ✓ L'amélioration de l'identification des fonctions opérationnelles sur le terrain.

La démarche feuille de route est actuellement en cours d'association aux protocoles dits de pilotage par la performance globale (PPG) déjà en place dans de nombreux SDIS.

V) Autres éléments remarquables

A) Préparation d'un système de gestion opérationnelle interopérable SDIS54 et SDIS 57 unique en France

Le groupement de la planification opérationnelle prépare depuis le second semestre 2020 l'interopérabilité des deux logiciels de gestion opérationnelle des départements 54 et 57. Afin d'améliorer encore l'engagement des secours les deux SDIS récemment équipés d'un logiciel de gestion opérationnelle (SGO) identique seront capables de déclencher sans délai les secours du département voisin sans avoir à transférer l'appel dans l'autre département.

Cette harmonisation de logiciel permet par la même occasion de sécuriser d'une manière innovante le système d'alerte. En cas de panne le centre opérationnel départemental voisin peut prendre le relai et assurer la continuité du déclenchement des secours. Cela est également vrai en cas de crise locale nécessitant de multiples intervention (tempêtes, inondation etc) où chacun des deux codis sera en mesure d'appuyer le second en cas de besoin.

Ce projet, annonce les prémices de ce que sera NexSIS, le futur système d'alerte et de gestion des secours, commun à l'ensemble des SDIS, qui prendra le relais d'ici plusieurs années.

B) Collaboration inédite avec la chambre d'agriculture

Les fortes chaleurs des dernières années, propices aux feux de végétaux, ont engendré un important surcroît d'activité pour le corps des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle. En 2019, pas moins de 93 feux de récoltes ont notamment été dénombrés ; certains se propageant très rapidement et générant de véritables murs de flammes, délicats et dangereux à traiter.

Ces sinistres, très souvent simultanés, pourraient à terme avoir de lourdes conséquences humaines et mettre à mal la distribution d'autres secours sur notre département. Afin d'éviter cet écueil, un partenariat a été établi à l'été 2020 entre le SDIS 54 et la Chambre Départementale d'Agriculture. Des mesures évolutives de prévention et de sensibilisation des agriculteurs ont été mises en œuvre pour réduire le nombre d'incendies dans les champs : définition de trois niveaux de risques et mesures opérationnelles correspondantes, publication d'une carte des niveaux de risques prenant en compte l'indicateur d'éclosion et de propagation (IEP), échanges quotidiens entre les deux entités et sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques. Des actions novatrices telles que le fractionnement des champs au moyen de coupes spécifiques ont par ailleurs permis de limiter les conséquences de ces feux de récoltes. Ces mesures, combinées aux efforts des agriculteurs sur le terrain, ont permis d'obtenir en 2020 les résultats attendus : une baisse de 50% des feux de chaumes ou de récoltes par rapport à l'année précédente. Un chiffre à relativiser, car les conditions climatiques ont été un peu plus favorables cette année, mais qui encourage et conforte la poursuite de ce partenariat en 2021.

C) Caserne Rives de Meurthe :

Une nouvelle étape est franchie dans le phasage du regroupement des casernes de Joffre et de Tomblaine.

2020 aura permis, malgré la crise sanitaire, de valider définitivement le projet sur les points technique et financier. L'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif ont été respectivement acté en juillet et décembre dernier.

Ces phases d'études et d'analyses passées, le projet est entré en 2021 dans sa phase concrète et opérationnelle

Le permis de construire a été déposé en janvier 2021 et les premiers travaux d'aménagement devraient avoir lieu au troisième trimestre.

D) Covid 19 :

Le SDIS a assuré la prise en charge de plus de 1 650 cas de suspicion COVID19 depuis le début de la crise.

Les sapeurs-pompiers contribuent activement à l'effort collectif auprès des autres services :

- ✓ Fabrication et fourniture de solution hydroalcoolique aux services de Police, Gendarmerie, associations agréées et professionnels de santé,
- ✓ Mise en place d'une navette logistique au profit de la préfecture et de l'ARS pour la distribution sur l'ensemble du territoire départemental de moyens de protection,
- ✓ Participation active à la mission de conseil et d'appui dans les Ephad du département avec le CHRU et le Conseil Départemental,
- ✓ Mise à disposition de moyens dans le cadre de l'opération Chardon 3 (évacuation sanitaire de malades en TGV depuis Nancy vers l'ouest de la France),
- ✓ Participation à l'opération de dépistage PCR dans le cadre de la caravane COVID « Allez vers ».

Enfin, le SDIS apporte son appui à chaque fois que nécessaire dans le cadre de la coordination ou du renfort des centres de vaccination ainsi que des opérations de dépistage ponctuelles.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Directeur : Bertrand Gautier (Dominique Babeau jusqu'en novembre 2020)

Durant cette année particulière, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a contribué à la continuité de la vie de la Nation et renforcé son rôle de soutien et d'accompagnement des usagers, particuliers et professionnels, comme des collectivités locales. Elle a également renforcé ses efforts pour améliorer la qualité de service.

Une année marquée par une évolution de la relation aux usagers et le soutien aux professionnels, entreprises et collectivités locales

Une relation avec l'utilisateur réorganisée

Dans le contexte de crise sanitaire, à partir du mois de mars 2020, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a adapté l'organisation de sa relation avec ses usagers particuliers, en développant l'accueil téléphonique (76 000 appels pour les périodes de déclaration des revenus du printemps et de recouvrement à l'automne), la messagerie sécurisée du compte fiscal personnel (68 000 contacts) et l'accueil sur rendez-vous (9 000 demandes).

Dans ce contexte, l'accueil au guichet, suspendu pendant le confinement du printemps, a poursuivi sa baisse (-40% par rapport à 2019) sur la période de recouvrement des impositions à l'automne.

Les usagers rencontrant des difficultés financières ont pu bénéficier de mesures de bienveillance s'agissant de leurs contrats de prélèvement mensuel de taxe foncières et de taxe d'habitation.

Le soutien des entreprises

Le fonds de solidarité

- S'agissant des professionnels et entreprises, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a largement participé à la mise en œuvre du fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement en mars 2020 pour soutenir les entreprises ayant subi la crise sanitaire (fermeture administrative ou réduction forte de l'activité), de deux façons :
- - la plateforme téléphonique du Centre de Contact de Nancy chargé d'un accueil d'orientation pour les professionnels,
- - une équipe de vérificateurs chargés de contrôler les demandes des entreprises du département ainsi que de répondre aux questions des professionnels.
- Ainsi, au 31 décembre 2020, le montant versé au titre du fonds de solidarité s'élève à plus de 78 millions d'euros au profit de plus de 13 800 entreprises de Meurthe-et-Moselle.

L'accent a également été mis sur le traitement rapide des demandes de remboursement des créances fiscales. Ainsi, la part des remboursements de crédit de TVA traités dans le délai de 30 jours a atteint 92,9% (90,20% en 2019) et 92,2% des demandes de remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés ont été traitées dans le délai de 30 jours (79,5% en 2019).

Par ailleurs un dispositif exceptionnel a été mis en place avec la possibilité d'obtenir le report de certaines échéances ou des plans de règlement spécifiques (IS, CFE notamment).

Le raccourcissement du délai de paiement des fournisseurs de l'État

La DDFIP de Meurthe-et-Moselle, comptable assignataire de l'Éducation Nationale (périmètre académie Nancy-Metz) et de la Justice, exécute la dépense en mode dit « facturier », à l'exception des Cours d'Appel.

Centre de paiement unique des factures, le service facturier, placé auprès du comptable public, permet la suppression des contrôles redondants antérieurement effectués par le comptable et l'ordonnateur.

Dans le contexte particulier de 2020, le paiement des dépenses de l'État, partie intégrante du plan de continuité d'activité, a été opéré dans les meilleurs délais.

Au 31 décembre 2020, le délai de paiement des fournisseurs de l'État s'établit à 15 jours pour les dépenses du ministère de l'Éducation Nationale et à 18 jours pour celles de la Justice.

Le soutien aux entreprises et secteurs en difficulté

La commission des chefs de service financiers (CCSF) a traité 18 dossiers et a accordé 10 plans d'apurement du passif à des entreprises représentant 121 emplois directs. Le délai moyen des plans de règlement s'élève à 21,6 mois. La situation sanitaire a conduit au réexamen de 12 dossiers en cours.

Afin d'accompagner les entreprises les plus frappées par la crise, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a été doté d'outils d'interventions supplémentaires. 12 dossiers ont été examinés et 6 entreprises ont été accompagnées par des prêts (4) ou par le financement d'un audit (2).

L'appui aux collectivités locales

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 ayant instauré un dispositif de soutien au profit des collectivités locales du bloc communal subissant une perte de leurs ressources fiscales et domaniales, 65 collectivités ont bénéficié fin 2020 d'une avance pour un montant total de 0,428 millions d'euros.

Deux mécanismes d'avance remboursable sont intervenus par ailleurs au profit du département qui subissait en novembre une baisse des droits de mutation à titre onéreux, pour un montant de 5,284 millions d'euros, et des autorités organisatrices de mobilité pour un montant de près de 10,5 millions d'euros.

L'accélération des paiements au profit des entreprises a également été permis par celle de la dématérialisation des processus comptables et financiers des collectivités du département qui continue de progresser en 2020 : un peu plus de 93% des budgets-collectivités utilisent désormais la signature électronique des bordereaux de mandats et 85,6% sont en dématérialisation totale avec un taux de pièces justificatives dématérialisées supérieur à 85%.

La DDFIP de Meurthe-et-Moselle a accompagné la prise de fonctions des nombreux nouveaux maires élus entre mars et juillet 2020. Dans le contexte sanitaire qui a conduit à reporter le deuxième tour des élections municipales au 28 juin 2020, la date limite de vote des taux a été reportée au 3 juillet 2020, mobilisant fortement le service de la fiscalité directe locale.

Dans le cadre du rôle de conseil aux élus, 51 analyses financières ainsi que 281 documents de valorisation des comptes des collectivités ont été produits.

Une qualité de service renforcée

Pour l'utilisateur particulier

La simplification de la déclaration de revenus

L'année 2020 a vu la mise en place de la déclaration automatique visant à dispenser une partie des foyers fiscaux du dépôt de leur déclaration de revenus (papier et numérique) dès lors que les informations pré-remplies sont justes et exhaustives. Ainsi, sur 399 965 déclarations de revenus reçues en Meurthe et Moselle, 233 192 (58%) ont été souscrites en ligne et 106 640 (27%) ont été acquises automatiquement.

Une offre de paiement de proximité

Depuis le 28 juillet 2020, le paiement de proximité auprès d'un buraliste agréé est possible pour les amendes, les produits locaux et hospitaliers, les impôts, en carte bancaire ou en espèces (dans la limite de 300 euros) pour toute facture porteuse d'un code spécifique, permettant ainsi un processus comptable entièrement automatisé. Au 31 décembre 2020, les 81 points de vente actifs du département ont encaissé 3 325 paiements pour un montant de près de 0,321 millions d'euros.

Pour les entreprises

La nouvelle relation de confiance avec les entreprises

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a souhaité que la relation entre les entreprises et l'administration fiscale soit transformée en profondeur, visant à sécuriser les opérations des entreprises dès lors que celles-ci apportent une information complète, claire et pertinente. Au-delà du partenariat fiscal pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises et de l'accompagnement fiscal des PME, la DGFIP propose désormais une nouvelle démarche intitulée examen de conformité fiscale. Ce dispositif consacré par le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021 et qui fait intervenir dans une relation contractuelle un professionnel du chiffre ou du droit, du conseil ou de l'audit, peut conduire à l'institution d'une présomption de conformité sur 10 points déterminés d'un exercice fiscal, dans le cadre d'une piste d'audit.

Une communication est mise en place par la DDFIP de Meurthe-et-Moselle pour faire connaître ce nouveau dispositif auprès des représentants des entreprises mais aussi des professionnels du chiffre.

Pour l'ensemble des partenaires : le rescrit fiscal

Les contribuables, mais aussi les collectivités territoriales, ont la possibilité d'interroger l'administration sur l'application des règles fiscales (article L80 A du Livre des Procédures Fiscales). L'administration peut être également saisie de demandes d'appréciation d'une situation de fait, articles L80 B et L80 C du Livre des Procédures Fiscales.

En 2020, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a répondu à 152 demandes de rescrits. 3 rescrits ont été présentés par des collectivités territoriales en vue de la délivrance de reçus fiscaux en contrepartie de dons, afin de connaître le régime d'une maison funéraire communale en matière de Contribution Foncière des Entreprises et sur le taux de TVA applicable aux différentes recettes d'un syndicat intercommunal de transports.

La lutte contre la fraude et la nouvelle relation avec l'autorité judiciaire

- Pendant de la volonté d'accompagner les contribuables de bonne foi en reconnaissant mieux le droit à l'erreur dans leurs démarches, la loi du 23 octobre 2018 a visé à renforcer la lutte contre la fraude en définissant les critères au regard desquels un dossier de contrôle fiscal doit faire l'objet d'une dénonciation automatique à l'autorité judiciaire.
- En 2020, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a ainsi transmis trois dossiers de manière automatique et a déposé une plainte pour escroquerie. Ces dossiers se sont ajoutés aux 7 dénonciations effectuées au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.
- La lutte contre la fraude et le travail illégal s'inscrit également parmi les missions prioritaires de la brigade de contrôle et recherche (BCR).
- À ce titre, la brigade a participé à quatre réunions du CODAF opérationnel en 2020 sous la direction du Procureur de la République et de ses services, et a participé à deux opérations sur le terrain avec les autres membres du CODAF dans des entreprises relevant des secteurs d'achat-revente et de la réparation de véhicules.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Directeur : Yann DACQUAY

Dans un contexte sanitaire particulier, ce rapport d'activité reprend particulièrement les actions conduites, les temps forts de l'année et l'aboutissement de plusieurs projets significatifs en 2020.

Adaptation de la DDT 54 à la crise sanitaire COVID-19

Dès l'annonce du premier confinement, la DDT a activé son Plan de Continuité d'Activité en mars avec une mise en œuvre accrue du télétravail pour assurer la continuité de ses missions.

Les missions à maintenir absolument ont été définies ainsi que la chaîne de commandement en anticipant les absences possibles. Les agents ont été placés, lorsque leurs missions étaient éligibles, en télétravail ou en travail à domicile sinon en autorisation spéciale d'absence en dernier recours.

Ainsi, en moins d'une semaine, la DDT a été en mesure de poursuivre les missions prioritaires mais aussi de nombreuses autres missions qui ont concouru à la continuité de service.

Une forte implication de l'ensemble des agents et des informaticiens pour adapter leurs méthodes de travail et le matériel aux nouvelles conditions qui s'imposaient est à souligner.

Pendant cette période de confinement, la chaîne hiérarchique a été fortement mobilisée pour assurer le lien avec l'ensemble de la communauté de travail. Cela a permis de maintenir l'esprit d'équipe et de cohésion de notre DDT.

Dans ce cadre, de nombreux outils numériques ont été utilisés ou testés, notamment les conférences téléphoniques puis les visioconférences.

Le déconfinement progressif opéré à partir de mai a reposé sur une poursuite importante du télétravail, et a bénéficié des nouveaux outils telles que la visioconférence.

La mise en place de ces nouveaux modes de travail ont permis à la DDT, lors du confinement d'octobre, de poursuivre en intégralité l'ensemble de ses missions.

On retiendra de cette crise majeure l'adaptation de la DDT pour assurer ses missions, avec le déploiement de nouveaux modes de travail et les outils associés, évolutions qui sont capitalisées à ce jour dans le cadre du plan de modernisation de la DDT.



Une adaptation continue des méthodes de travail et outils professionnels : des évolutions internes d'organisation et modes de faire :

- La DDT a lancé un plan de transformation de la DDT pour améliorer le fonctionnement de la DDT et faire face aux changements liés à l'organisation territoriale de l'État, en particulier la création du SGC.
- La mise en place d'une nouvelle organisation pour le pilotage du numérique (équipements individuels et collectifs) : engagement dans un schéma directeur numérique.
- L'adaptation de l'organisation du service et l'engagement des équipes ayant permis une évolution/modernisation du fonctionnement du service : la dématérialisation du courrier entrant, gestion des parapheurs dématérialisés ; la mise en place de la messagerie instantanée TCHAP au sein du service,
- La dématérialisation de la valise « de permanence » pour les agents d'astreinte,
- Une nouvelle organisation du télétravail validée en octobre 2020,
- Inventer de nouveaux types d'actions compatibles avec la distanciation sociale (exemple : l'implication des "motards de vigie").

Les sujets développés ci-après témoignent de quelques dossiers et éléments marquants de l'année (non exhaustivement).

Les actions conduites

Agriculture :

- **Campagne PAC 2020 :**



La campagne 2020 de télédéclaration des demandes d'aides agricoles (TELEPAC) s'est déroulée de manière satisfaisante dans le département. Du fait des mesures d'urgence COVID, la DDT a dû se réorganiser en télétravail pour assurer l'accompagnement à distance des exploitants. De nouveaux modes opératoires ont été déployés en interne en vue d'assurer un contrôle de cohérence des dossiers déposés, et de sécuriser au maximum les télédéclarations des exploitants

Il faut saluer l'effort d'accompagnement des partenaires en situation de travail dégradée, en particulier de la chambre d'agriculture (seul organisme de service agréé) qui a déployé des outils d'accompagnement à distance pour ses 500 adhérents.

Le versement du solde des aides du 1^{er} pilier de la PAC et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) de la campagne 2020 est intervenu dès le 10 décembre sur le compte des agriculteurs.

Dans le département, 1 890 agriculteurs, soit 99,4 % des bénéficiaires, ont perçu le solde de leurs paiements de base et redistributif.

Les versements de fin d'année portent le montant total versé aux exploitants agricoles de Meurthe-et-Moselle à près de 69,3 millions d'euros.

Une supervision a été réalisée avec analyse de risques et aucun défaut majeur d'instruction n'a été constaté.

Crise naturelle :

Auboué – L'orne
Républicain Lorrain -
20/07/2020



- **Sécheresse :**

Le dispositif de gestion de la sécheresse a été intégralement revu (révision des mesures, modalités de décision pour faire adopter les restrictions) et a permis de faire face efficacement à la crise sécheresse que nous avons connue en 2020.

C'était effectivement la première année que le département 54 a basculé sur le niveau de restriction le plus fort prévu par la réglementation.

Ces travaux de grande ampleur ont été pilotés par la MISEN ; ils font référence et sont remontés au niveau national.

L'installation du Comité Ressource en Eau a été réalisée en fin d'année, marquant la mise en place d'une dynamique collective pour réduire les consommations et aller vers une gestion plus pérenne de la ressource.

Aménagement du territoire :

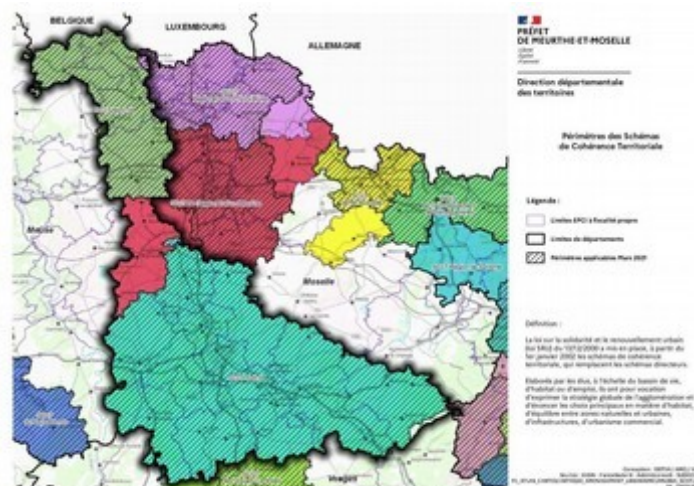
- **Instruction des permis de construire :**

La DDT a continué l'instruction des permis et a notamment accompagné les projets de développement des « énergies renouvelables » tout en tenant compte des contraintes liées aux sites, qu'elles soient liées à l'environnement (forêt, biodiversité) ou aux occupations antérieures (anciens sites ICPE) : leur émergence (dans de bonnes conditions eu égard aux sites) reste un objectif de l'État.

L'implication du personnel en pleine période de confinement, en appui de la filière du BTP, est particulièrement à souligner. Son implication s'est traduite à la fois dans l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de l'État et dans le relais auprès du réseau des services instructeurs des collectivités dans le département.

- **Planification d'urbanisme :**

SCOT-Les périmètres
d'applicabilité - 2020



La DDT a contribué à de nombreuses démarches de planification, et plus particulièrement aux démarches intercommunales PLUi et SCoT, dont l'échelle renforce les capacités à produire des projets de territoires pertinents et solidaires. Après une première contribution en 2019 dans le cadre de l'évaluation du SCoT Sud 54, la DDT a par exemple fourni mi-2020 de nouvelles données constituant à la fois un Porter à Connaissance et des repères en termes d'enjeux à investir dans la démarche, menée par la Multipole Sud Lorraine sur 13 EPCI du département.

Environnement – Eau – Biodiversité :

- **MISEN (mission inter-service de l'eau et de l'environnement) :**

La programmation par la MISEN de nombreux groupes de travail a permis des avancées concrètes : la révision de la gestion des pollutions et des crises, la mise en place d'un groupe de travail Déchets, la poursuite du travail sur le GT haie, et la publication de la nouvelle stratégie triennale de contrôle lors de la MISEN stratégique en sont les témoins.

Sur la nouvelle stratégie de contrôle 2020-2022 : Une dizaine de services ou opérateurs de l'état y participent.

En 2020, c'est plus de 600 contrôles qui ont été diligentés dont environ la moitié ont mis en avant des non-conformités.



Politique locale de l'habitat :

- **Un niveau satisfaisant d'engagement des aides à la pierre en Meurthe-et-Moselle :**

Un travail partenarial avec les trois délégataires des aides à la pierre (Grand Nancy, Conseil Départemental, Communauté de Communes du Bassin de Pompey) pour une actualisation des besoins tout au long de l'année :

- *Logement social* : 691 logements sociaux financés en 2020 (1,26 M€), soit un résultat supérieur aux objectifs initiaux de début d'année (569 logements).

- *ANAH* : un niveau très élevé d'engagements ANAH (17 171 380 €) nettement supérieur à 2019 (11 308 937 €), grâce notamment au 1^{er} dossier du plan national "Initiatives Copropriétés" déployé en Meurthe-et-Moselle (copropriété de Jarville sous Bois). Ces subventions de l'ANAH généreront près de 30 M€ de travaux qui seront injectés dans l'économie locale.



Éducation et Sécurité routière :

- **Éducation routière :**

Après les périodes de confinement et d'arrêt des examens, plus de 600 examens supplémentaires ont été effectués par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en 2020 pour satisfaire à la demande d'examens du permis de conduire.

- **Sécurité routière :**

Il est à noter une baisse relative du nombre d'accidents et de victimes, s'expliquant sans doute par la diminution du trafic pendant les périodes de confinement et de couvre-feu.

Un défi : inventer de nouveaux types d'actions compatibles avec la distanciation sociale. Exemple : l'implication des "motards de vigie" qui, grâce à une application sur smartphone, signalent les lieux qui leur semblent dangereux pour les deux roues motorisés. Ces lieux sont ensuite communiqués aux gestionnaires de voirie. L'implication des services du conseil départemental et des services communaux mérite d'être soulignée : sur 19 infrastructures signalées sur leurs réseaux en 2020, 18 ont fait l'objet d'aménagements locaux ou de revêtements de chaussée, soit inadaptés, soit défectueux déjà été modifiées.



Quelques temps forts de l'année

- **Éducation routière :**

L'amélioration de l'accueil des candidats avec l'ouverture, le 2 janvier 2020, du centre d'examen de Ludres pour les candidats du Grand Nancy.



- **Habitat – Logement :**

- La *contractualisation de la convention NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) de la Métropole le 30 mars 2020 :*

Ce programme transformera profondément La trame urbaine des quartiers concernés (Plateau de Haie, Provinces, Nations-Haussonville), et constituera un appui marqué au secteur du BTP (396 M€ d'investissement, dont 104 M€ financés par des subventions de l'ANRU).

NPNRU - Plateau de Haie





Signature de la convention de rénovation urbaine de la Métropole du Grand Nancy le 10/03/2020

- **L'installation de nouveaux comités :**

- Le *comité local de cohésion territoriale (CLCT)* : installé par le préfet en novembre, il est chargé de piloter les travaux de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le directeur de la DDT est directeur territorial adjoint de l'ANCT et travaille aux côtés des sous-préfets d'arrondissements, des services et opérateurs de l'État, des acteurs de l'ingénierie locale, à mettre en place cette ANCT dans le département, à savoir contribuer activement à l'émergence et l'aboutissement des projets initiés par les collectivités dans les territoires.

Le CLCT est l'un des premiers à s'être tenu de la région Grand-Est avec la participation de Monsieur Yves Lebreton, directeur général national de l'ANCT.

L'aboutissement de plusieurs projets significatifs

- **Chasse :**

- Le *schéma départemental de gestion cynégétique* élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) au terme d'une longue concertation, a été validé à l'été 2020.



L'enjeu est maintenant de veiller collectivement à sa mise en œuvre et au suivi des plans de chasses pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cyné-gétique et revenir à un niveau maîtrisé de dégâts de gibiers inférieur à 500 ha (dépassé depuis plusieurs années avec un niveau record en 2019 (1 350 ha)). Les dégâts concernent en particulier le sanglier pour les cultures, mais également les cervidés en forêt. La préfète de région a récemment rappelé l'importance de maîtriser les dégâts forestiers de gibier pour le succès du plan de reboisement financé par le plan de relance.

- **Risques** :

- *Commune de Bouillonville* :

Les investigations terrain en vue de définir des parades aux chutes de bloc ont pu être réalisées, avec de fortes attentes locales.

La DDT a appuyé une commune qui fait face à des risques majeurs, et ce, au-delà de la seule conduite des études : appui sur 2 réunions publiques, sur deux arrêtés de police générale pour gérer les accès aux parcelles, sur la gestion du contentieux, sur la consultation d'entreprises pour la purge de blocs menaçants, sur la recherche de subventions.

- **Biodiversité** :

- *Arrêté préfectoral de protection de la biodiversité de Sainte Barbe* :

Plateau de Sainte Barbe
10/07/2020



Après plus de 15 ans de travail sur ce secteur et 3 années d'implication de l'État spécifiquement pour ce classement, l'année 2020 a vu publier l'arrêté de protection de biotope sur ce plateau calcaire assurant la protection de 150 ha de pelouse calcaire et de ses milieux avoisinants.

À la suite d'une démarche de concertation renforcée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les activités existantes sur le plateau sont pérennisées, la biodiversité sauvegardée. Désormais les collectivités ont un avantage supplémentaire pour dynamiser un plan de gestion efficace.

- *Le loup* :

La Meurthe-et-Moselle est une terre de loup, l'ensemble des acteurs en a désormais conscience. Les très nombreux dommages observés l'an passé ont mobilisé les équipes. Pour autant, il est important de poursuivre les efforts en matière de maintien des protections, en cas notamment de nouveau spécimen.

- **Eau** :

- *Arrêté préfectoral Zones Soumises à Contraintes Environnementales* : sur le plateau de Beuvezin, là encore après une démarche de concertation renforcée avec les acteurs du territoire, à une échelle interdépartementale (54-88), les travaux menés ont permis de faire aboutir une démarche innovante visant à améliorer la qualité de l'eau sur le plateau. Cette démarche met en application l'évolution d'une doctrine : de "la bonne dose au bon endroit", nous passons à "la bonne culture au bon endroit". Les cultures à bas niveaux d'impact sont privilégiés.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Directeur : Pierre-Yves BOIFFIN

La Direction départementale de la cohésion sociale est le service public de proximité de l'État, garant des politiques d'inclusion sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales, promouvant toutes les formes d'engagement citoyen et garant d'un développement équilibré et sécurisé des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et d'accès à la pratique sportive.

Forte de 54 agents, elle œuvre selon trois logiques complémentaires, avec l'appui d'opérateurs associatifs et en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale :

- ✓ une logique de parcours, pour aider les personnes vulnérables en particulier sans domicile fixe ou menacées d'expulsions locatives à retrouver un logement adapté et une autonomie globale ;
- ✓ une logique territoriale, qui combat les inégalités liées à la vie au sein des QPV ;
- ✓ une logique de thématique, qui privilégie une activité (le sport) en raison de son rôle éducatif et social, ou un public (les jeunes, les femmes), en raison des inégalités sociales dont ils sont victimes.

L'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement des personnes sans abri, mal logées et défavorisées

L'épidémie de Covid-19 a conduit à renforcer l'attention portée aux personnes précaires, pour garantir un maintien de leurs conditions de vie. Les services de l'État se sont très rapidement mobilisés pour prendre en compte les difficultés spécifiques des publics vulnérables, dès le premier confinement, le 16 mars 2020.

Les actions de lutte contre la précarité en matière d'accès aux droits, aux soins, aux biens de première nécessité et à l'hébergement, se sont poursuivies au-delà du 10 juillet 2020, fin de la période d'urgence sanitaire, et ont été prolongées pour s'adapter au contexte de crise.

L'intervention portée aux plus précaires se traduit par des modalités d'intervention variées, allant du renfort en places d'hébergement, en passant par la création de nouveaux dispositifs, le développement de l'aide alimentaire, par un renouvellement ou accroissement des modalités d'intervention, mais également la distribution d'EPI, de communication et de coordination avec les acteurs du champ de l'hébergement et du logement pour veiller à répondre à la multiplicité et à l'hétérogénéité des demandes sociales.

L'adaptation des conditions d'exercice du travail, conjuguée à un recours au télétravail, a permis la poursuite des missions mais également d'accompagner les acteurs de ces champs particulièrement impactés par les effets de la crise. Les adaptations et les nouvelles collaborations permettent également de sédimenter les partenariats préexistants.

La gestion régionalisée de la crise migratoire

Le futur schéma national d'accueil des demandeurs d'asile se dessine en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration. Il prévoit, au regard des constats sur la réalité actuelle de la demande d'asile, un plan d'action pluriannuel pour mieux héberger et mieux accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dès 2021. En sus de l'augmentation des capacités d'accueil, la volonté de **rééquilibrage des flux en s'appuyant sur le principe d'orientation directive régionale** consacré dans la loi du 10 septembre 2018 est réaffirmée.

L'hébergement des demandeurs d'asile

On notait une légère baisse des flux de demandeurs d'asile en 2019 par rapport aux 2 années précédentes (1449 contre 1 593 en 2018, 1 794 en 2017). Pour l'année 2020, la crise sanitaire a entraîné un effondrement des flux (687 arrivées).

Les flux directs en provenance des Balkans demeurent toujours aussi importants, proviennent en grande partie de pays considérés comme sûrs par l'OFPRA, d'où une majorité de personnes en procédure accélérée.

Une autre part importante du public accueilli est constituée par les personnes en procédure Dublin. Même si certaines d'entre elles sont effectivement transférées vers l'État membre de première demande, la majorité, faute de transfert, introduit une nouvelle demande d'asile également en procédure accélérée.

Les capacités du parc du dispositif national d'accueil d'hébergement n'ont pas évolué en 2020 et se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 608 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile - CADA ;
- ✓ 200 places dans le cadre du Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile - PRAHDA, ouvertes en 2017 ;
- ✓ 130 places d'HUDA de niveau 1 ;
- ✓ 863 places d'HUDA de niveau 2 ;
- ✓ 45 places de CAES.

10 620 071€ ont été consacrés en 2020 au traitement de la demande d'asile en Meurthe-et-Moselle au titre du BOP 303 (10 361 404 € en 2019) dont **6 330 244€** au titre de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

Les leviers d'intégration des personnes issues de la demande d'asile

Dans le cadre de la circulaire du ministère de l'intérieur et de la cohésion des territoires du 12 décembre 2017 relative au relogement des personnes bénéficiaires de la protection internationale, le département de Meurthe-et Moselle a utilisé les leviers suivants :

- des actions de formations professionnelles et de maîtrise de la langue française ont été reconduites :

-action de « formation linguistique à visée professionnelle » et « d'accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi », co-financées par le BOP 104 et le Conseil départemental,

-action permettant à 12 réfugiés d'effectuer une mission de service civique tout en bénéficiant d'une formation en français. En 2020, cette action a été intégrée dans un dispositif national intitulé Volont'R ;

Le **Contrat Territorial d'Intégration des Réfugiés (CTAIR)** signé entre **préfet du département, la DIAIR et la Métropole du Grand Nancy le 12 juillet 2019** a fait l'objet d'un avenant signé en juillet 2020. Une délégation de crédits de 200 000€ (300 000€ en 2019) a été allouée par la DIAIR pour le renouvellement d'une majorité des actions déployées en 2019 à savoir :

- des formations linguistiques à visée professionnelle,
- l'accompagnement spécifique dans le cadre des ateliers à vie active,
- une aide à l'installation pour les ménages accédant au logement dans le cadre de la

CTRR,

- la préparation et la présentation à l'examen du code de la route, la découverte de l'environnement et les diverses modalités de transport existantes,

- une aide pour l'accès aux classes spécifiques pour élèves allophones.

En 2020, le CTAIR a également participé au cofinancement d'un projet de création d'une structure de coordination des cours de FLE sur le département porté par le service FTLV du Greta. Il a également financé la mise en place de manifestations (colloques, conférences) sur la thématique de l'intégration des BPI avec l'Institut Régional du Travail Social - IRTS de Lorraine ;

-l'accès au logement : le comité technique de relogement des réfugiés - CTRR, poursuit sa mission partenariale tendant à faciliter l'accès au logement des bénéficiaires d'une protection internationale -BPI. L'accès au logement a été fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire. Ainsi, 87 ménages BPI en hébergement ont été relogés en 2020 (142 en 2019) ;

- le dispositif de réinstallation : de 2017 à 2019, deux opérateurs ont accueilli des ménages BPI dans le cadre d'un appel à projet national. Pour 2020 et 2021, l'appel à projet a été régionalisé. Son déploiement a été freiné par une diminution des arrivées des ménages en 2020.

La prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables

La prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables continue d'être une priorité affichée ; en témoignent le nombre de places d'hébergement mobilisées en continu pendant toute la période de crise sanitaire et les différentes actions entreprises en matière de prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables.

Le plan « logement d'abord »

Ce plan ambitieux, étalé sur 5 ans, permet de bâtir un projet autour des objectifs à atteindre jusqu'en 2022.

Les actions partenariales autour de la politique du logement d'abord continuent à se développer notamment dans les domaines de l'intermédiation locative, des pensions de famille mais également par la mise en place d'études sur les besoins en logement accompagné, sur la prise en charge des personnes âgées précaires mais également par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt – AMI lancés par la DIHAL lesquels s'inscrivent dans la droite ligne des préconisations de l'étude partenariale errance urbaine menée depuis 2017 à Nancy.

Les services de l'État, l'agence régionale de santé, les associations du secteur accueil hébergement insertion et les collectivités poursuivent leur travail partenarial autour de la réponse à l'AMI 2, « territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord »

portée par la Métropole du Grand Nancy et l'AMI « Accompagnement des personnes en grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant » portée par l'association ARS.

L'impact de la crise sanitaire sur l'hébergement des personnes sans domicile

Le parc d'hébergement est constitué de 697 places d'hébergement d'insertion et de 1006 places d'hébergement d'urgence dont 455 places gérées dans le cadre d'un marché public « hébergement d'urgence et accompagnement social » - HUAS.

L'année 2020 a été principalement impactée par la politique nationale de mise à l'abri et d'hébergement de toutes les personnes sans domicile pendant la crise sanitaire de mars à décembre, avec une mobilisation de places hôtelières complémentaires, la mise en œuvre d'un centre de desserrement dès le mois de mars jusqu'en juillet et la création de 2 nouvelles haltes de nuit en fin d'année.

Peu touchées par la contamination au printemps, les associations ont dû gérer plus de cas covid suspectés et avérés à compter de la fin du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année, notamment par la mise en quarantaine répétée de certains sites d'hébergement.

La sortie du dispositif hivernal conjuguée à la fin du confinement a été préparée avec tous les opérateurs AHI pour orienter les publics pris en charge pendant cette période exceptionnelle.

Le service intégré d'accueil et d'orientation - SIAO

Ralentie par la crise sanitaire, la démarche partenariale de fusion du SIAO 54 au sein de l'association ARS est restée d'actualité, afin de trouver le meilleur équilibre possible entre le portage de toutes les missions du SIAO par l'association ARS (la gestion du 115, les orientations en hébergement d'insertion et en logement accompagné, la gestion du SI et de l'observation sociale) et la territorialisation propre à la Meurthe-et-Moselle via les services d'accueil et d'orientation préexistants à Mont-Saint-Martin, Briey, Toul, Pompey, Nancy et Lunéville.

S'agissant des actions menées en 2020, en matière de veille sociale, de mise à l'abri et de prise en charge des publics les plus exclus, les actions suivantes sont à souligner :

- ✓ le développement d'une maraude par l'association ALISES permettant de couvrir l'ensemble du Pays Haut de Briey à Longwy ;
- ✓ 2 haltes de nuit mises en place en décembre à Réhon par l'association ALISES et à Nancy dans l'ancienne maison du vélo par l'association ARS ;
- ✓ dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre la grande marginalité, l'association ARS a été retenue pour son projet partenarial de création d'un Village d'Insertion à Nancy ; il s'agit d'une des suites à portée opérationnelle de l'étude relative à l'errance urbaine livrée en 2019 ;
- ✓ la consolidation de places dédiées en stabilisation sur le site du Grand Sauvoy gérées par l'association ARELIA.

En matière de logement accompagné

Entre hébergement et logement social, le logement accompagné s'inscrit pleinement dans le « plan logement d'abord », et désigne un ensemble de solutions de logement, temporaires ou plus durables, qui s'adressent à des publics cumulant certaines difficultés, au travers des dispositifs suivants :

- ✓ les résidences sociales dites « classiques » (1034 places) ;

- ✓ les pensions de familles (198 places) avec l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Briey de 25 places et les résidences accueil (40 places). 33 places supplémentaires sont prévues dans le nord et à Pont-à-Mousson (ouverture prévue en 2021) et un nouveau projet sur la Métropole du Grand Nancy a été validé avec une livraison prévue en 2022. D'autres projets sont en cours d'élaboration pour étayer l'offre sur l'ensemble du département ;
- ✓ les foyers jeunes travailleurs (440 places), les foyers travailleurs migrants (1452 places) ;
- ✓ le dispositif d'intermédiation locative – IML, comprend 95 places résultant du dispositif historique et 22 places déployées dans le cadre du plan logement d'abord, avec des projets de développement en cours.

En parallèle, des projets de réhabilitation et de transformation d'anciens foyers travailleurs migrants en résidence sociale, permettant d'offrir de meilleures conditions de vie aux personnes (transformation des chambres en logement de type T1), sont en cours ou validés. La première tranche de réhabilitation du foyer Phalsbourg est ainsi achevée (56 studios) et se poursuit en 2021 pour offrir à terme 209 logements de type T1 à la place des chambres de 7,5 m² et 15 m² (273 places initiales). Le projet de réhabilitation du foyer Saint Martin est quant à lui enclenché avec des comités techniques de relogement des publics actuellement sur le site avant le démarrage des travaux prévus en 2021 (104 logements au lieu de 170 chambres).

Au total, 25 184 742 € (BOP 177) ont été consacrés dans l'année 2020 au traitement de la veille sociale, de l'hébergement de droit commun et au logement accompagné.

En matière de lutte contre l'habitat indigne

La DDCS est présente au comité technique habitat indigne - CTHI, instauré dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne - PDLHIND.

La crise sanitaire a engendré une baisse des signalements avec un nombre d'arrêtés préfectoraux beaucoup moins importants, liés principalement à l'impossibilité pour l'ARS et les SCHS d'assurer toutes les visites nécessaires. Il est à noter une dégradation des situations et des interdictions temporaires ou définitives d'habiter plus importantes. Celles-ci ont entraîné des hébergements ou relogements en urgence par la DDCS au titre de la responsabilité du préfet, engagée en cas de défaillance des propriétaires. Parmi ces différentes recherches de solutions, 3 conventions d'occupation précaire ont été réalisées pour assurer l'hébergement de ménages suite à des interdictions définitives d'habiter pour une copropriété à Villerupt et 11 personnes ont dû être hébergées en urgence compte-tenu d'un arrêté d'insalubrité et la fermeture d'un hôtel meublé à Nancy. Compte-tenu des situations parfois très complexes cumulant différentes problématiques (incurie, savoir habiter, santé, handicap, addiction...) la DDCS a également mobilisé diverses mesures d'accompagnement spécifiques, notamment des mesures AVDL et des orientations auprès des Services d'Accueil et d'Orientation.

Favoriser l'accès au logement et renforcer la prévention des expulsions locatives

L'accès au logement

L'État dispose d'un droit de réservation en matière d'attribution de logements locatifs sociaux qui s'exerce au profit des publics prioritaires visés à l'article L. 441-1 du Code de la

construction et de l'habitation - CCH. À ce titre, les services de la DDCS mobilisent le contingent préfectoral pour accueillir les ménages prioritaires qui lui sont orientés.

L'objectif assigné aux organismes sociaux est de réserver 25 % de leur parc aux personnes prioritaires proposées par l'État. Afin de mobiliser ce contingent de la manière la plus efficiente et d'en assurer le suivi, les services de la DDCS, le SIAO, les opérateurs de l'hébergement, et les bailleurs sociaux ont poursuivi leurs réflexions sur la fluidité et le changement de paradigme à opérer pour favoriser le logement d'abord.

Dans ce contexte, l'outil de type extranet dénommé « SYstème de Priorité LOgement » (SYPLO), paramétré en 2019 inscrit la liste unique de demandeurs prioritaires. Après une phase de formation, il est à présent consulté en temps réel par les bailleurs sociaux pour une mise en adéquation avec un logement. Il permet de recenser les ménages prioritaires et d'en assurer le suivi jusqu'à leur relogement effectif.

Les services de la DDCS assurent également le secrétariat de la Commission départementale de médiation pour le Droit au logement opposable (DALO). En 2020, 51 recours ont été déposés (dont 27 émanaient de personnes habitant le Grand Nancy), et 41 ont été examinés par la commission : 13 ont été reconnus éligibles et 3 orientés en structure d'hébergement. Le dispositif DALO représente l'ultime voie de recours pour accéder à un logement.

La prévention des expulsions locatives

Les six sous-commissions CCAPEX, mises en place sur le périmètre géographique de compétence des instances du PDALHPD, se sont réunies en vue de prévenir les situations individuelles en procédure d'expulsion. Cette mission est restée au centre des priorités en Meurthe-et-Moselle.

On compte, en 2020, pour l'arrondissement de Nancy :

- ✓ 512 assignations devant les tribunaux ;
- ✓ 227 commandements de quitter les lieux ;
- ✓ 179 demandes de concours de la force publique ;
- ✓ 56 décisions accordant le concours de la force publique, dont une partie concerne des demandes de concours de la force publique des années précédentes.

Lors de l'examen des demandes, au cours de réunions techniques régulières, une attention très particulière a été portée aux situations sociales afin de trouver avec les bailleurs sociaux des solutions pour les ménages en situation d'expulsion locative. Une réflexion concernant l'analyse des profils des ménages expulsés a également été entreprise.

La médiation des litiges locatifs

En cas de litige entre un bailleur et un locataire, la procédure de conciliation permet de rechercher un accord amiable en vue d'éviter le recours à un procès pouvant engendrer une procédure lourde et coûteuse. Sur 120 dossiers litigieux réceptionnés par la Commission départementale de conciliation, 64 dossiers ont été présentés, 26 situations ont été conciliées en commission.

Le comité responsable du PDALHPD s'est réuni le 23 septembre 2020 pour évoquer les bilans des actions du Fonds de solidarité logement (FSL) et de la commission DALO.

La réforme des modalités d'attribution de logements

En lien avec la Direction départementale des territoires, la DDCS a poursuivi son appui aux 6 EPCI dotés d'un programme local de l'habitat approuvés afin de constituer les conférences intercommunales pour le logement - CIL. Celle de la Métropole du Grand Nancy, installée en décembre 2017, a conduit, à l'issue de nombreuses réunions de travail, à élaborer un document d'orientations stratégiques conforme aux prescriptions législatives et réglementaires et, en conséquence, à valider une CIA en novembre 2019.

L'attribution à au moins 25 %, hors QPV, des logements sociaux libérés au premier quartile le plus pauvre des demandeurs (Q1) a été validée par les EPCI concernés.

Il convient de noter que cet objectif, fondamental pour atteindre la mixité et la diversité au sein des QPV, se voit encore renforcé par les dispositions de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, qui le rend définitivement incontournable. Les six EPCI concernés par ces dispositions mettent tout en œuvre, avec les bailleurs sociaux présents sur leurs territoires respectifs, pour atteindre ledit objectif. L'année 2019 a permis de bien mesurer le bon niveau d'implication de ces derniers acteurs avec globalement des résultats supérieurs à 20 % des attributions aux Q1. Les 25 % devraient être atteints en 2020.

En effet, la loi LEC et sa transcription au sein de différents articles du Code de la construction et de l'habitation, renforcée par la loi ELAN, a rendu le représentant de l'État dans le département « membre de droit » des commissions d'attributions chargées d'attribuer nominativement chaque logement locatif social. La DDCS a continué à être présente tout au long de l'année au sein de ces commissions, afin de porter, dans ces instances décisionnelles, le message du logement des demandeurs les plus pauvres, des publics prioritaires (25 % minimum des attributions annuelles pour l'ensemble des réservataires et 100 % pour l'État) et globalement de la mixité sociale.

Le comité technique du VIème PDALHPD s'est réuni à plusieurs reprises pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ce plan révisé en novembre 2017. Dans ce cadre, une liste des publics prioritaires quant à l'attribution des logements sociaux, partagée par l'ensemble des acteurs, a été adoptée. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire départemental, précise et ordonne la liste issue de l'article L. 441-1 du CCH.

La protection des personnes vulnérables et l'accès aux droits

La domiciliation des personnes sans domicile stable

Instaurée par la loi du 5 mars 2007 instituant le DALO et renforcée par la loi ALUR du 24 mars 2014, la domiciliation des personnes sans domicile stable (droit pour toute personne dans cette situation de disposer d'une adresse postale pour recevoir son courrier) est un droit fondamental pour permettre l'accès aux droits (civils, sociaux) des personnes sans domicile stable. La domiciliation est une obligation légale pour les CCAS, mais elle peut également être mise en œuvre par des associations ou organismes habilités.

Des schémas départementaux de la domiciliation sont annexés aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le schéma de la domiciliation de Meurthe-et-Moselle pour la période 2017-2022 a permis, en concertation avec les collectivités et les associations, de formuler des recommandations propres à chaque territoire et de définir des chantiers prioritaires, notamment la constitution d'un réseau d'échange.

La protection juridique des majeurs

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par les professionnels mandataires judiciaires à la protection des majeurs - MJPM pour mener au mieux leur activité. L'appel à candidature qui devait être lancé en 2020 pour 2 MJPM (un agrément non pourvu en 2019 faute de candidats et un départ à la retraite en octobre 2020) a été reporté à 2021.

En 2020, les MJPM exerçant à titre individuel et les préposés d'établissements du département ont assuré le suivi de 1 644 mesures de protection juridique au total, soit respectivement 1 240 mesures pour ceux exerçant à titre individuel et 404 mesures pour les préposés d'établissements.

Au 31 décembre :

- 30 mandataires exerçaient à titre individuel,
- 10 mandataires exerçaient en qualité de préposés d'établissement.

En parallèle, les trois services MJPM du département (UDAF, AEIM, UTML) ont assuré le suivi de 3 522 mesures, soit respectivement 461 mesures exercées par l'AEIM, 1 035 mesures exercées par l'UTML et 2 026 mesures par l'UDAF.

Par ailleurs, l'action d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) portée par l'UDAF s'est poursuivie avec des moyens renforcés.

Ainsi, au total, l'État a consacré un montant de **6 372 315 euros** à cette politique, en augmentation par rapport à 2019 de 320 955 euros. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de mesures gérées, et l'augmentation de l'activité « ISTF ».

S'ajoutent à cette somme des remboursements pour l'achat de masques par les associations et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour un coût total de 4 025 euros.

Le conseil de famille des pupilles de l'État

L'augmentation du nombre de pupilles de l'État ces dernières années rendait nécessaire l'instauration d'un deuxième Conseil de famille. Aussi, des travaux de sélection des candidatures des futurs représentants à ce nouveau Conseil de famille ont été réalisés, aboutissant à sa création par arrêté Préfectoral du 31 août 2020 puis, en septembre, à son installation.

Au cours de l'année, le secrétariat des conseils de famille a enregistré 19 nouvelles admissions de pupilles de l'État, parmi lesquelles :

- ✓ 11 enfants nés au secret (article L. 224-4, alinéa 1 du CASF) ;

- ✓ 3 enfants déclarés délaissés par décision judiciaire (article L. 224-4, alinéa 6 du CASF) ;
- ✓ 2 enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total d'autorité parentale (article L. 224-4, alinéa 5 du CASF) ;
- ✓ 1 enfant dont la filiation est établie et connue, remis à l'aide sociale à l'enfance en vue d'une admission en qualité de pupille de l'État par les personnes qui ont qualité pour consentir à leur adoption, depuis plus de deux mois (article L. 224-4, alinéa 2 du CASF) ;
- ✓ 2 enfants orphelins de père et de mère pour lesquels la tutelle n'est pas organisée selon le chapitre II du titre X du livre 1^{er} du Code civil et qui ont été recueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de deux mois (article L. 224-4, alinéa 4 du CASF) ;
- ✓ aucun enfant ne relevait de la dernière catégorie : enfants dont la filiation est établie et connue, qui a expressément été remis au service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de six mois par son père ou sa mère en vue de son admission comme pupille de l'État et dont l'autre parent n'a pas fait connaître au service, pendant ce délai, son intention d'en assumer la charge (article L. 224-4, alinéa 3 du CASF).

Au 31 décembre 2020, le préfet était tuteur de 95 pupilles. Parmi ceux-ci :

- ✓ 56 enfants n'avaient pas bénéficié d'un projet d'adoption, en raison de l'âge, de leur bonne insertion en famille d'accueil, ou de séquelles psychologiques ;
- ✓ 15 enfants étaient en attente de projet d'adoption ;
- ✓ 10 enfants étaient placés en vue d'adoption ;
- ✓ pour 14 enfants, le secrétariat du conseil de famille était en attente de jugements d'adoption plénière - dont 7 placés en vue d'adoption en 2019 suite au retard pris par les tribunaux en raison de la crise sanitaire.

Le champ du handicap

Parmi les leviers de pilotage de la politique interministérielle d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, celui de l'attribution des droits aux personnes handicapées constitue un enjeu d'importance. À cet égard, la DDCS est membre de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - CDAPH, en charge de cette mission.

Toutefois, si elle s'était impliquée en 2019 au sein de cette instance, sa participation n'a pu être assurée à partir du confinement de mars 2020, puisque seules les commissions restreintes - à défaut des plénières - se sont tenues (en audioconférence), limitant la représentation de l'État à celle de l'ARS et de l'Éducation nationale.

La DDCS a néanmoins pris part aux réunions de la Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), dont le rôle est de définir l'organisation de ce groupement d'intérêt public, d'en adopter le budget, d'évaluer son action et de dresser un bilan, de définir les actions prioritaires, ainsi que de gérer le fonds départemental de compensation du handicap.

Elle a versé à la MDPH 56 503 € au titre de ce fonds départemental de compensation du handicap. Celui-ci permet, lors de réunions mensuelles du comité de gestion (COGEST), de participer au financement d'équipements coûteux pour les personnes handicapées, en fonction de leur montant resté à charge et leur quotient familial.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la maltraitance, l'association « ALLO MALTRAITANCE 54 » a bénéficié d'une subvention de 8 000 € pour le financement d'un service d'accueil et d'orientation téléphonique ainsi que des actions de sensibilisation, de formation et d'information à destination des personnels de santé et du secteur social.

Les vacances adaptées organisées (VAO)

A destination des personnes majeures en situation de handicap, les VAO font l'objet de déclarations auprès des services de la DDCS du lieu de séjour, 2 mois avant le début des activités organisées par la personne physique ou morale bénéficiaire d'un agrément « Vacances adaptées organisées » délivré par le préfet de région. Au regard des informations transmises, des visites sur le lieu de séjour sont organisées, en tant que de besoin, par la DDCS.

7 déclarations de séjours ont été transmises en 2020. En raison de la crise sanitaire et des confinements en 2020, seuls 3 ont pu être maintenus.

Le secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme

La DDCS assure le secrétariat du Comité médical et des Commissions de réformes pour la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière.

Le Comité médical qui s'est réuni 23 fois a examiné 1 544 dossiers dont 859 pour la fonction publique hospitalière résultant de saisines de 22 établissements, et 685 dossiers pour la fonction publique d'État provenant de 41 administrations différentes.

Par ailleurs, les Commissions de réforme qui se sont tenues 18 fois, ont examiné 437 dossiers dont 314 dossiers de la fonction publique hospitalière provenant de 20 établissements et 123 dossiers de la fonction publique d'État provenant de 23 administrations différentes.

Enfin, le comité médical a été saisi pour transmission au comité médical supérieur de 3 dossiers d'une administration relevant de la fonction publique d'État et de 1 dossier de la fonction publique hospitalière.

Malgré le confinement débuté le 17 mars 2020, toutes les séances du comité médical ont été maintenues. Des séances en audio conférences avec les médecins membres du comité médical ont été organisées par les deux agents gestionnaires de cette instance, évitant ainsi d'impacter négativement la situation des agents des établissements dans leurs dimensions humaine et pécuniaire.

Les séances des commissions de réforme des fonctions publiques de l'État et hospitalière ont, quant à elles, été interrompues à partir du 17 mars. Les difficultés à réunir en audio conférence les intervenants à cette instance (représentants des administrations, représentants des personnels, médecins) n'ont pas permis la tenue des séances d'avril et mai 2020. Néanmoins, toutes les situations ont été présentées dès la fin du confinement, lors de la séance du mois de juin, assurant ainsi la régularisation rapide des situations des agents en accident de travail ou en maladie professionnelle.

Le soutien à la parentalité et le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes

Lieux de proximité, inconditionnels et réactifs qui offrent un service d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être, les Points d'accueil et d'écoute jeunes - PAEJ assurent une prévention aux situations de rupture qui peuvent toucher certains jeunes.

Ces structures permettent de répondre à de nombreux enjeux en termes de prévention et d'accompagnement des jeunes et des familles, qu'il s'agisse du bien-être et de la santé des jeunes.

L'OHS de Lorraine via la Maison des adolescents bénéficie de l'agrément PAEJ depuis fin d'année 2018. Seul PAEJ du département, il est financé par l'État à hauteur de 18 249 €. Dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce maillage territorial s'est renforcé puisqu'une 4^e antenne en QPV a été ouverte à Toul en 2020 (après Pont-à-Mousson, Pompey et Briey en 2018-2019).

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la gestion des PAEJ est transférée aux CAF.

L'État reste par ailleurs un partenaire actif de la politique de soutien à la parentalité, notamment dans le cadre du schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité (SDAPEP) qui vise à rapprocher les politiques de soutien à la fonction parentale et d'accueil de la petite enfance, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ou des Reapp. La commission petite enfance qui s'est mise en place sur la Métropole du Grand Nancy a également été co-financée. Concernant les espaces de rencontre, 5 sont agréés.

Mise en œuvre départementale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'année 2020 a été marquée en premier lieu par un important travail de coordination des associations distribuant de l'aide alimentaire pour garantir l'accès des plus démunis aux produits de première nécessité en période de confinement puis de crise sanitaire.

Un deuxième axe a consisté en l'appui des collectivités à la prévention et la lutte contre la pauvreté, par les conventionnements aux niveaux départemental et métropolitain. Enfin, la DDCS a participé à un travail d'instruction dans le cadre d'un appel à projets régional piloté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

L'urgence : garantir l'apport des produits de première nécessité aux plus démunis, malgré le confinement, puis dans le cadre de la crise sanitaire.

La période du confinement a fortement mobilisé l'État, en étroite collaboration avec le Conseil départemental pour garantir la continuité de l'aide alimentaire malgré la fermeture temporaire d'importants points de distribution, en coordonnant de manière territorialisée la réponse aux besoins avec les autres associations et les Centres communaux d'action sociale.

Ce travail a donné lieu à la constitution d'une base de données, régulièrement mise à jour, à un suivi et un reporting étroits sur l'évolution de la situation (nombre de demandeurs, difficultés des associations), et à une attention particulière portée aux difficultés des étudiants sur la Métropole du Grand Nancy, avec la mise en place en fin d'année d'une coordination spécifique.

Dans un contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires, l'État a mobilisé des aides financières exceptionnelles pour soutenir les associations fragilisées par la diminution de leurs ressources ainsi que de la quantité de denrées collectées, les associations se trouvant en nécessité d'acheter les produits manquants. Ainsi **749 485 euros** de subventions ont été versés par l'État, multipliant par plus de 4,5 le montant des aides initialement programmées pour 2020. Ces attributions ont été coordonnées dans la cadre d'un partage de l'information en temps réel avec le Conseil Départemental et la Métropole du Grand Nancy.

L'appui aux collectivités dans la prévention et la lutte contre la pauvreté

Elle se traduit par des conventionnements orientant et renforçant les actions du Conseil départemental d'une part (convention signée en 2019) et de la Métropole du Grand Nancy d'autre part (signée en 2020).

L'accompagnement de la mise en œuvre de la convention départementale 2019-2021

Pour rappel, en Meurthe-et-Moselle, la gouvernance des politiques d'inclusion sociale portée par le Département, chef de file de l'action sociale, et l'État se fonde sur une approche territoriale. Depuis plusieurs années en effet, dans 6 territoires infra-départementaux des Conférences territoriales de développement sociale - CTDS réfléchissent aux actions à mettre en œuvre, et leurs résultats sont formalisés dans un Conseil départemental de développement social (CDDS), instance multi-partenaire et participative.

Fort de ses méthodes et de ses travaux, le département avait été désigné comme territoire démonstrateur dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, celle-ci ayant été contractualisée dès avril 2019.

La convention qui traduit cet engagement comprend un volet A - actions déterminées au niveau national - et un volet B, dédié aux initiatives propres à chaque Conseil départemental.

La réalisation d'un premier bilan de mise en œuvre

En 2020, un bilan des actions réalisées au 30 juin 2020 a été effectué, sur la base du rapport d'activité produit par le Conseil Départemental.

Il en ressort notamment, sur le volet A :

- ✓ des progrès très importants vers l'accompagnement systématique des **sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance** : 477 jeunes majeurs pris en charge en 2019 et, au 31 décembre, 377 sous contrat jeune majeur, la généralisation des entretiens de "17 ans" et l'augmentation du logement autonome pour ces jeunes (de 52 % en 2018 à 86 % en 2019) avec plus de 100 places créées ;
- ✓ un bon niveau d'**accueil de proximité par le service social** départemental : le « maillage » efficace des Maisons Des Solidarités (37 sites + 44 points d'accueil) permettant à chaque meurthe-et-mosellan un accès à moins de 30 minutes ;
- ✓ le renforcement de la méthode du **référént de parcours** et l'extension d'instances d'évocation de cas complexes ;

- ✓ un travail sur l'**orientation des allocataires du RSA** dans l'objectif d'un raccourcissement des délais, avec un engagement en direction d'une amélioration du système d'informations (interne et avec les partenaires opérateurs) ;
- ✓ l'engagement d'une action pour garantir aux personnes en difficulté un **accompagnement renforcé et orienté vers l'activité** : renforcement de l'offre de chantiers d'insertion, et expérimentation du dispositif innovant "Reliance" pour les familles monoparentales (71 personnes), effort pour faire baisser le nombre moyen d'usagers suivis par chaque travailleur social, en s'adossant aux CCAS notamment ;
- ✓ un important **plan de formation des professionnels** ;
- ✓ une **action en direction des jeunes en risque de marginalisation** (« prev en scène »).

Sur le volet B on mentionnera :

- ✓
 - ✓ le **soutien aux associations caritatives** avec notamment la mise en place d'une seconde tournée de l'épicerie sociale itinérante du Sud du département, le soutien à la banque alimentaire ;
 - ✓ **l'appui à la parentalité** et la co-éducation, avec l'action innovante « Nanny à Dom'54 » soutenu par la CAF , expérimentée sur Longwy et Briey, pour faciliter l'accès à un mode de garde des enfants pour un public en reprise de formation ou d'emploi ;
 - ✓ des actions de **lutte contre l'isolement** et encourageant les **échanges solidaires** (Réseaux d'Echange de Compétences et de Services) ;
 - ✓ **l'accès de 5900 jeunes à des activités sportives ou culturelles** dans le cadre du **Pass jeunes 54**, dont près de 50% issus de familles à très faibles ressources (objectifs dépassés) ;
 - ✓ **l'amplification de l'aide à la restauration scolaire** (2500 collégiens bénéficiaires d'un tarif à 1 € sur 2018/2019, et grille tarifaire rendue encore plus progressive en 2020 en abaissant le premier tarif à 0,50€) ;
 - ✓ la **dynamique de la plateforme « place de l'engagement »** notamment durant le premier confinement (près de 400 associations et 400 bénévoles inscrits).

Sur la base de ce bilan, la conclusion de l'avenant financier 2020 renforce significativement l'aide de l'État.

Il porte l'aide à **2 434 132 euros** contre **1 328 548 en 2019**. L'augmentation s'explique en partie par l'intégration à cette dotation du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI), mais marque surtout la volonté de l'État de renforcer les moyens d'accompagner le Département la lutte contre la pauvreté face aux effets de la crise sanitaire, en particulier la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA.

Ce montant se répartit entre le volet A (« actions imposées ») pour **1 749 154 euros**, et le volet B pour **684 978 euros**.

Le **volet A** se répartit comme suit :

- ✓ **857 922 euros** pour **l'insertion des bénéficiaires du RSA** dont 214 480 euros pour l'orientation, et 643 441 euros pour la mise en activité - « Garantie d'activité » ;
- ✓ **80 000 euros** pour la mise en oeuvre des **référénts de parcours** ;
- ✓ **110 000 euros** pour le renforcement du **premier accueil social inconditionnel** ;
- ✓ **472 233 euros** pour l'accompagnement des **jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance** ;
- ✓ **229 000 euros** pour le projet « **prev en scène** ».

Le **volet B** est consacré à poursuivre les actions engagées telles que le « **pass jeunes 54** », et renforcer les actions suivantes :

- ✓ **l'accès à l'aide alimentaire des plus démunis**, en particulier dans le Nord du département par un appui financier à la création d'un entrepôt pour la banque alimentaire et d'une épicerie sociale itinérante sur les zones mal desservies. L'aide à la mise en place d'un chantier de transformation de denrées au bénéfice de l'aide alimentaire ;
- ✓ **l'action innovante « Nanny à Dom »** (garde d'enfants), avec son extension à d'autres territoires ;
- ✓ **l'aide à la reprise d'activités et à la création d'entreprise** des personnes en insertion, notamment bénéficiaires du RSA.

S'agissant par ailleurs de l'accès aux droits des usagers les plus précaires, les **Réseaux territoriaux d'Accès à l'Information et aux Droits (RAID)**, que la DDCS contribue à animer avec le Conseil départemental et la CAF, ont été généralisés à l'ensemble du Département.

La signature d'une convention tri-annuelle (2020-2022) avec la Métropole du Grand Nancy

Fondée sur les éléments de diagnostics partenariaux menés antérieurement, dans le cadre de la politique de la ville et de la convention départementale précitée, la convention métropolitaine a été élaborée dans des délais très courts.

Elle est centrée sur 3 thématiques :

- ✓ **l'accès à l'alimentation des plus démunis**, la convention prévoyant une coordination à l'échelle métropolitaine afin notamment de lutter contre le non-recours et d'encourager les mutualisations de moyens ;
- ✓ **l'inclusion numérique** : lutter contre la fracture numérique des plus démunis en favorisant la formation des aidants, en renforçant l'accès au numérique (matériels et savoirs-faire), coordonnant l'action sur le territoire et mettant les acteurs en réseau ;
- ✓ **l'accès à l'emploi**, à travers la levée des freins à la **garde d'enfants** et à la **mobilité**, en proposant une palette de solutions adaptées aux publics en insertion.

Le soutien financier de l'État est de 300 000 euros, la Métropole mobilisant des moyens équivalents et recherchant des cofinancements.

Le cadre de définition et de mise en œuvre des actions est participatif : il implique les élus et les responsables administratifs de la métropole et des 20 communes du Grand Nancy ainsi que les services de l'État et du Conseil départemental. Il s'articule avec la convention départementale.

La participation à un appel à projets régional piloté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté – participation à l'instruction des demandes

Sur 14 projets d'actions visant le territoire de la Meurthe-et-Moselle, 9 ont été retenus représentant une aide financière de 355 090 euros (enveloppe régionale), dans les domaines de l'accès à l'alimentation, de l'insertion, de la réduction de la fracture numérique et de l'accès aux droits.

Mise en œuvre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance : Signature du contrat préfet - ARS - Département

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, constatant une faiblesse de la prévention primaire, vise à réduire les inégalités sociales et de santé dès la petite enfance, par des réponses aux besoins des enfants et de leurs familles plus précoces et mieux coordonnées.

L'objectif est double : améliorer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants d'une part, et améliorer la situation des enfants protégés d'autre part (340 000 mineurs en France).

Sur la compétence « santé », la stratégie s'inscrit de surcroît dans la continuité du plan « priorité prévention » centré sur les 1 000 premiers jours de la vie des enfants.

Sur le champ des enfants en dangers ou risque de danger, une meilleure protection doit s'opérer sous 3 formes : meilleur repérage des signaux faibles, meilleure transmission et évaluation des informations préoccupantes, et réduction des délais de mise en œuvre des mesures.

Localement, des contrats entre préfets, ARS et Départements devaient être conclus dans 30 premiers départements dès 2020. La Meurthe-et-Moselle fait partie de ces départements pilotes.

Après plusieurs réunions avec le Département et l'ARS, le contrat a été signé le 5 octobre en présence du Secrétaire d'État à la protection de l'enfance M. Adrien Taquet. Il comprend un tableau de bord (« Matrice financière »), un plan d'actions prévoyant des objectifs assortis d'indicateurs et de cibles chiffrées, ainsi que 29 Fiches-action détaillées.

Il porte sur 4 grands engagements principaux :

- ✓ agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- ✓ sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- ✓ donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- ✓ préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ; ainsi qu'un engagement transverse : renforcer la gouvernance et la formation.

L'État a mobilisé **1 663 000 euros relevant de la compétence du préfet** sur le programme 304 « **inclusion sociale et protection des personnes** », s'ajoutant à **505 931 euros** attribués par l'**Agence Régionale de Santé** sur le Fonds d'Intervention Régional de prévention en santé (FIR) et **290 015 euros** sur l'enveloppe de l'Assurance maladie (ONDAM), soit **un total de 2 458 946 euros** au titre des opérateurs de l'État.

Le Département au titre de l'ASE et de la PMI s'est engagé à maintenir ses moyens financiers, et à mobiliser au moins l'équivalent des financements État. Ce contrat s'articule avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, s'agissant des sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

La réduction des inégalités territoriales et sociales dans le cadre de la politique de la ville

Le service Acteurs, ville et territoires a été encore fortement engagé cette année dans la coordination des acteurs institutionnels, la co-construction et l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de la politique de la ville sur les 6 contrats de ville du département couvrant 18 quartiers prioritaires et plus de 50 000 habitants, en lien avec les autres politiques publiques et notamment, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dans un contexte de crise sanitaire inédit qui a impacté la réalisation d'un certain nombre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers.

Pour autant, la mobilisation nationale au bénéfice des quartiers a permis la délégation de crédits exceptionnels permettant de financer à la fois des actions de lutte contre la fracture numérique, de soutien aux associations de grande proximité ainsi qu'à celles qui se sont particulièrement investies pendant le 1^{er} confinement.

A noter ainsi l'achat de matériels informatiques et le financement de formations aux usages du numérique, en lien avec la fédération départementale des centres sociaux pour les centres sociaux, les espaces de vie sociale mais aussi les DRE (dispositifs de réussite éducative qui se sont fortement mobilisés pour permettre la continuité éducative, en lien avec les enseignants via l'impression des devoirs, le lien avec les familles ...); un partenariat avec Emmaüs Connect sur cette même thématique mais aussi avec des associations locales pour de la reconfiguration d'ordinateurs et leur mise à disposition gratuite; la distribution gratuite de jeux de société produits par la société IELLO située à Heillecourt pour plus de 338 familles (800 enfants) de QPV...

Les associations ont dû s'adapter et adapter leurs actions aux mesures sanitaires en vigueur. Des liens téléphoniques lors du 1^{er} confinement à la maîtrise de nouveaux outils de visio, elles ont été présentes auprès des habitants des quartiers.

La DDCS a été également à l'initiative de la **fabrication de masques** norme AFNOR avec l'association Tricot Couture Service de Vandoeuvre et l'AEIM pour le lavage et le conditionnement ainsi qu'avec un autre chantier d'insertion à Pompey et le centre social Les Epis à Lunéville, à destination des associations des quartiers et de leurs publics.

Les 2 déléguées du préfet se sont fortement mobilisées au côté de la DDCS afin de garder le lien avec les structures associatives et les accompagner pour qu'elles proposent des actions durant l'été notamment; les frontières étant demeurées fermées.

Ainsi, un outil collaboratif de partage d'informations « spécial covid 19 et QPV » a été créé dans le nord du département à l'initiative de la déléguée du préfet.

Avec « **colos apprenantes** », faire de cette période de vacances un été d'apprentissage, de découverte et de solidarités a été rendu possible. Ainsi, plusieurs centaines d'enfants et de jeunes de Meurthe-et-Moselle ont pu partir une semaine en vacances pour répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs (300 sur le 54 dont 163 en quartiers politique de la ville). Devant l'intérêt de la démarche, le gouvernement a prolongé le dispositif sur les vacances de la Toussaint (213 enfants partis dont 116 des QPV). Le soutien financier de l'État à hauteur de 80 % du montant total du séjour dans une limite de 400 euros par jeune, par période de 5 jours, associés aux collectivités, ont rendu ces séjours possibles (89 000€ part État)

Afin de renforcer la présence des services publics dans les quartiers, soutenir les actions civiques, développer la culture et encourager le sport, de nombreuses animations de proximité ont eu lieu grâce à la mobilisation des acteurs de proximité, qui a vu son continuum avec les « **quartiers d'automne** ». Pour ce dispositif le département de Meurthe-et Moselle a bénéficié d'une délégation départementale de 116 **727 €**.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, l'État a également créé un fonds d'urgence exceptionnel « **quartiers solidaires** » de 20 millions d'euros dédiés au financement d'actions de solidarité au bénéfice des habitants, dans les domaines de l'éducation et la lutte contre la fracture numérique, de la santé et l'aide alimentaire, de l'insertion professionnelle et de la culture. Concernant ce dispositif spécifique, la Meurthe-et-Moselle a bénéficié d'une délégation de **160 217 €**.

Au-delà de ces dispositifs spécifiques, il est important de rappeler que les crédits socles de la politique de la ville ont été abondés par des dispositifs expérimentaux tels que la **cit  éducative du Plateau de Haye**, dont la convention tripartite avec l'État, les communes de Nancy, Maxéville, Laxou, la Métropole, le conseil départemental et la CAF a été signée le 5 juin 2020 et a porté un ambitieux projet numérique pour équiper les collégiens de la cité d'ordinateurs personnels, afin de lutter contre la fracture numérique.

S'y ajoute la **cit  de l'emploi de la Métropole du Grand Nancy** dont le public cible, à titre expérimental, est le public seniors, et qui a démarré en novembre 2020.

La DDCS a également rédigé un protocole sanitaire pour autoriser au cas par cas des associations d'aide aux familles (centres sociaux, asso de proximité) à réouvrir, dans le respect des consignes et gestes barrières, dès la levée du confinement, en mai 2020.

Enfin, une sensibilisation des élus locaux aux enjeux de développement territorial et à la place de la politique de la ville a eu lieu en visioconférence en novembre et a rassemblé plus de 50 élus. Une continuité est prévue par l'organisation de petits déjeuners thématiques.

La programmation 2020 des crédits politique de la ville

Une dotation globale de 2 120 000 €, identique aux années passées conformément aux engagements du gouvernement de pérennisation des crédits de la politique de la ville sur la durée du quinquennat, a été déléguée et abondée par des crédits pour les **6 cordées de la réussite et parcours d'excellence** à hauteur de 118 000€.

6 établissements scolaires ont par ailleurs pu bénéficier d'une subvention de 26 608€ pour des actions de **lutte contre le décrochage scolaire**.

S'y ajoutent les crédits exceptionnels détaillés précédemment à hauteur d'1 million 128 000 € et le dispositif Ville Vie Vacances, pour 138 600 € et 46 actions financées.

La dotation départementale, arrêtée fin 2020 à **3 375 192 €**, se répartit comme suit :

- ✓ pilier cohésion sociale : 1 004 898 € soit 67 % ;
- ✓ pilier emploi et développement économique : 386 000 € soit 26 % ;
- ✓ pilier cadre de vie et renouvellement urbain : 54 500 € soit 3,4 % ;
- pilote/ingénierie : 44 500 € soit 3 %.

Cette programmation correspond à l'instruction et la gestion de 695 dossiers pour 622 actions financées (89 %) auxquels s'ajoutent ceux relevant du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de la MILDECA et de la DILCRAH instruits par la préfecture après avis de la DDCS. La dynamique impulsée par l'évaluation à mi-parcours a permis de faire émerger de nouvelles actions et de nouveaux porteurs.

Le service assure également la gestion, l'affectation et le suivi de 79 postes d'adultes-relais (+18 postes en 2020 liés à la crise) ainsi que 20 postes FONJEP politique de la ville.

Enfin, au titre du BOP 104 "Intégration et accès à la nationalité française – Action 12" qui vise à promouvoir l'apprentissage du français pour les primo-arrivants en situation régulière, depuis moins de 5 ans en France, notamment sur l'aspect insertion professionnelle, et à renforcer la professionnalisation des associations œuvrant dans le champ de l'apprentissage du français, une enveloppe de 271 337 € a permis de subventionner 34 projets.

La coordination des acteurs de la politique de la ville et l'animation de réseaux

Afin de renforcer la transversalité entre les services de l'État en matière de politique de la ville mais aussi entre partenaires, la DDCS contribue à l'animation de différentes coordinations territoriales et anime des réseaux d'acteurs de la politique de la ville, notamment autour de l'apprentissage du français et de l'alphabétisation.

La stratégie départementale en matière d'apprentissage du français portée par le service politique de la ville s'est poursuivie au travers :

- ✓ une démarche de professionnalisation des bénévoles et salariés intervenants au sein des ateliers socio-linguistiques en lien avec le GIP FTLV afin de répondre à une demande forte des associations. Ainsi 11 structures se sont engagées dans la professionnalisation de leurs salariés et/ou bénévoles (contre 17 en 2019) pour 28 parcours de formation effectués en 2020 malgré le contexte sanitaire ;
- ✓ le soutien à l'émergence de nouvelles coordinations territoriales. En complément de celle du Plateau de Haye où la coordination est portée par le centre social La Clairière et d'Haussonville, portée par le centre social Jolibois, s'est ajoutée celle expérimentée sur le Lunévillois, à l'initiative de la DDCS et du Conseil Départemental, CLEOL.

Les partenaires institutionnels (État/DDCS et Direccte, OFII, CD, Région et pôle emploi) se sont également rencontrés à plusieurs reprises pour appréhender les différents dispositifs, leur articulation et identifier les freins.

Une maison départementale du FLE va ainsi voir le jour en 2021 afin de faire progresser qualitativement les actions des structures associatives ; offrir un espace d'échanges, de formation et de mise à disposition de ressources ; et enfin de renseigner, informer et orienter les personnes allophones vers les structures associatives et les dispositifs de formation existants.

Focus sur certains dispositifs

Les dispositifs de réussite éducative - DRE

Les 9 programmes de réussite éducative (Jarville, Laxou, Maxéville, Nancy, Vandoeuvre, Lunéville, Toul, Herserange/Longlaville/Haucourt-Moulaine/Saulnes et Mont-Saint-Martin) ont accompagné 975 enfants et jeunes, issus majoritairement des quartiers prioritaires de la ville, cumulant différentes problématiques (scolaires, comportementales, de santé ...) pour un financement État de 686 450 €, soit un coût moyen par enfant de 750 €.

Les DRE se trouvent souvent démunis sur les territoires dépourvus de structures, notamment associatives, sur lesquelles s'appuyer pour orienter les enfants et jeunes dans le cadre d'un parcours personnalisé ; l'augmentation des familles mono-parentales isolées et la problématique des familles d'origine étrangère ne maîtrisant pas le français engendrant des parcours plus longs et lourds.

La cité éducative

A la suite à la labellisation du Plateau de Haye en septembre 2019, un coordonnateur de la cité éducative a été recruté et a pris ses fonctions en décembre 2019 afin d'assurer la mise en place et le suivi du dispositif. Différentes réunions de l'équipe projet (troïka) ont eu lieu afin de cadrer le plan d'actions et les objectifs qui s'y réfèrent ainsi que prioriser les actions.

Une acculturation commune étant nécessaire, un séminaire regroupant l'équipe projet s'est réunie début 2020 afin de réfléchir aux enjeux communs, à une devise et une feuille de route partagée.

La cité éducative du Plateau de Haye a également lancé une démarche de diagnostics sur son territoire afin de questionner les priorités et le plan d'actions de la cité et identifier les possibles « manques ou trous dans la raquette ».

Le confinement décidé au printemps et à l'automne 2020 a freiné le déploiement du dispositif cité éducative et une réorientation stratégique de la gouvernance a été opérée afin de pallier aux difficultés rencontrées, gagner en souplesse et en réactivité. Le phasage du plan d'actions a également subi des modifications notamment sur la mise en place de l'action « projet numérique » afin là encore de se rapprocher des problématiques actuelles.

La cité de l'emploi

La cité de l'emploi est une expérimentation lancée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui concerne une vingtaine de territoires en France, et qui est financée à hauteur de 100 000 €/an sur 3 ans.

Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville et de son Pilier Emploi.

La maîtrise d'œuvre de la Cité de l'emploi a été confiée à la Maison de L'Emploi du Grand Nancy et vise un public de plus de 50 ans, en recherche d'emploi et habitants d'un des 8 Quartiers Prioritaires de la Ville. Une cohorte de 100 personnes est fléchée,

Le concept : un parcours riche en étapes et en actions. Notamment, regroupement en collectif, réseaux sociaux et d'entreprises, réseautage, parrainage inversé, rencontres avec des employeurs, ateliers numériques et vidéo. Grâce à la mobilisation des acteurs de l'emploi et des dispositifs, en relation étroite avec le Conseiller Pôle Emploi ou le Référent Unique du bénéficiaire, le public est orienté sur des actions ou outils ciblés.

Valoriser talents, expériences et compétences, les rendre visibles, tout est mis en œuvre pour favoriser la réussite du candidat, avec un retour à l'emploi, un accès à une formation ou une création d'activités.

La dotation politique de la ville - DPV

La dotation politique de la ville permet d'aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendues aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; l'enjeu étant de rendre les communes plus attractives, en complémentarité des projets de rénovation urbaine et des actions partenariales initiées dans le cadre de la politique de la ville.

6 communes de Meurthe-et-Moselle sont éligibles : Jarville-La-Malgrange, Maxéville, Mont-Saint-Martin, Vandoeuvre-les-Nancy et depuis cette année, Longwy. La ville de Toul bénéficie jusqu'en 2020 d'un fonds de garantie permettant une sortie dégressive sur 4 ans (2017-2020) de la programmation départementale.

La dotation 2020 de 2 091 185 € (soit +25,70 %) a permis de financer 9 projets dont. la création d'un espace multi-accueil pour la petite enfance, premier acte de la reconquête des friches commerciales du quartier Val Saint Martin à Mont Saint Martin.

La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est la « Grande Cause Nationale » durant le quinquennat du Président de la République. Cette politique d'égalité s'appuie sur un maillage régional et départemental par le directeur régional et les 10 déléguées départementales de la région Grand Est. La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité 54, sous l'autorité du préfet, coordonne, anime la déclinaison locale des politiques nationales en matière d'égalité et met en place des mesures adaptées aux besoins du terrain. Elle est le relai essentiel de la politique d'égalité femme-homme sur le territoire. Cette politique repose sur une double approche, intégrée et spécifique, qui nécessite une réelle dynamique interministérielle et partenariale auprès d'acteurs multiples.

La force d'un réseau de plus de 350 professionnels

Sur le département de Meurthe-et-Moselle, 5 réseaux autonomes de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales. Ils sont en inter-actions, constitués de professionnels de structures associatives de l'enfance, de l'hébergement, de l'emploi, du sanitaire et social, d'accompagnement d'aides aux victimes REALISE, France Victime 54, ARELIA, TERRES A VIVRE, Unités Médicales Judiciaires, psychologues, médecins de PMI, Médecins Urgentiste, Police, Gendarmerie, Travailleurs sociaux, CAF, Éducation Nationale) dont la déléguée départementale aux droits de femmes et à l'égalité en assure la coordination et l'animation. Des réseaux où s'opère une vision partagée et des dynamiques de coopération, indispensable pour évoquer des situations individuelles complexes et une intelligence collective des instances multi-partenariales apprenante où il est ressenti dans chaque réseau, une synergie qui renforce la dynamique du groupe. Ils se réunissent en moyenne une fois par trimestre.

Un bon maillage territorial assuré par les trois CIDFF de Nancy, Lunéville et Longwy/Briey assurant 29 permanences sur les territoires ruraux et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les priorités en 2020

Le Grenelle contre les violences conjugales

Une augmentation importante du nombre de féminicides au cours de l'année 2019 - 149 femmes tuées par leur conjoint ou ex-compagnon, elles étaient 121 en 2018 a conduit le 1^{er} Ministre a lancé du 03 septembre au 25 novembre - le Grenelle contre les violences conjugales. En 2020, il y a eu 90 féminicides en France. En Meurthe-et-Moselle, on dénombre aucun féminicide en 2019 et 2020.

Après trois mois d'auditions et de consultations des experts issus du monde associatif, des ministères impliqués sur le sujet (santé, éducation, logement, intérieur, justice...) : des **46 mesures annoncées, plusieurs sont opérationnelles en Meurthe-et-Moselle**. Les lois du 28 décembre 2019 et 30 juillet 2020 accompagnent l'application des mesures :

- ✓ **le téléphone grave danger** : une dotation supplémentaire de 9 téléphones en 2020 soit un total 30 téléphones - 20 pour les TGI de Nancy et 10 pour le TGI de Briey ;
- ✓ le BAR - Bracelet Anti-Rapprochement, mis en place en décembre 2020 ;
- ✓ **création de 1 000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement en 2020** (le département 54 n'a pas eu de places supplémentaires sur un besoin exprimé de 15 places. (Pour 2021, il est déjà annoncé la création de 1000 nouvelles places ;
- ✓ **le renforcement des lieux d'écoute, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement**, y compris dans les hébergements d'urgence.

Trois fonds spécifiques destinés aux associations en soutien à l'augmentation de leurs activités :

- ✓ le fonds " Catherine" de 1M€ (novembre 2019), avec 4 500 € attribués pour des formations auprès de professionnels à Nancy sur les violences conjugales ;
- ✓ un fonds de 1M€ (avril 2020), avec 7 000 € en soutien au dispositif AMARRAGE ;
- ✓ un fonds de 2M€ (juillet 2020), 17 100 € pour 4 projets retenus afin de renforcer la présence de psychologues au sein d'ARELIA, CIDFF de Longwy, Terres à Vivre ; et un projet innovant pour des groupes de paroles de prévention et de prise en charge à destination de femmes victimes de violences accueillies en périnatalité suite à la mise en oeuvre du dispositif AMARRAGE.

Effet confinement

Il y a bien eu un effet confinement avec une augmentation des violences conjugales constatées (+ 49 % en zone police et + 6% en zone gendarmerie. En revanche, le nombre de procédures enregistrées dans les deux parquets de Nancy et Val de Briey a eu tendance à reculer (on peut mettre en avant le risque encouru par les victimes de violences conjugales de signaler leur situation à la PN ou à la GN alors qu'elles sont en contact direct avec l'auteur des faits). Depuis la fin des confinements et, particulièrement depuis la fin des congés estivaux, le nombre de procédures adressées au parquet a tendance à remonter assez nettement. Ces procédures sont rattachées à des situations vécues pendant les confinements.

Sur l'ensemble de l'année, la hausse des violences conjugales est plus limitée (+ 16 % en zone police, + 8% en zone gendarmerie).

Les autres dispositifs qui se poursuivent

- ✓ le dispositif "**AMARRAGE**" : soutien à la parentalité et de prévention des violences conjugales et intrafamiliales qui a accueilli 250 situations pour 400 heures

d'accompagnement (juristes, psychologues, médiation familiale et conjugale, éducatrices spécialisées jeunes enfants). A noter : la permanence téléphonique nationale pour les auteurs (08 019 019 11) et la permanence départementale pour les auteurs (06 76 26 02 35) assurées par l'association Terres à Vivre ;

- ✓ **l'expérimentation « bons taxi »** : dotation exceptionnelle de 7 500 € pour prendre en charge le déplacement des victimes de violences pour se rendre à UMJ, études faites au cas par cas ;
- ✓ **le Dispositif d'alerte pharmacies** ;
- ✓ les permanences des CIDFF de Longwy et Lunéville dans les centres commerciaux Auchan Mont-Saint-Martin et Cora à Moncel-les-Lunéville ;
- ✓ le suivi du **numéro d'appel 3919 « violences Femmes Info »**. Sortir du silence : en 2020, 514 appels contre 412 en 2019. Les appels orientés en 54 sont pris en charge par les principaux opérateurs du département. (France Victime 54, ARELIA, CIDFF) ;
- ✓ le suivi de la systématisation de la prise en charge des femmes victimes de violences par **l'unité médico-judiciaire du CHRU de Nancy** (environ 4 400 consultations par an, dont 50 % pour des violences conjugales), et France Victime 54, en lien avec le parquet. En juin 2019, ouverture d'une nouvelle unité médico-judiciaire pédiatrique au CHRU de Nancy ;
- ✓ faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées. En 54, la procédure est mise en place depuis plusieurs années, après accord du médecin de l'hôpital ;
- ✓ **une cellule d'intervention pour les personnes vulnérables** (un binôme -infirmier psy du CPN de Laxou et une référente sociale de l'association Ars) détachés auprès du bureau d'aide aux victimes du commissariat de police de Lobau. (1 200 personnes rencontrées principalement dans le cadre de violences conjugales et/ou intrafamiliales) ;
- ✓ **l'ISG** : une intervenante sociale en gendarmerie (environ 240 suivies par an). Création du poste depuis 2014 ;
- ✓ **cinq lieux neutres dits « passage de bras »** répartis sur l'ensemble du territoire. Un dispositif d'accompagnement protégé qui permet de sécuriser les contacts à l'occasion de l'exercice des droits de visites pour des situations de séparations difficiles. C'est prendre en compte l'impact des violences conjugales sur les enfants et sur les liens familiaux ;
- ✓ **juger plus vite, plus efficacement** Les TGI de Nancy et Briey assurent des circuits les plus courts possibles pour accélérer le traitement des procédures, de faire en sorte que l'ensemble des acteurs judiciaires (procureur, juge pénal, juge aux affaires familiales et juge des enfants) travaillent de manière coordonnée - circulaire d'instruction du 09 mai 2019 - Augmentation des mesures Éviction des conjoints violents, et ordonnances de protection.

Les différents outils élaborés au plan national, régional ou départemental

- ✓ le **questionnaire unique** police/gendarmerie pour évaluer la dangerosité des situations ;
- ✓ **un dépliant 3919** (format carte de visite) pour une communication tous public sur les adresses utiles 54 pour la prise en charge des personnes victimes des violences sexuelles et conjugales ;
- ✓ une **vidéo « Pourquoi tu me fais mal »** traitant la situation des enfants exposés aux violences conjugales pour l'accompagnement de la parentalité dans le dispositif « être parent » ;

- ✓ le **violentomètre** et la roue des différentes formes de violences pour sensibiliser tous publics ;
- ✓ **les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles -CLVSS**. Il a été signé le premier CLVSS à l'occasion de la journée du 25 novembre 2020 sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy qui regroupe 20 communes ;
- ✓ **un plan de formation renforcé durant ce dernier trimestre 2020 sur la prise en charge des** victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles auprès du ministère de la Défense, et également auprès des professionnels de première ligne pour la prise en charge des auteurs ;
- ✓ des formations pluridisciplinaires pour les personnels SPIP, Pharmaciens, personnels des maternités, les élus etc...

Les solutions de coordination

Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA Lorraine Sud

Le renforcement des mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récurrence est effectif grâce à la création de centres de prise en charge des auteurs dédiés (2 CPCA par région).

En Meurthe-et-Moselle, une association Terres à Vivre est retenue, affiliée à la Fédération FNACAV qui assure déjà des permanences d'écoute au niveau national et départemental pour les auteurs de violences depuis plus de 20 ans. Le CPCA est opérationnel depuis le 01 octobre 2020, en partenariat avec l'association REALISE SSJA , SPIP 54 et SPIP 88. Au 31 décembre, on dénombre 31 suivis.

La Commission départementale de sortie de la prostitution. (loi du 13 avril 2016 sur la prostitution)

Depuis l'installation de la commission départementale de parcours de sortie de la prostitution en janvier 2018, se sont tenues 9 commissions qui ont permis l'examen de 17 situations et 7 parcours accordés.

Les établissements d'information, de consultation et de conseil familial - EICCF

5 structures agréées pour la délivrance d'informations et d'accompagnement en matière de la santé sexuelle et de sexualité : contraception, IVG, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante.

Mobiliser les politiques transversales et thématiques de l'État

- ✓ accompagner «Égalité Femme/Homme » dans les contrats de ville. 9 projets dans 5 QPV sur le BOP 137 Droits des femmes pour 14 660 € ;
- ✓ agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes en appui du plan départemental de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ✓ les politiques d'animation et de sport : favoriser le sport comme outil d'insertion par l'action Tremplin Sport ;
- ✓ promotion de la santé en milieu scolaire ARS/EN/DRDFE. Les 3 CIDFF interviennent dans les établissements scolaires pour évoquer la citoyenneté, le respect de soi et des autres, et abordent les violences sexistes, sexuelles. Ils répondent aux attentes spécifiques en matière de vie affective ;
- ✓ convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles entre la DRDFE et ARS. 4 axes en co-pilotage : 1 sensibiliser et former les

professionnels. 2 accompagner les femmes victimes et les enfants co-victimes dans leur parcours au sein des lieux d'accueil et d'écoute. 3 constituer et animer des réseaux départementaux. 4 mener des actions de prévention et d'accompagnement vers le soin aux personnes qui se prostituent.

Promouvoir l'égalité professionnelle

- ✓ égalité F/H : le rapport comparé sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes pour les collectivités locales de + de 20 000 Habitants à compter du 01 janvier 2017. Une thématique à développer en coordination avec le service des affaires budgétaires et financières des collectivités locales ;
- ✓ index de l'égalité : 100 % des entreprises de 1 000 salariés et la quasi-totalité de plus de 250 salariés ont publié l'index en Meurthe-et-Moselle ;
- ✓ actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle, politique sociale avec les associations Lorraine Active, Est'Elles Exécutive , Elles bougent, FETE, Alexis et ARACT Lorraine ;
- ✓ entrepreneuriat au féminin : participation aux jurys de sélection de plusieurs prix : Prix Caroline Aigle - Concours des talents créateurs - Trajectoires - "Tou(te)s Entrepreneur.(e)s de l'Économie Sociale et solidaire (ESS) ;
- ✓ dans les collèges et lycées, susciter l'intérêt de filières et de métiers mixtes et travailler sur les stéréotypes pour faciliter l'accès de toutes à tous les métiers. Le concours national "Le Challenge Innovatech" pour lequel les écoles d'ingénieurs du Grand Est concourent ;
- ✓ Convention régionale 2018-2020 en faveur de l'Entrepreneuriat féminin entre l'État, la Région Grand Est, la Caisse de Dépôts, la Caisse d'Épargne et BNP Paribas. 4 axes d'actions : 1 la création et la reprise d'entreprises, 2 le développement d'outils financiers, 3 le développement des actions dans les territoires fragilisés et auprès des publics jeunes, 4 la valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et la communication.

Jeunesse, Éducation populaire et Sports

Les activités socio-éducatives, sportives et plus globalement la vie associative ont été particulièrement impactées par l'épidémie.

Dans ce contexte, ainsi que dans la perspective de la réforme de l'organisation territoriale de l'État actant un transfert du service jeunesse, engagement, sports à la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021, seront principalement évoqués différents points saillants de l'activité du service.

La pratique sportive

La professionnalisation du mouvement sportif

- **le soutien à l'emploi et à l'apprentissage** : dans le cadre du soutien à la professionnalisation, le CNDS puis l'agence nationale du sport financent des créations d'emplois dans les clubs sportifs de manière pluriannuelle.

Depuis 2017, ce sont donc près de 57 postes qui sont concernés pour un montant total de crédits mobilisés de 1,3 millions d'euros en 4 ans. Le soutien à l'emploi sportif ou à l'apprentissage a été intégré au plan 1 jeune 1 solution au cours de l'année 2020.

- **le parcours SESAME** : il vise à faire entrer des jeunes avec moins d'opportunités dans un parcours de préqualification / qualification professionnelle dans les métiers de l'animation et du sport.

Dans un contexte compliqué pour les activités d'animation et sportives et pour la formation professionnelle, plus d'une vingtaine de jeunes issus de quartiers prioritaires ou en difficultés sociales ont été évalués, accompagnés, formés et certifiés dans différents diplômes de l'animation et du sport (BAFA, CQP, CPJEPS ...). Ce programme, en partenariat avec les acteurs locaux de l'accompagnement des jeunes dont les missions locales a été intégré au plan 1 Jeune 1 solution au cours de l'année 2020.

- **les mesures de soutien** : le service a activement contribué à la diffusion des différents supports de promotion des dispositifs de soutien de droit commun ou spécifique aux associations et aux clubs sportifs.

Une visio conférence avec le mouvement sportif fédéré a notamment été organisée en juin 2020 afin de faire le point sur la situation des clubs et les perspectives de redémarrage des pratiques.

Le financement des équipements sportifs

C'est aussi, dans le cadre du développement des pratiques sportives, l'une des priorités majeures du Ministère. La création (par une collectivité ou une association) d'un équipement de niveau local, ou sa réhabilitation (ex : une piscine) peut être soutenue sous différents critères, notamment dans la perspective de la préparation des jeux olympiques. Le service a assuré l'accueil, l'information et l'instruction des dossiers à destination principalement des collectivités locales .

En matière de protection des usagers

L'activité traditionnelle de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives a été lourdement impactée par la crise sanitaire. Ce sont tout de même une trentaine d'établissements qui ont fait l'objet d'une visite de contrôle.

Par ailleurs, trois enquêtes administratives ont été menées à l'occasion d'accidents graves, voire mortels dans le cadre d'une pratique sportive.

Dans le contexte de l'épidémie, le service s'est mobilisé pour :

- ✓ assurer la diffusion des consignes et mesures sanitaires de restriction des pratiques ;
- ✓ assurer une veille et une information concernant les aménagements possibles dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles de déconfinement ;
- ✓ diffuser les supports, notamment ministériels et en assurer l'interprétation correcte.

Enfin, en lien avec le CDOS 54, un travail approfondi est en cours concernant le traitement des incivilités, des violences sexistes et sexuelles dans le sport, passant par une action de sensibilisation des comités départementaux, des fédérations sportives et du corps arbitral.

La jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative

La mobilisation pour les loisirs éducatifs dans un contexte épidémique

L'activité traditionnelle des accueils collectifs de mineurs a été très fortement impactée avec **la mise en place de réponses adaptée aux enjeux éducatifs**, en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, de l'ARS, de la politique de la Ville.

Le service JEPS a particulièrement suivi les programmes suivants :

- ✓ **colos apprenantes** (pour les jeunes prioritaires pour le BOP 163), visant à labelliser une offre de loisirs éducatifs avec hébergement lors des vacances d'été et de la Toussaint, soutenir financièrement le départ des mineurs ;
- ✓ **aide exceptionnelle aux accueils de loisirs** afin de compenser les surcoûts liés à l'épidémie. Cette aide, cofinancée par la CAF a soutenu les acteurs locaux pour plus de 480 000 euros pour les périodes de juillet août et les congés d'automne.

L'accompagnement des organisateurs avec l'appui de la DRDJSCS

Une action particulière à destination des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs s'est mise en place en partenariat avec l'UNAT (union des associations de tourisme) sous la forme de plusieurs webinaires avant l'été 2020 pour :

- ✓ faire le point sur la situation économique des acteurs ;
- ✓ s'assurer de l'intégration et de la diffusion des bonnes pratiques sanitaires ;
- ✓ remonter les différents points de blocages ou de progrès.

Un ensemble de capsules vidéo formatives a également été réalisé avec le soutien financier de la DRDJSCS par l'association des petits débrouillards grand Est.

La promotion de l'engagement citoyen et des valeurs de la République

La délégation départementale à la vie associative

En lien avec les correspondants de la Mission d'accueil et d'information des associations - MAIA, et les points d'appui à la vie associative, le Délégué départemental à la vie associative - DDVA, assure une mission d'information, d'accueil, de conseil et de promotion de la vie associative et de l'engagement bénévole. Près de 300 responsables associatifs ou porteurs de projets d'associations ont été en contact avec ce délégué. Si la démographie associative dans le département a connu une baisse significative, les demandes liées à la régularité des activités au regard des contraintes sanitaires et aux mécanismes de soutien économique et matériel ont été très soutenues sur la période.

Le soutien à l'engagement passe aussi par la mobilisation d'outils financiers, via le Fonds de développement de la vie associative - FDVA, pour la formation des bénévoles associatifs, dans le cadre d'un appel à projet régional (près de 35 sessions de formation pour 20 000 € de soutien), et par la mise en œuvre, pour la première année, du volet fonctionnement innovation du FDVA.

Doté d'un montant de 219 417 € de crédits, avec une gouvernance départementale associant le Conseil départemental, des représentants des maires et présidents d'EPCI, du monde associatif, le FDVA a apporté son soutien à 195 associations pour leur fonctionnement ou un projet innovant de développement de services à destination de leurs bénéficiaires (en moyenne 1 030 €).

Le soutien aux actions de jeunesse et d'éducation populaire

L'État apporte un concours aux associations du secteur de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire au plan départemental au travers de plusieurs leviers :

- ✓ un appel à projet annuel pour le soutien aux fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, à l'accès à l'engagement et aux pratiques culturelles des jeunes, à la qualité éducative des actions pour 70 000 € en 2020 ;
- ✓ des postes FONJEP, dans le cadre d'une cogestion avec l'échelon régional (37,5 postes qui représentent une aide de 256 902 €).

La promotion de toutes les formes d'engagement

La préfiguration du SNU

La DDCS, en lien avec la DSDEN, a mobilisé sous la conduite de M. CARRE, sous-préfet de Briey, Chef de projet SNU, les différents acteurs pour la préparation du premier séjour de cohésion dans le département. Suite à l'annulation de celui-ci, le service a orienté les jeunes volontaires vers la réalisation des missions d'intérêt général en lien avec des associations, des collectivités et des services publics, dont les corps en uniforme.

Le service civique

La dynamique du service civique reste importante dans le département. Avec 1739 jeunes ayant entamé un contrat de service civique au cours de l'année 2020. Cette mobilisation, grâce à l'ouverture immédiate de postes supplémentaires à la rentrée 2020 dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution a vocation à se maintenir également via des programmes spécifiques comme Volont'R pour les jeunes réfugiés.

La réserve civique

La DDCS a assuré à l'occasion du premier confinement, la mise en place d'une forme adaptée de la réserve civique via la plate-forme <http://jeveuxaider.gouv.fr> Permettant la mobilisation et l'engagement pendant les premières phases du confinement, le programme a pu apporter une partie de réponse aux besoins des acteurs locaux dans l'aide alimentaire, l'accueil dans les EHPAD ... 574 volontaires ont participé à une mission en 2020.

Un partenariat innovant a été mis en place avec la plate-forme du conseil départemental 54 pour la circulation des offres de bénévolat entre sites internet par API.

Le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité »

La formation et l'éducation à la citoyenneté est sans conteste un objectif transversal à l'ensemble des politiques territoriales, mais avec des actions ciblées en fonction des publics. Il s'agit non seulement d'éduquer la jeunesse mais encore de former les formateurs.

La Meurthe-et-Moselle a une politique très **volontariste** sur le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » porté au niveau national par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires et au niveau régional par la DRJSCS : 56 formations de niveau 3 (terrain) se sont d'ores et déjà déroulées depuis 2016 avec 72 formateurs habilités. Au total, plus de 800 relais de terrain ont bénéficié de la formation depuis 2016 dans le département sur 4 750 personnes formées dans le Grand Est.

En 2020, 13 formations ont été financées, mais les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont permis l'organisation que de 4 d'entre elles qui ont ainsi formé 42 personnes. Les autres formations seront reportées en 2021, notamment un temps fort de formation des élus qui pourra accueillir une centaine de personnes.

17 formations ont été commandées par le CHRU sur le thème « Laïcité/prévention de la radicalisation dans les établissements de soins » mais seulement 2 ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire (45 stagiaires).

Des formats de sensibilisation sur une journée ou une demi-journée existent et ont pu toucher des publics non mobilisables sur une formation de deux jours à l'image des 300 services civiques de l'Éducation nationale qui se voient proposer une sensibilisation chaque année en Meurthe-et-Moselle.

Pour développer les formations, le Référent départemental au sein de la DDCS s'appuie notamment sur un collectif composé de Fédérations d'éducation populaire et d'associations citoyennes (Citoyenneté Active Lorraine, UFAL, MEIJE, Francas, Ligue de l'enseignement, MJC, Foyers Ruraux, CRIJ, CEMEA ...). Le bilan national du plan fait apparaître dans le Grand Est le plus haut taux de satisfaction (98 % des stagiaires).

Ce collectif a missionné les Francas 54 sur la création d'un pôle ressources mobile permettant d'aborder la Laïcité et les valeurs de la République auprès de jeunes publics avec des méthodes ludiques, des expositions, des méthodes de débats et d'approches des enfants et des jeunes. La finalisation de ce pôle ressources est prévue début 2021.

Dans le domaine sportif et devant la difficulté du milieu sportif à s'approprier la question de la Laïcité mais présentant nombre de cas de gestion difficile du fait religieux, le choix a été fait d'approcher la question via la promotion de l'éthique sportive, de la lutte contre les violences, contre le sexisme et contre les discriminations : nomination de référents citoyenneté dans les fédérations, formation/habilitation de formateurs Laïcité, diffusion d'un questionnaire Laïcité-violences-discriminations, création d'une application mobile pour signaler les faits de violence mais aussi les bonnes pratiques dans les matchs et compétitions et mise en place d'un observatoire des violences et discriminations dans le sport. Ce plan « citoyen du sport » est mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle.

A noter également la mise à jour du **calendrier interconfessionnel** réalisé avec les autorités religieuses locales, la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le rectorat de l'académie Nancy-Metz et le conseil départemental, à destination des jeunes publics et sa diffusion dans les réseaux associatifs et périscolaires avec un outil d'appropriation créé par la DDCS (une quinzaine de sites hors éducation nationale l'utilisent). Il vient compléter le kit pédagogique pour l'Éducation Nationale qui existe depuis 2019.

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique

Dans le cadre du dispositif de promotion de l'égalité des chances et de la diversité dans l'accès à la fonction publique, en direction des étudiants issus de milieux défavorisés, ont été accordées, au titre de l'année scolaire 2020/2021, 9 allocations d'aide à la préparation aux concours de catégorie A et B sur 41 dossiers reçus.

Cette allocation, d'un montant de 2 000 €/personne, est attribuée sous conditions de ressources, de mérite et de critères géographiques par une commission régionale.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Directrice : Juliette SORRENTINO

Les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) interviennent sur tout le département pour contrôler le respect de la réglementation en matière de loyauté, qualité et sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des services ainsi qu'en matière de santé et protection animales et en matière de protection de l'environnement.

Ces interventions mobilisent les compétences d'agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et d'agents des services vétérinaires.

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Par des contrôles des professionnels commerçants, prestataires de services, fabricants..., sur leur lieu d'exercice mais également sur internet, le service veille au respect de textes relatifs à la protection et à l'information du consommateur. Il effectue également des enquêtes à visée exploratoire, pour comprendre les pratiques émergentes.

Pour l'année 2020, le service s'était engagé à effectuer 1066 visites auprès de professionnels, dans le cadre d'une cinquantaine d'enquêtes programmées.

Bien que la programmation des enquêtes et les méthodes de travail aient été impactés par l'état d'urgence sanitaire, 1184 visites sur le lieu d'exercice ou sur internet ont été effectuées par les enquêtrices et enquêteurs CCRF de la DDPP.

Réalisation d'enquêtes liées à la crise sanitaire :

Face au ralentissement de l'activité industrielle et commerciale, le nombre de visites initialement programmées a été réduit d'environ 30 %. Cependant, dès les premiers signes de la crise sanitaire, l'activité du service a été réorientée au travers :

- d'une veille économique effectuée auprès des entreprises mettant des produits sur le marché,
- d'enquêtes non initialement programmées, dictées par le contexte.

Le service a ainsi contribué à la réalisation d'enquêtes relatives :

- au respect de l'encadrement des prix des gels et solutions hydroalcooliques,
- au contrôle des masques mis à disposition du grand public,
- au contrôle des règles d'acceptation ou de refus de certains moyens de paiement (monnaie fiduciaire) dans les commerces,
- aux pratiques des entreprises de nettoyage et de désinfection en lien avec la COVID-19,
- à la facturation des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile en période de crise sanitaire,
- au contrôle de la jauge et au respect de l'interdiction faite aux surfaces de vente supérieures à 400 m² de vendre des produits dits non essentiels.

Traitement de l'alerte alimentaire relative à la présence d' « ETO » :

Pendant tout le 4^e trimestre 2020, les agents de la « cellule alimentaire » du service CCRF ont été mobilisés pour la gestion d'une alerte d'ampleur inédite, liée à la présence d'une substance toxique, interdite dans l'Union européenne (l'oxyde d'éthylène ou « ETO »), principalement dans des graines de sésame importées.

Leur rôle a consisté à vérifier auprès de 90 entreprises du département (meuneries, boulangeries, plateformes alimentaires, grandes, moyennes et petites surfaces de vente), qu'elles avaient bien été prévenues de l'alerte par leurs différents fournisseurs (environ 80 produits différents), qu'elles avaient bien retiré de leur production ou de la vente les produits toxiques non encore consommés et qu'elles avaient bien informé les consommateurs finaux des mesures de retrait et de rappel engagées.

Cette alerte, européenne, continue en 2021, puisqu'elle impose le retrait du marché :

- de toute matière première contenant de l'oxyde d'éthylène,
- de tout produit alimentaire contenant ces matières premières.

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Le Service "Sécurité et Qualité Sanitaire de l'Alimentation" est en charge du suivi et de l'inspection des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale.

Ce service est également en charge du suivi de la filière avicole.

Inspection des établissements :

L'inspection des établissements fait l'objet d'une programmation annuelle en fonction d'une analyse de risques par catégories : restauration commerciale, restauration collective, bouchers, charcutiers, fromagers, traiteurs, producteurs fermiers, etc

Le confinement et la fermeture d'un certain nombre d'établissements alimentaires ont fortement impacté la programmation initiale.

Cependant, les inspections en restauration collective ont été maintenues ainsi que celles des établissements de transformation (filiale laitière, viande, œufs). La filière circuit – court développée au cours de cette période de confinement a aussi fait l'objet d'une attention particulière (producteurs fermiers).

Concernant les établissements de restauration commerciale (traditionnelle et rapide) fermés au public, la mise en place de systèmes de livraison ou de vente à emporter a permis de maintenir un certain niveau d'activité et ces établissements ont également pu faire l'objet d'inspections.

Au total, ce sont 242 inspections qui ont été réalisées. 10 établissements ont fait l'objet d'un suivi particulier suite à des mises en demeure. Les autres établissements ont été classés comme satisfaisants ou très satisfaisants du point de vue de l'hygiène alimentaire.

Gestion d'un foyer de salmonellose :

Au cours du second semestre, la présence de salmonelles a été détectée dans un important élevage de poules pondeuses.

Souvent inapparente dans les élevages, la présence de cette bactérie peut être à l'origine de toxi-infections alimentaires graves à l'occasion de l'utilisation d'œufs contaminés ou souillés. Ce constat a entraîné la prise d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI) et la mise en œuvre des mesures suivantes :

- destruction des œufs en casserole avec traitement thermique pour éviter tout risque sanitaire,
 - abattage du troupeau contaminé,
 - mise en place d'une procédure de nettoyage – désinfection,
 - vérification de l'efficacité de l'opération de nettoyage – désinfection sous le contrôle de la DDPP par la réalisation d'une centaine de prélèvements,
- Les résultats favorables des analyses de laboratoire ont permis d'autoriser le repeuplement de l'élevage.

Ces mesures de police sanitaire ont donné lieu à une indemnisation de l'éleveur par l'État.

Surveillance des contaminations des denrées alimentaires

La protection des consommateurs repose sur le contrôle de tous les établissements de la chaîne alimentaire mais également sur la réalisation de prélèvements à tous les stades, qu'il s'agisse de la production (élevage), de la transformation ou de la distribution.

Les contaminants recherchés sont multiples :

- contaminants chimiques environnementaux (métaux lourds, dioxine, PCB, etc)
- résidus de pesticides
- résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques, etc)
- substances interdites (facteurs de croissance, colorants, etc)
- bactéries diverses (*Listeria*, *E. coli*, etc)

En 2020 la pression de prélèvements a été maintenue et ce sont 230 prélèvements qui ont été réalisés par les agents des deux ministères.

Santé et protection animales - environnement

Un cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage

L'influenza aviaire est une maladie infectieuse, virale, qui affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort. La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud.

Touchant toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages, sa grande contagiosité en fait une maladie redoutée par tous les acteurs de l'élevage du monde avicole.

Comme plusieurs pays d'Europe du Nord, la France a été confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) depuis la mi-novembre 2020 avec la présence de la souche H5N8, souche non pathogène pour l'homme.

La Meurthe-et-Moselle comprend sur son territoire des zones dites à risque particulier en raison de l'étendue des zones humides très fréquentées par les oiseaux migrateurs. A ce titre, le confinement des volailles domestiques ou la pose de filets de protection ont été ordonnés par arrêté ministériel du 25 octobre 2020 sur les communes concernées ; ces mesures ont été généralisées à tout le département début novembre en raison de la progression de la maladie dans le nord de l'Europe et du passage en niveau de risque "élevé" pour cette maladie.

Suite à la découverte, mi-novembre, de cas d'influenza aviaire dans des animaleries de Corse et des Yvelines, la DDPP a conduit des visites dans toutes les établissements du département susceptibles de détenir et de mettre en vente des poules. Ces visites avaient pour objectif de déterminer si les établissements étaient en lien épidémiologique avec les foyers identifiés et s'ils satisfaisaient aux normes de biosécurité prévues par la réglementation.

Fin novembre, trois cygnes morts ont été découverts sur la commune de Fraimbois. Les analyses de laboratoire ont établi la suspicion puis la confirmation de l'infection de ces oiseaux par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N8.

Dès la suspicion, un arrêté préfectoral a été pris afin de définir une zone de contrôle temporaire dans laquelle les oiseaux devaient être recensés par les mairies et faire l'objet d'une observation accrue, les élevages commerciaux devaient être mis sous surveillance renforcée. Le zonage prenait en compte toutes les données épidémiologiques pertinentes, et dans le cas présent, les zones humides et de continuité écologiques. Sur le territoire ainsi défini, le transport des oiseaux était interdit. Aucun nouveau cas n'ayant été détecté, la levée des mesures de restriction a été prononcée 21 jours après la découverte du dernier cadavre.

Sur la fin de l'année 2020, trois autres suspicions d'influenza aviaire sur la faune sauvage ont été traitées (cigognes, cygne, héron), avec des résultats de laboratoire négatifs.

La prévention de la peste porcine africaine :

Non transmissible à l'homme, la peste porcine africaine est le plus souvent mortelle pour les animaux des espèces porcines domestiques ou sauvages. Elle sévit actuellement à l'est de l'Allemagne et dans un grand nombre de pays de l'Est de l'Europe où elle est présente à l'état endémique.

La peste porcine africaine est apparue en Belgique en septembre 2018, à proximité de la frontière française de Meurthe-et-Moselle. Les mesures de lutte mises en place en Belgique et dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle reposaient sur une réduction drastique des populations de sangliers et sur la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages porcins et pour les activités forestières. Ces mesures s'appuyaient sur la mise en place de clôtures visant à limiter la circulation des sangliers : une clôture électrique posée le long de la frontière belge par les chasseurs en 2018 et une clôture grillagée enterrée posée dès le début d'année 2019 qui délimitent une zone blanche dans laquelle il est procédé au dépeuplement des sangliers sauvages afin d'empêcher la propagation de la maladie.

Ces mesures ont permis d'empêcher l'extension du foyer belge et l'apparition de cas en France. Elles ont également abouti à l'extinction de la maladie en Belgique, ce qui a permis à ce pays de retrouver le statut indemne de son territoire le 20 novembre 2020.

En raison de la grande résistance du virus dans le milieu extérieur et de l'éventuelle possibilité de réémergence de la maladie, des mesures de lutte et de surveillance nécessitent d'être maintenues en France comme elle le sont en Belgique. Ainsi, l'entretien des clôtures et la politique de limitation des populations de sangliers ont été poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2020 et même au-delà.

Malgré cette évolution locale favorable, la peste porcine africaine reste une menace réelle pour les populations porcines dont la prévention repose notamment sur la déclaration à l'administration dès le premier porc détenu et la mise en œuvre des règles de biosécurité par les détenteurs de porcs domestiques ou sauvage en captivité.

La faune sauvage captive :

L'arrêté ministériel du 8 octobre 2018, fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques, définit les autorisations nécessaires pour la détention, l'élevage, la présentation au public ou la cession à titre onéreux ou gratuit d'animaux d'espèces non domestiques.

Il existe plusieurs types d'autorisations :

- l'autorisation de détention destinée aux particuliers pour la simple détention de spécimen soumis à déclaration (un seul ou quelques individus d'espèces animales les plus courantes) ;
- le certificat de capacité, nécessaire notamment pour la pratique de l'élevage, de la vente ou de la présentation au public ;
- l'autorisation d'ouverture d'établissement.

Ces deux dernières autorisations sont plus contraignantes et nécessitent une instruction plus longue et un passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie en formation faune sauvage captive.

La DDPP est guichet unique pour toutes les demandes concernant la faune sauvage captive à l'exception des demandes concernant le gibier.

En termes d'activité, l'année 2020 a donné lieu à la délivrance de 127 autorisations de détention, 3 certificats de capacité et une autorisation d'ouverture d'établissement.

La certification à l'exportation

Tout au long de l'année, la DDPP a veillé à assurer la continuité du service en matière de certification sanitaire à l'exportation. Ainsi ont été produits :

- 249 certificats vétérinaires à l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale,
- 137 certificats à l'exportation pour des denrées alimentaires autres, dont 65 sous forme dématérialisée via l'application TELECERTEX,
- 501 certificats vétérinaires à l'exportation et aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants. Dans le contexte de la pandémie de Covid 19, les certificats aux échanges intracommunautaires ont pu être transmis sous forme dématérialisée aux autorités compétentes de l'État membre de destination.

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECCTE

Responsable de l'unité départementale : François MERLE

Directrice régionale : Isabelle NOTTER

Le service insertion sur le marché du travail et développement de l'emploi

Politique en faveur des jeunes

Activité des six missions locales de Meurthe-et-Moselle

Les six missions locales de Meurthe-et-Moselle accompagnent les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle à travers un accompagnement global qui prend en compte leurs autres difficultés (logement, santé, mobilité, etc.) La DIRECCTE conventionne de façon pluriannuelle les Missions locales de Meurthe-et-Moselle et cofinance leur fonctionnement sur la base d'avenants annuels.

Leur activité principale se caractérise par l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et la mise en relation du jeune avec une solution d'emploi et/ou de formation.

Les entrées en PACEA

Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, créé par la loi du 08 août 2016. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Missions locales de Meurthe-et-Moselle en 2020	Nb de jeunes entrés en accompagnement contractualisé	Dont femmes	Dont mineurs	Dont niveau validé <V	Dont niveau V validé	Dont niveau III et +
TOTAL	3347	1543	407	1474	550	217

Dont 459 jeunes issus des QPV

En 2020, **2929 PACEA ont été clos au cours de l'année**, en cumul sur toutes les années d'entrée.

Les entrées en délégation de PPAE

La délégation de PPAE est une décision du conseiller de Pôle emploi de déléguer l'accompagnement d'un jeune à la Mission locale, suite à un diagnostic de situation, afin qu'il bénéficie d'une offre de service qui corresponde à ses besoins.

En 2020, **1 375 accompagnements PPAE ont été réalisés en Meurthe-et-Moselle.**

PIAL – Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue

L'instruction interministérielle du 25 septembre 2018 crée une phase spécifique du PACEA réservée aux jeunes étrangers extra-européens, qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise de français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori d'accéder au marché du travail.

Cette nouvelle phase, d'une durée de 3 à 6 mois, vise à articuler le versement d'une allocation (d'un montant maximum de 1 491,03 € sur la durée du parcours), la mise en place d'une formation linguistique complémentaire à celle de l'OFII et la mobilisation de l'offre de service des Missions locales.

Missions locales en 2020	Objectifs entrées en PIAL	Nb de jeunes entrés	Taux entrées/objectif	Dont signataires d'un C.I.R	Dont QPV	Dont mineurs
TOTAL	57	21	38,60 %	3	8	0

Le dispositif Garantie Jeunes

Il s'adresse aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, sans soutien familial et en situation de vulnérabilité.

Les Missions locales dédient des conseillers à temps plein (un binôme pour 80 à 100 jeunes) pour accompagner intensivement chaque jeune selon un cahier des charges national sur une période de 12 mois. L'État (UR-DIRECCTE) finance l'accompagnement réalisé par la Mission locale. La garantie de ressources pour le jeune qui vient en appui de l'accompagnement est une allocation mensuelle forfaitaire équivalente au RSA socle après abattement du forfait logement (497.01 € en 2020). Elle est versée sous conditions de justificatifs de démarches par le jeune et de rencontres régulières avec son conseiller.

Garantie Jeunes en Meurthe-et-Moselle	2020
Nombre de commissions départementales	12
Objectifs d'entrées sur l'année	1111
Refus d'entrée ou de prolongation	1
Renouvellements	108
Entrées dérogatoires / conservatoires	26 (2,46%)
Nombre d'entrées effectives en Garantie Jeunes	1056
DONT	
Hommes	587 (55,59%)
Femmes	469 (44,41%)
Moyenne d'âge	19,88 ans
Mineurs	139 (13,16%)
QPV	160 (15,15%)

2 jeunes sont restés moins d'un mois dans le dispositif. Le réalisé comptabilisé est donc de 1054 entrées retenues. La Meurthe-et-Moselle a **réalisé 94.87 %** de son objectif.

Les contrats aidés

Les contrats en alternance

L'année 2020 est marquée par le lancement de l'aide exceptionnelle aux contrats en alternance. Elle est attribuée aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation pour les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2021 et au titre de la première année d'exécution du contrat à hauteur de :

1. 5 000 euros maximum pour un salarié de moins de dix-huit ans ;
2. 8 000 euros maximum pour un salarié d'au moins dix-huit ans.

L'apprentissage

A fin décembre 2020, dans le cadre du plan de relance, on compte **1528 contrats** d'apprentissages enregistrés par l'ASP en Meurthe-et-Moselle.

Le contrat de professionnalisation

A fin décembre 2020, dans le cadre du plan de relance, on compte **106 contrats** de professionnalisation enregistrés par l'ASP en Meurthe-et-Moselle.

Le parcours emploi compétence (PEC)

Les contrats aidés ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, ils comportent des actions d'accompagnement professionnel.

Ces contrats financés par l'État sont prescrits et signés pour le compte de l'État par Pôle Emploi, par les Missions locales, par les Cap emploi et par les Conseils départementaux ou leurs délégataires pour les BRSA.

Ces contrats sont de deux types : les Contrats emploi compétences (CEC) qui existent depuis 2018 sur le secteur non marchand ainsi que les Contrats initiative emploi (CIE) pour les jeunes sur le secteur marchand et pour lesquels l'État participe depuis la mise en place du plan #1jeune1solution.

Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. Chaque parcours emploi a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

	Objectifs	Nombre de contrats prescrits	Taux de réalisation
PEC tous publics	703 (après fongibilité CIE/PEC de décembre 2020)	728	103,5%
PEC jeunes	185	186	100,5%
CIE jeunes	51 (après fongibilité CIE/PEC de décembre 2020)	24	47,06 %

Il est difficile de comparer les prescriptions 2020 par rapport à 2019. En effet, 2020 a connu une séparation en cours d'année entre les PEC tous publics et les PEC jeunes, avec deux enveloppes différentes. Puis, le plan #1jeune1solution a permis une prise en charge partielle sur les CIE jeunes, mesure difficile à mettre en place sur le secteur marchand très impacté par la crise sanitaire et économique.

L'insertion par l'activité économique

71 structures ont été conventionnées « structures d'insertion par l'activité économique » au titre de 2020 :

Meurthe-et-Moselle	Nb de structures	Nb de postes en ETP	Financement État	Financement CD54
Ateliers / chantiers d'insertion (ACI)	46	693,73	130 806,05 €	1 099 930,20 €
Associations intermédiaires (AI)	7	105,67	146 141,61 €	-
Entreprises d'insertion (EI)	13	163,45	1 740 088,70 €	-
Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	5	108,82	467 817,18 €	-
TOTAL	71	1071,67	15 434 652,22 €	1 099 930,20 €

20 669 846.60 € au total de crédits État mobilisés en faveur des SIAE en 2020 :

- dont 844 837,34 € accordés sur la base de 3 critères qualitatifs (dit « bonus de modulation »)

- dont 4 390 357,04 € d'aides sur le Fond Départemental pour l'Inclusion (FDI) requalifié de « FDI REBOND » et exceptionnellement abondé en raison de la crise et ayant soutenu à la fois les pertes d'activité, les contraintes liées à la reprise (axe 1 forfaitaire) et les projets de développements dans une logique d'accompagnement à la croissance (axe 2 via un appel à projets).

Au final, ceci représente un abondement de **+ 3 377 795.93 € par rapport à 2019**.

3 CDIAE ont été organisés en 2020 par l'UD (en consultations électroniques).

Entreprises solidaires d'utilité sociale

8 dossiers de demandes « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » ont été instruits en 2020 ; 5 ont fait l'objet d'un accord d'agrément (dont 1 agrément de plein droit) ; 3 dossiers ont fait l'objet d'un refus conservatoire (rejets car incomplets).

Entreprises adaptées

Du fait de la réforme à compter du 1^{er} janvier 2019, conventionnées par l'échelon régional comme structures d'accueil de personnes handicapées avec un encadrement du nombre de TH dans l'effectif total (taux plafond-plancher), les entreprises adaptées (3 EA en Meurthe et Moselle), se voient notifier un contingent d'aides aux postes financées par l'Etat et modulées au vu de l'âge des salariés (- de 50 ans : 15 585 € /an et par ETP; de 50 à 55 ans : 15 787 € /an et par ETP; 56 ans et plus : 16 192 € par an et par ETP) soit 198,30 ETP attribués en 2020 représentant un total de 3 144 003,18 € pour l'Unité Départementale qui suit leur activité.

L'Unité Départementale émet également un avis pour les demandes d'aides proposées par le Fonds d'accompagnement à la transformation des Entreprises adaptées :

-FATEA Axe 1 "mesures forfaitaires d'urgence (crise sanitaire)" : 267 022,15 €

-FATEA Axe 2 : "Aides exceptionnelles, soutien au développement" : 194 438 ,91€

-Sur le FATEA national « consortiums » : 1 565 610 € pour notre département

-Soit un total FATEA de 2 027 071,06 € accordés pour notre département en 2020.

Parmi les modalités de financement dédiées aux expérimentations (CDD Tremplin // EATT // EA Pro-inclusion), l'Unité Départementale recense 10,57 CDD Tremplin conventionnés pour 2020 pour une EA (soit 112 528,22 € conventionnés).

Services à la personne (SAP)

(hors champ de l'autorisation par le Conseil Départemental)

45 organismes ont obtenu l'enregistrement de leur déclaration d'organisme « services à la personne » ou leur agrément Etat (43 enregistrements initiaux et 2 renouvellements) auprès des services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE. Ont également été notifiés, 13 arrêtés modificatifs, 8 refus et 0 retrait.

Le nombre définitif d'organismes agréés/déclarés par l'Etat à fin 2020 est de 378 soit une progression de 5.60 % par rapport à 2019.

Les organismes se répartissent comme suit: 336 organismes soumis au régime de la déclaration et 42 organismes soumis au régime de l'agrément (petite enfance). Le nombre d'heures d'intervention réalisées de septembre 2019 à septembre 2020 est en baisse par rapport à la période septembre 2018 /septembre 2019 (- 8.90 %) avec un total de 3 229 121 heures pour un nombre total d'intervenants de 4 248 salariés (en baisse de 3.1 %). Cause principale : la crise sanitaire Covid19.

(Les données du dernier trimestre 2020 ne sont pas disponibles à ce jour d'où la référence annuelle de septembre à septembre).

BILAN QUANTITATIF		2019	2020	Variation 2020/2019 (%)
organismes (au 31/12)	déclarés	312	336	7,7%
	agréés (petite enfance)	46	42	-8,7%
	total	358	378	5,6%
heures d'intervention (sur 12 mois au 30/09)	mandataire	272 031	268 743	-1,2%
	prestataire	3 272 082	2 960 378	-9,5%
	total	3 544 113	3 229 121	-8,9%
statut des organismes (au 31/12)	associations	65	63	-3,1%
	entreprises	289	311	7,6%
	autres (ESAT-CCAS-mutuelles-CAP's)	4	4	0,0%
	total	358	378	5,6%
modes d'intervention des OSP	mandataire	51	51	0,0%
	prestataire	353	371	5,1%
intervenant-e-s (en moyenne sur 12 mois / au 30/09)	nombre	4 382	4 248	-3,1%
	ETP	2 205	2 009	-8,9%

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

1 704 personnes se sont inscrites à une session de validation d'un titre professionnel (TP) suite à une formation dans un centre agréé. Sur les 1 593 personnes qui se sont effectivement présentées, 1 108 personnes ont obtenu une validation totale (317 personnes ont connu un échec total) et 168 une validation partielle.

231 personnes se sont inscrites à une session Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) : sur les 204 présents à ces sessions, 151 personnes ont validé leur CCP.

42 personnes ont validé un dossier VAE.

Le service de mutation économique

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

trois notifiés pour lesquels des décisions de validation / homologation ont été rendues :

- CLARION EUROPE SAS à CUSTINES, décision de validation du PSE le 28/02/2020. Suppression de 40 postes ;
- SOCIETE DU JOURNAL DE L'EST REPUBLICAIN à HOUEMONT, décision de validation du PSA le 21/04/2020. suppression de 93 postes ;
- EQODIS à NANCY, décision d'homologation du PSE le 11 mai 2020. Suppression de 96 postes.

Commissions de suivi PSE : CLARION 3 ; EQODIS 3 ; DR FISCHER 2 ; MORY GLOBAL

Activité partielle (AP)

Dans un contexte inédit lié à la situation sanitaire COVID 19, le dispositif AP a été très largement utilisé par les entreprises de Meurthe et Moselle :

-11 104 entreprises bénéficiaires.

Principaux secteurs : L'industrie manufacturière (20% du total des heures demandées), commerce et de la réparation automobile (19%), l'hébergement-restauration (13%), arts et spectacles et activités récréatives (2%), les activités administratives de services et de soutien aux entreprises (dont notamment les activités de travail temporaire) 8 %.

-10 539 entreprises ont été indemnisées pour un montant total de 164 Millions d'euros. Ce sont 78 419 salariés qui ont été placés en activité partielle pour un volume d'heures chômées de 16.8 Millions.

Un plan de contrôle a été réalisé sur la base de 425 entreprises. Il est à noter que suite aux conclusions de ces vérifications, 99 régularisations ont été effectuées en faveur de l'Etat pour près 440 000 €. Par ailleurs, 10 cas de fraudes ont été décelés.

Convention de revitalisation

- Signature le 21 août 2019 d'une convention de revitalisation avec le Crédit Immobilier de France Développement (CIFD). Il s'agissait d'une déclinaison départementale d'une convention nationale, avec pour objectif la création de 52 emplois en Meurthe et Moselle avec un budget de 153 948 €. En 2020, enclenchement de la mobilisation de ces crédits.

- Assujettissement à l'obligation de revitalisation réalisé le 8 avril 2019, envers General Electric Energy Power à Champigneulle, suite à la validation par la DIRECCTE IDF d'un projet de rupture conventionnelle collective (71 suppressions de poste prévues).

En 2020, les négociations à l'échelon national se sont poursuivies pour établir une convention nationale de revitalisation. Cette dernière sera signée dans le courant du 1^{er} trimestre 2021. Il en va de même de la déclinaison pour le compte de l'UD DIRECCTE 54. Celle-ci sera dotée de 203 375 € .

Licenciement économique et Contrat de sécurisation professionnelle

- On compte **987 licenciements économiques** en 2020, contre 948 en 2019.

- Les inscriptions en CSP sont en baisse : **581 en 2020**, contre 745 en 2019.

Le service main d'œuvre étrangère en 2020

Dans un contexte de départ annoncé de cette mission le service main-d'œuvre étrangère a délivré :

Type décision	décisions/ avis	UD54 MOE
Autorisation provisoire de travail	<i>accord</i>	1603
	<i>refus</i>	28
	<i>recours</i>	0
Changement de statut	<i>accord / avis</i>	181
	<i>refus</i>	48
	<i>recours</i>	3

Introduction	<i>accord</i>	116
	<i>refus</i>	24
	<i>recours</i>	2
Renouvellements de l'autorisation	<i>accord</i>	44
	<i>Refus et recours</i>	0

Le pôle politique au travail

Accords collectifs de travail

Le service a reçu, pour enregistrement en 2020, 891 accords collectifs de travail conclus au sein des entreprises de MEURTHE-ET-MOSELLE.

Concernant les accords collectifs ayant une thématique particulière, il est à noter au niveau de l'épargne salariale les éléments suivants :

- **Accord de participation : 19 accords reçus en 2020**
- **Accords relatifs au plan épargne entreprise (PEE, PEI, PERCO PERCOI) : 85 accords reçus en 2020**
- **Accord d'intéressement : 229 accords reçus en 2020**

Concernant la thématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes, le service a reçu 27 accords dont les domaines sont répartis de la manière suivante :

	Textes déposés	27
D O M A I N E S	Embauche	21
	Formation	14
	Promotion	8
	Conditions de travail	12
	Rémunération effective	27
	Articulation activité prof/vie familiale	25
	Classification	1

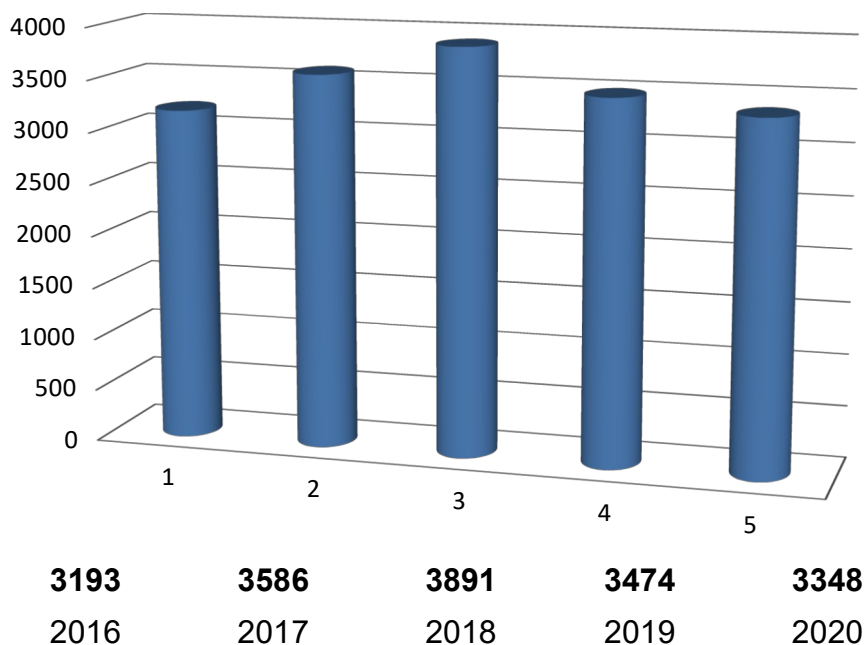
Ruptures conventionnelles du contrat de travail - Instruction des demandes d'homologation - Bilan année 2020

Total des demandes reçues en 2020 : 3348 (3474 en 2019)

Rejets pour irrecevabilité : 85 soit 2,5 % des demandes (25 en 2019 soit 0,7 des demandes)

Refus définitifs : 161 soit 4,8 % des demandes (101 en 2019 soit 2,9 % des demandes)

Salariés protégés : 39 demandes reçues dont 38 homologuées et 1 refusée (69 demandes reçues et 65 homologuées en 2019)



Ruptures Conventionnelles de 2016 à 2020

Conseillers du salarié

Ils ont réalisé en 2020 : 157 interventions contre 219 interventions totales pour l'année 2020, dont 125 entretiens préalables au licenciement et 32 entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle du contrat de travail.

Il y a lieu de préciser qu'en 2020, sur les 85 conseillers listés sur l'arrêté de :

- 9 conseillers ont effectué entre 1 et 3 interventions,
- 14 conseillers ont effectué entre 4 et 14 interventions,
- 3 conseillers ont effectué plus de 15 interventions,
- 4 conseillers sont considérés comme inactifs.

Toutefois, seulement 30 conseillers du salarié sur les 85 (soit 25 %) constituant la liste ont répondu à la demande de bilan.

Enfin, il est à noter que la baisse d'activité des conseillers est très fortement liée au contexte sanitaire de 2020 et ils ont réceptionné moins de demandes de la part des salariés. Toutefois, la tendance s'inverse car le début d'année 2021 est marqué par une hausse importante du nombre de demande d'intervention.

Demandes de dérogation au repos dominical

25 demandes de dérogations au repos dominical ont été instruites en 2019 (36 en 2019) qui ont fait l'objet de 24 accords et 1 refus.

Service de renseignement au public en droit du travail

- **3355** renseignements ont été donnés aux usagers par le service renseignements en matière de droit social en 2020 (**9194** en 2019).
- **85,04 % des renseignements** sont donnés **par téléphone et 9,42%** lors de **rendez-vous physiques**. Le renseignement par courriels et par courriers est résiduel (5,4%) mais est en légère hausse.

- **Les principaux thèmes** abordés sont : le contrat de travail (modes de rupture du CDI - généralités/embauche/règles contrat y compris contrats spécifiques) ; la rémunération ; les congés et absences ; la durée du travail ; la maladie, l'accident du travail et l'inaptitude.
- Les branches d'activité professionnelle les plus concernées sont : le commerce (alimentaire et non alimentaire) ; le secteur de la santé ; la construction ; les activités des ménages, le service à la personne et l'aide à domicile ; la restauration ; le transport.

Il est constaté que le profil du demandeur de renseignements en droit du travail est dans 83 % des situations un salarié et 4,6 % des sollicitations proviennent d'un employeur.

Dans 79,9 % des cas, la demande concerne un CDI contre 6,3% pour un CDD.

Il est à noter le contexte particulier de l'année 2020 qui aura vu la mise en place de 2 périodes de confinement. Cela a eu un impact significatif sur le service de renseignement en droit du travail, car ces périodes ont fait naître de nombreuses questions de la part de la population générant ainsi un flux très important de demandes téléphoniques auprès du service. Par ailleurs, le service a été très réactif afin de s'organiser et de pouvoir répondre à la très grande majorité des demandes.

Activité de l'Inspection du travail

<u>Interventions</u>	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Visites de contrôle	1646	1602	1379
Enquêtes	428	496	415
Réunions en entreprise	102	110	123
Analyses de document	1183	1317	861
Total Interventions	3359	3567	2778

16 agents de contrôle sont actuellement affectés à l'inspection 54 alors que le département compte 19 sections. Ainsi, 3 sections sont vacantes et génère la mise en place d'intérim.

L'année 2020 et la pandémie de COVID 19 a eu un impact sur le niveau d'activité des agents compte tenu des périodes de confinement. Toutefois, malgré les vacances de poste et le contexte particulier de l'année écoulée, les agents ont su se mobiliser pour atteindre un niveau d'activité relativement important et engager de nombreux contrôles relatifs au respect des gestes barrières dans les entreprises.

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Directeur régional : Hervé VANLAER

Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle : Pascal PELINSKI

La prévention des risques miniers et technologiques

Concernant les installations classées pour la protection de l'environnement

Pour l'ensemble des activités, l'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement, lors duquel l'Inspection des installations classées a été fortement mobilisée pour l'instruction de dossiers de demandes d'autorisation ou autre visant notamment à la production de gel hydroalcoolique.

Par ailleurs, la crise a fortement impacté les industriels (arrêts de site ou de certaines lignes de production, opérations de maintenances annulées...). Or, le maintien d'activité en situation dégradée ou le redémarrage d'installations arrêtées nécessite une vigilance particulière, afin d'éviter la survenue d'accidents. Des inspections spécifiques ont donc été menées par l'inspection afin de s'assurer que les exploitants mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité de ses installations pendant et après la crise.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a également profondément impacté la gestion des déchets, et ce sur l'ensemble de la chaîne de gestion, de la production des déchets à leur traitement en passant par la collecte le tri et le transit. Ainsi, l'activité de nombreux centres de tri sur la Région a été arrêtée totalement ou partiellement sur certaines collectivités. Ces modifications des conditions de collecte et d'activité ont parfois pu amener les exploitants à solliciter une dérogation relative à la nature des déchets admis sur site et notamment à les considérer comme ultime, au vu des conditions techniques et économiques du moment. Ces dérogations ont été instruites par l'inspection de l'environnement (installations classées) de la DREAL.

Malgré ce contexte, la mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées 2019-2022, visant notamment une augmentation de la présence sur le terrain s'est poursuivie tout au long de l'année 2020. Ainsi, malgré le contexte sanitaire, plus de 150 inspections ont été réalisées, tant dans des installations autorisées (98), que dans des installations soumises à enregistrement, à déclaration (22) ou non classées.

Une attention particulière a été portée sur le contrôle du respect des prescriptions visant à :

- restreindre les usages de l'eau en période de sécheresse,
- trier les déchets,
- garantir la suffisance des moyens en eau d'extinction d'un incendie et des capacités de confinement de ces eaux susceptibles d'être polluées.

De plus, les inspecteurs de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle ont terminé l'instruction de 4 dossiers de demande d'autorisation environnementale et de 2 dossiers de demandes d'enregistrement, en vue d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de Meurthe-et-Moselle.

Enfin, la fin de l'année 2020 a été marquée par la mise en place du Guichet Unique Numérique (GUN), à compter de novembre.

Dans le cadre du programme de transformation numérique de l'administration, le gouvernement a décidé dans ce cadre de mettre en place une téléprocédure pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'autorisation environnementale visant à simplifier et accélérer les démarches pour les porteurs de projet et intensifier la mise en œuvre du principe « dites-le nous une fois ».

Le premier volet est désormais opérationnel et le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est formellement accessible à tous les porteurs de projets sur le site Service-public.fr depuis le 14 décembre 2020.

Le deuxième volet, intégrant notamment les échanges en lien avec la posture contrôle portée par l'inspection, arrivera courant 2021.

L'année 2021 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection 2019-2022 et notamment :

- l'intensification des inspections, afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement d'augmenter de 50 % le nombre de contrôles terrain d'ici fin 2022.
- la maîtrise et la réduction des délais d'instruction des projets d'implantations ou d'extensions économiques
- l'amélioration de la lisibilité sur les priorités d'actions
- l'évolution des processus et postures de l'Inspection.

Depuis 2019, l'inspection s'est lancée dans une démarche de révision des procédures d'instruction, de contrôle et d'examen. Les procédures révisées doivent désormais être appropriées par l'inspection qui doit les mettre en œuvre et donc faire évoluer sa méthode de travail sur ces procédures.

Concernant l'exploitation minière sur le bassin salifère

Le contexte réglementaire (art. L.144-4 du code minier), fixe la fin de la validité des concessions à durée illimitée au 31 décembre 2018. Cette échéance a engendré, en 2020, la poursuite de l'instruction de 6 demandes de prolongation de concessions. L'action devrait être soldée en 2021.

Par ailleurs, en ce qui concerne les procédures réglementaires prévues au titre du Code Minier, les faits marquants suivants peuvent être identifiés :

- Une demande conjointe de prolongation et d'extension de la seule concession de Novacarb a été déposée et est en cours d'instruction.
- Un arrêté préfectoral a autorisé un nouveau champ d'exploitation du sel essentiel pour la poursuite de l'approvisionnement des soudières (CSME, champ de Gellenoncourt). Il s'agit d'exploiter de manière intensive le gisement de sel d'anciennes cavités dont la stabilité n'était plus garantie avec in fine création d'un plan d'eau de plus de 35 ha. Au regard des enjeux environnementaux, et plus particulièrement de biodiversité, l'arrêté préfectoral prévoit de nombreuses mesures environnementales.
- Plusieurs dossiers d'arrêt de travaux miniers ont également été instruits permettant la mise en sécurité d'anciens sondages de dissolution du sel conduisant à une réduction des contraintes en matière d'urbanisme.

Des inspections ciblées au titre de la police des mines et de l'inspection du travail dans les travaux miniers en cours d'exploitation ont été réalisées. Elles étaient ciblées sur le suivi des travaux des nouveaux champs d'exploitation et la mise en œuvre des mesures environnementales ainsi que sur la mise en place de barrages dans les galeries de la mine de Varangéville.

En matière de risques miniers, l'année 2021 sera marquée par :

- la fin de l'instruction des dernières demandes de prolongation de concession des anciennes concessions à durée illimitée (concessions constituant la mine de Varangéville).
- l'instruction de la demande conjointe de prolongation et d'extension de la seule concession de Novacarb (concession de « Lenoncourt »)
- la poursuite de l'instruction de plusieurs dossiers d'arrêt de travaux dont ceux majeurs de la mine d'Einville-au-Jard et de la Madeleine situé à proximité du quartier du Nid Malval (commune de Saint-Nicolas-de-Port) sur lequel plusieurs expropriations ont eu lieu par le passé
- la poursuite de la réflexion sur les aléas et les nouvelles règles de constructibilité au droit des anciens quartiers de la mine de Varangéville (contentieux en cours avec la mairie)
- la poursuite des contrôles de terrain, notamment sur la thématique des mesures environnementales prises dans le cadre des récentes autorisations de nouveaux champs d'exploitation (champs de Drouville et de Gellenoncourt pour CSME et pistes de Novacarb).
- la finalisation de la mise en œuvre des barrages dans les galeries de la mine de Varangéville (CSME).

Les transports

Projet A31bis

Contexte :

Suite au débat public mené en 2015 et à la concertation publique locale de 2018-2019, la décision ministérielle du 28 juin 2019 (disponible sur www.a31bis.fr) a commandé :

- le démarrage des études préalables sur les secteurs nord (Richemont-frontière luxembourgeoise) et centre (section courante Frouard-Augny, échangeurs d'Hauconcourt et de Fey) du projet ;
- mise en place d'une démarche multi-partenariale et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur.

Une nouvelle étape d'études et de concertation pour la période 2020-2021 a ainsi débuté suite au comité global d'itinéraire A31Bis en octobre 2019 dans l'objectif de porter le projet à l'enquête publique à l'issue.

Suite à ce comité, des prestataires ont été recrutés début 2020 afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des études préalables à la déclaration d'utilité publique sur les secteurs nord et centre du projet ainsi que la mise à jour des études de trafic et socio-économiques.

En 2020, ces prestataires ont travaillé sur plusieurs sujets, dont :

- l'état initial de l'étude d'impact : inventaires faune/flore, campagnes de mesures air et bruit, diagnostic paysager...
- le diagnostic de l'existant : analyse de l'infrastructure existante, recensement des ouvrages d'art, prévision de campagnes géotechniques, relevé de l'assainissement et des réseaux existants, diagnostic sécurité...
- campagne de comptages pour les études de trafic
- définition des variantes

Concernant la démarche multi-partenariale et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur, un travail préparatoire a été initié début 2020 réunissant les services techniques concernés de la Métropole, de la Multipole Nancy Sud Lorraine, du Département, de la Région et de l'Etat. Un diagnostic des nombreuses connaissances déjà existantes a été réalisé avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Nancy et permettra de lancer cette démarche sur le plan politique début 2021 lorsque l'ensemble des partenaires concernés sera prêt.

Actions de l'État à souligner dans le département :

Démarrage des études préalables à la déclaration d'utilité publique avec des inventaires et campagnes sur le terrain tout au long de l'année 2020 dans un contexte de pandémie

Chiffres clés :

- **40 km** : longueur de l'élargissement sur place sur le secteur centre
- **80 000** : nombre de véhiculer/jour observé sur certaines sections
- **72 points de mesures air** : nombre total de points de mesure sur les deux secteurs du projet dans le cadre des études en cours
- **45 points de mesures bruit** : nombre total de points de mesure acoustiques sur les deux secteurs du projet dans le cadre des études en cours

Perspectives 2021 :

La poursuite des études initiées début 2020
 une nouvelle phase de concertation fin 2021
 concernant le choix des variantes préférentielles.



Concernant la sécurité des véhicules automobiles

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé, par délégation de service publique, dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département. Durant la situation sanitaire, les centres de contrôle technique n'ont pas été fermés administrativement et les services de l'Etat ont poursuivi les actions de surveillance. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, 69 installations de contrôle et 130 contrôleurs techniques sont agréés. Ils sont contrôlés périodiquement par les services de l'État.

En 2020, 90 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 10 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti à 6 décisions de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois.

L'aménagement

Concernant l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval

A cheval sur les deux départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, L'OIN Alzette-Belval, à la frontière luxembourgeoise, s'inscrit dans une éco-agglomération transfrontalière. Elle vise notamment à produire une offre de logements pour les travailleurs frontaliers et les rapprocher ainsi de leur lieu de travail. Les axes d'aménagements projetés, multi-polarisés sur une vingtaine de sites, entendent soutenir le développement d'un ancien territoire industriel, en s'appuyant à la fois sur le dynamisme porté par son voisin direct luxembourgeois, et par la volonté de s'inscrire dans une démarche de projet exemplaire, porté également par des actions innovantes et démonstratrices.

L'année 2020 a vu la poursuite de l'accompagnement actif de l'Établissement Public d'Aménagement dans la conduite et l'aboutissement de ses projets, notamment sur les sites de Micheville et Cantebonne à Villerupt :

- 27 zones d'aménagement
- 246 hectares d'aménagement
- 156 hectares d'aménagement sur terrains en renouvellement urbain, densification ou reconversion de friche (soit 63%)
- 8 600 logements sur l'ensemble des opérations à termes dont 2000 logements programmés sur Micheville.

Les perspectives 2021 s'orientent sur plusieurs dossiers :

- Poursuite de la mission de préfiguration de l'IBA Alzette Belval (exposition internationale d'architecture) sur le périmètre de l'agglomération transfrontalière Alzette Belval, laquelle doit aboutir à la rédaction d'un mémorandum pour la fin d'année.
- Lancement d'un Atelier des Territoires local en lien avec le périmètre de l'IBA Alzette Belval pour consolider l'implication des acteurs côté français.
- Livraison de nouveaux programmes sur Micheville-Villerupt avec les premières réhabilitations de cités ouvrières, le secteur Ecoparc et le pôle culturel
- Commercialisation d'opérations de logements sur Micheville et Cantebonne à Villerupt
- Poursuite des aménagements sur Micheville (îlot d'habitation, venelle centrale, hub de mobilité)
- Réflexions préalables sur de nouveaux secteurs (portes de Belval, Terres rouges).

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

Responsable de l'unité départementale : Éléonore HOLTZER

Directrice régionale : Christelle CREFF

Les missions générales du service

Sur l'ensemble de l'année 2020, l'équipe est en effectif réduit (9 agents – 10 ETP) et connaît, depuis mars 2020, une activité en travail à distance pour la moitié des effectifs du fait de la crise sanitaire. L'équipe a été dotée en matériel informatique de mobilité fin 2020. Des souhaits de mutation en collectivité ont été annoncés pour une échéance proche.

Service déconcentré du Ministère de la Culture, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), seul service de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à l'échelle départementale, accompagne, expertise et contrôle toutes les interventions de nature à modifier les paysages urbains et ruraux en espaces protégés. Son action se développe à toutes les échelles, allant du détail architectural jusqu'au grand paysage (architecture, urbanisme et paysage).

Le contrôle et le conseil

- ✓ veiller à l'application de la législation au titre des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement, notamment lors des autorisations d'urbanisme dans les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- ✓ conseiller en privilégiant le travail en amont ;
- ✓ promouvoir une architecture et un aménagement urbain et paysager de qualité.

La conservation

- ✓ organiser la veille sanitaire sur les monuments historiques inscrits et classés ;
- ✓ assurer l'expertise pour les travaux d'entretien sur les monuments historiques inscrits et classés au titre des monuments historiques, ainsi que la gestion des dossiers de demande de subventions ;
- ✓ assurer les missions de conservateur des monuments appartenant au Ministère de la Culture (Cathédrale et Hôtel Ferraris à Nancy).

L'expertise

- ✓ accompagner techniquement les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée ;
- ✓ accompagner techniquement les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine, y compris non protégés, notamment sur les projets financés en partie par la Fondation du Patrimoine et la Région ;
- ✓ apporter une expertise en matière d'architecture contemporaine de qualité ;
- ✓ participer à l'avis du préfet pour l'intégration paysagère des dossiers éoliens, photovoltaïques et des installations classées.

L'information

- ✓ accueillir et informer les demandeurs aussi bien particuliers que collectivités et associations ;
- ✓ réaliser des actions de sensibilisation (réunions publiques, interventions en milieu scolaire et associatif).

Les données marquantes de l'année

Les Avis d'urbanisme en espaces protégés

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des autorisations de travaux en espace protégé, engagée par le ministère depuis 2010, l'UDAP s'est attachée à répondre dans les délais qui lui étaient impartis à l'ensemble des autorisations d'urbanisme portant sur des travaux dans les espaces protégés du département.

L'objectif fixé est de répondre dans un délai de 20 jours à 80 % des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le délai moyen de traitement, pour les plus de 5900 dossiers reçus, est de 22 jours, ce qui représente 2 jours de plus qu'en 2019 et s'explique du fait de la crise sanitaire.

Le maintien d'une politique de sensibilisation et de conseil en matière de qualité architecturale et de développement durable dans les espaces protégés

L'UDAP constitue un véritable service de terrain, proche des citoyens. En effet, plus de 30% du temps de travail des instructeurs et responsables sont consacrés à la rencontre des porteurs de projets et au suivi des dossiers sur le terrain (76 rendez-vous à l'extérieur, hors « permanences » malgré la crise sanitaire : restrictions de déplacement et protocoles renforcés).

Comme les années précédentes, le service a eu la volonté de se rapprocher des citoyens et des élus dans la gestion des autorisations du droit des sols en organisant les coordinations « architecture et patrimoine » ou « permanences ». Leur fréquence varie selon le nombre de demandes et la taille de la commune. Elles peuvent donc être trimestrielles, mensuelles, ou bi-mensuelles. Chacune permet de traiter de 6 à 8 dossiers par permanence et également d'échanger sur les projets communaux, en lien avec les élus et les services instructeurs.

Dans l'année, 85 permanences ont été tenues à Nancy, Lunéville, Toul, Baccarat, Briey, Longwy, Pont-à-Mousson, ainsi qu'à la communauté de communes du Chardon Lorrain à Thiaucourt.

En outre, deux à trois demi-journées par semaine sont réservées pour un accueil des demandeurs au service (49 rendez-vous à l'UDAP et 173 rendez-vous en visioconférence, en 2020). L'accueil physique a été remplacé, très rapidement, par l'accueil en visioconférence.

La surveillance de l'état sanitaire des monuments historiques et travaux d'entretien des édifices protégés

En 2020, l'UDAP a suivi 27 projets de travaux d'entretien et subventionné 23 opérations (cf. tableau 1) et réalisé environ 61 visites de chantier. Dans le cadre de ses missions de conservation des édifices appartenant à l'État et affectés au Ministère de la Culture (Cathédrale de Nancy et Hôtel Ferraris) : l'UDAP a engagé des travaux en 2020 pour la

réalisation de travaux d'entretien et a également assuré le suivi de travaux d'urgence sur l'hôtel Ferraris pour une somme de **2 875,00 €** (cf. tableau 2).

Tableau 1 - Travaux d'entretien sur monuments historiques inscrits & classés en 2020 – Dépenses fonctionnement				
Commune	Édifice	Nature des travaux	Montant total travaux	Montant subvention UDAP / DRAC
Allondrelle-la-Malmaison	Domaine de l'ancienne forge de Buré	Réfection couverture de la maison d'habitation (1/1)	27 966,00 €	5 593,00 €
Bulligny	Domaine de Tuméjus	Reprise mur clôture + portail jardin	31 073,28 €	7 768,32 €
Choloy-Ménillot	Château de Choloy jardin	Confortement belvédère du parc (1/1)	4 015,20 €	1 004,00 €
Cons-la-Grandville	Église	Restauration contreforts	17 438,68 €	8 719,34 €
Fléville-devant-Nancy	Château de Fléville Château	Mise en sécurité / pot-a-feu (1/1)	3 563,45 €	1 425,00 €
Fléville-devant-Nancy	Château de Fléville Château Toitures	Nettoyage combles (1/1)	1 956,00 €	782,00 €
Fléville-devant-Nancy	Château de Fléville mur de clôture et amortissements, four banal	Entretien grille d'honneur (1/1)	18 348,00 €	9 174,00 €
Longwy	Enceinte Vauban	Dévégétalisation	50 000,00 €	25 000,00 €
Lunéville	Château Stanislas	Réparation portail	62 000,00 €	12 400,00 €
Mairy-Mainville	Eglise Saint-Martin et son porche-ossuaire	Sécurisation des accès au clocher (1/1)	6 804,00 €	3 402,00 €
Moyen	Château Qui-qu'en-grogne	Consolidation et étayage d'urgence (1/1)	13 920,00 €	6 960,00 €
Nancy	Hotel Gellenoncourt	Restauration portail entrée	46 488,62 €	11 622,16 €
Nancy	Immeuble / 10 place Carrière	Entretien zingueries (1/1)	1 848,00 €	369,60 €
Nancy	Maison alsacienne Frühinsholz	Restauration de deux vitraux (1/1)	1 346,40 €	269,28 €
Nancy	Maison Luc Mur de clôture et sa grille	Portail / pierre de taille (1/1)	1 630,10 €	326,00 €
Nancy	Maison Paul Cavalier	Ravalement façade sur rue (1/1)	25 146,00 €	5 029,00 €
Saint-Nicolas-de-Port	Basilique Saint-Nicolas	Entretien couvertures (1/1)	15 980,00 €	7 990,00 €
Saint-Nicolas-de-Port	Basilique Saint-Nicolas	Réfection poutre beffroi (1/1)	10 388,00 €	5 194,00 €
Toul	Eglise Saint-Gengoult	Sécurisation et protection baies	2 760,60 €	1 380,30 €
Toul	Eglise Saint-Gengoult	Réfection toiture-filets anti-pigeons – vitraux (côté rue Muids des Blés)	6 098,55 €	3 049,27 €
Vézelize	Église Saint-Côme-et-Saint-Damien	Réfection couverture porte d'entrée (1/1)	39 662,85 €	19 831,40 €
Ville-au-Val	Château	Entretien courverture (tour S/O)	72 812,69 €	16 747,00 €
Ville-au-Val	Château	Tvx suppl. : couverture (tour S/O)	2 265,00 €	533,00 €
		Sous -MONTANT TOTAL – 2020 (fonctionnement) AGREGEE	177 102,28 €	69 613,42 €
		MONTANT TOTAL – 2020 (fonctionnement) AGREGEE + s	468 039,70 €	161 632,81 €

Tableau 2 - Travaux d'entretien sur monuments historiques appartenant à l'État en 2020			
Commune	Édifice MH appartenant à l'État	Nature des travaux	Montant travaux HT
NANCY	Cathédrale	Lot : Ligne de vie bas - côté Ouest	2 293.00 €
NANCY	Cathédrale	Lot : Nettoyage bas-côtés Ouest et Est	1 050.00 €
		1- Sous-montant (cathédrale)	3 343.00 €
NANCY	Hôtel Ferraris	Lot : Pierre de taille (restauration balcon sur rue)	2 875.00 €
		2 – sous- montant travaux	2 875.00 €
		MONTANT TOTAL ENTRETIEN 2020 / MH Etat	6 218.00 €

Le conseil et l'expertise rendus aux élus municipaux dans le cadre des élaborations des projets de territoire

L'UDAP conseille les collectivités pour la prise en compte du patrimoine dans leur projet de territoire, et plus particulièrement à l'occasion de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme ou plan local d'urbanisme intercommunal.

Le service intervient dans certaines réunions de travail pour accompagner les élus sur des thématiques telles que la qualité du cadre de vie, la prise en compte des patrimoines, ou des aspects plus techniques comme les orientations d'aménagement, le règlement écrit ou graphique pour favoriser la cohérence urbaine. Depuis 2016, 10 établissements publics de coopération intercommunale ont prescrit l'élaboration d'un PLUi. Cette démarche demande un accompagnement particulier tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme.

Par ailleurs, le travail partenarial mis en place avec les collectivités pour les PLU et PLUi est souvent l'occasion pour l'UDAP de proposer la mise en œuvre de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques, afin de travailler avec les collectivités sur la complémentarité des outils (règlement du PLU / servitude des abords de monument historique).

Ainsi, 21 PDA (concernant les abords de 36 monuments historiques), tous réalisés entièrement en interne, ont été soumis à enquête publique au cours de l'année 2020. Compte-tenu de la phase administrative pour l'approbation d'un périmètre délimité des abords, conjointe à l'approbation d'un document d'urbanisme, 10 PDA (concernant les abords de 15 monuments historiques) ont été approuvés par arrêté de la préfète de région cette même année.

En outre, l'UDAP a accompagné la démarche « Bourgs structurant en milieu rural » de Baccarat ainsi que la mise en place de la convention Cœur de Ville de Toul.

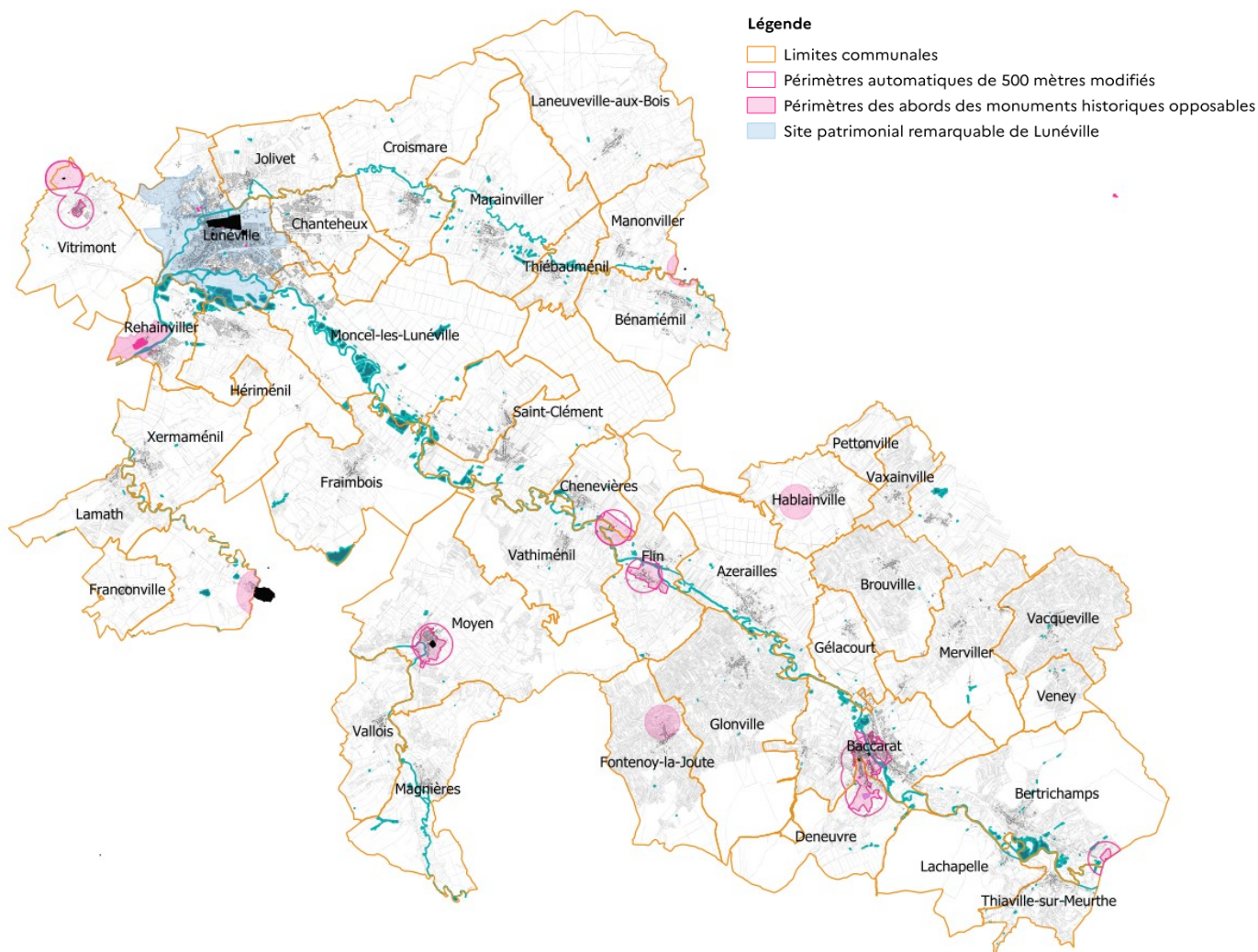
7 nouveaux PDA (concernant 10 monuments historiques) sur la communauté de communes ont été élaborés conjointement au plan local d'urbanisme intercommunal.

Evolution des servitudes patrimoniales

Exemple de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat

7 périmètres délimités des abords, concernant 10 monuments historiques ont été approuvés au cours de l'année 2020 dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Jusque-là la superficie des espaces protégés s'élevait à 1 324 hectares sur ce territoire. A la suite de cette procédure, la superficie des espaces protégés a été réduite à 962 hectares pour cibler les espaces qui participent réellement à l'environnement des monuments historiques.

Ces PDA ciblent les enjeux historiques, urbains et paysagers en ne maintenant dans les périmètres que les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent et/ou qui sont susceptibles de contribuer à leur mise en valeur.



Commune	Monument historique	Type de servitude opposable en 2019	Superficie servitude opposable en 2019	Type de servitude opposable fin 2020	Superficie servitude opposable fin 2020
Baccarat	Eglise Saint-Remy	Périmètre automatique de 500 mètres	243 hectares	Périmètre délimité des abords	126 hectares
Deneuvre	Eglise Saint-Remy	Périmètre automatique de 500 mètres			
	Site archéologique du premier Silorit	Périmètre automatique de 500 mètres			
	Tour du "Bacha"	Périmètre automatique de 500 mètres			
Bénaménil et Hablainville	Poste de secours situé à Domjevin	Périmètre automatique de 500 mètres	23 hectares	Périmètre automatique de 500 mètres	23 hectares
Bertrichamps	Menhir dit de "La pierre borne"	Périmètre automatique de 500 mètres	50,4 hectares	Périmètre délimité des abords	6,7 hectares
Chenevières	Féculerie	Périmètre automatique de 500 mètres	83 hectares	Périmètre délimité des abords	67 hectares
Flin	Eglise Saint-Martin	Périmètre automatique de 500 mètres	83 hectares	Périmètre délimité des abords	50 hectares
Fontenoy-la-Joute	Chapelle Saint-Pierre	Périmètre automatique de 500 mètres	80 hectares	Périmètre automatique de 500 mètres	80 hectares
Hablainville	Observatoire	Périmètre automatique de 500 mètres	80 hectares	Périmètre automatique de 500 mètres	80 hectares
Haudonville	Château de Gerbéviller	Périmètre automatique de 500 mètres	50 hectares	Périmètre automatique de 500 mètres	50 hectares
Lunéville		Site patrimonial remarquable	250 hectares	Site patrimonial remarquable	250 hectares
Moyen	Château Qui Qu'en Grogne	Périmètre automatique de 500 mètres	107 hectares	Périmètre délimité des abords	67 hectares
Réhainviller	Château d'Adoménil	Périmètre délimité des abords	106 hectares	Périmètre délimité des abords	106 hectares
Vitrimont	Ancienne ferme du Léonmont	Périmètre automatique de 500 mètres	86 hectares	Périmètre délimité des abords	70 hectares
Vitrimont	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Périmètre automatique de 500 mètres	83 hectares	Périmètre délimité des abords	9 hectares

Les dossiers particulièrement importants (liste non exhaustive)

La révision du secteur sauvegardé de Nancy, dit site patrimonial remarquable (SPR) depuis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) :

Pour rappel, les secteurs sauvegardés ont été instaurés en 1962 par la loi Malraux dans l'objectif de protéger le patrimoine des destructions ou des restaurations inadaptées, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution harmonieuse.

Les travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction entrepris dans le périmètre du secteur sauvegardé devront respecter les règles établies par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, cofinancée pour moitié par les collectivités, la métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy et la DRAC.

En tant qu'acteur incontournable de la protection du patrimoine, l'UDAP accompagne l'évolution du SPR, dans le cadre des autorisations de travaux et des travaux d'élaboration relatifs au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

L'étude de révision du PSMV a été approuvée en commission locale (CLSPR) le 30 novembre 2018. Elle a été arrêtée les 4 et 8 février 2019 en conseils municipal et communautaire, puis a été présentée en commission nationale le 11 avril 2019. Une enquête publique a été menée de 17 septembre 2019 au 18 octobre 2019. Le document a été approuvé le 20 décembre 2019 par Monsieur le préfet de département et est opposable depuis le 31 décembre 2019.

Les travaux marquants sur monuments historiques : poursuite de la réfection de la couverture du château de Neuville-sur-Moselle, couvertures et maçonneries du château d'Étreval et restauration intérieure chœur de l'église Saint-Rémy à Deneuvre.

La revitalisation centre-bourg/redynamisation villes moyennes :

Deux villes (Lunéville/Longwy) ont été retenues en Meurthe-et-Moselle sur les 17 de la région Grand-Est dans le cadre de cette opération. L'UDAP a participé à l'ensemble des séminaires dédiés.

En complément des actions cœur de ville, certaines communes, plus petites, bénéficient d'un accompagnement au niveau local pour redynamiser les centres bourgs. L'UDAP participe à ces démarches partenariales (Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Baccarat), qui ont notamment permis l'élaboration de plans d'actions.

La collaboration avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN) :

La ville de Longwy a conventionné avec l'ENSAN pour proposer des pistes de réflexion sur la requalification de sites majeurs. L'UDAP encourage cette démarche en participant au cahier des charges, à l'encadrement et à la correction des projets des étudiants. La même démarche sera initiée en 2021 avec Baccarat.

Le projet de création d'un site patrimonial remarquable à Cons-la-Grandville, Longwy et Toul :

Au vu de la richesse et de la diversité du patrimoine urbain, paysager et architectural, la création d'un espace protégé permettant la préservation et la valorisation de ces trois territoires a été programmée en 2021.

Le projet du Musée lorrain à Nancy :

Les services de la DRAC s'attachent à accompagner financièrement et techniquement le bon déroulement du chantier qui, à ce jour, n'a pas encore démarré.

Le projet du Grand Nancy Thermal :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la restauration, requalification et extension du site de Nancy Thermal. Un diagnostic patrimonial a été effectué par un architecte du patrimoine missionné par la métropole sous l'impulsion de la DRAC. La demande de protection pour les parties historiques de l'ensemble, en intégrant la dimension du projet en cours a abouti lors d'une CRPA. L'arrêté a été signé, début 2021, chez Monsieur le préfet de région.

La rénovation de la Caserne Thiry à Nancy :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Caserne Thiry afin d'y installer la future cité administrative. La procédure de marché global de performance se poursuivra en 2021. Le chantier est prévu pour 2023. Un conseil scientifique et technique se réunit régulièrement sur ce sujet.

Le bilan et les perspectives en 2021

L'UDAP de Meurthe-et-Moselle est l'unité départementale la plus importante de la région Grand-Est après celle du Bas-Rhin, de par la quantité d'avis émis et le nombre de ses monuments historiques et espaces protégés. Elle se classe dans les 20 premières UDAP de France en terme de nombre d'avis émis.

Au vu des exigences de l'UNESCO et suite à la dynamique des « Petites villes de demain » et des opérations de revitalisation des territoires, il est fort possible que Cons-la-Grandville, Longwy et Toul s'engagent dans la démarche d'élaboration d'un SPR à plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PVAP) pour 2021.

La DRAC accompagnera également la Ville de Nancy dans l'élaboration de son plan de gestion des biens inscrits au patrimoine mondial. Le projet de pôle multiculturel dans le bastion Vaudémont ou au moins sa requalification sont certainement les futurs projets à enjeux pour les années à venir, ainsi que la réutilisation du site d'Alstom, pour la future Cité Judiciaire.

La ville de Lunéville est engagée dans la révision de son SPR à compter de 2021. L'UDAP accompagnera la mise en place du plan de relance et des contrats de relance et de transition énergétique (8 contrats sur le département). Les projets structurants, entamés en 2020 et qui se poursuivront en 2021, sont le Musée lorrain, le Grand Nancy Thermal et la Caserne Thiry.

UDAP de Meurthe-et-Moselle - Répartition des missions

Secteurs :

Nancy : Eléonore HOLTZER avec Philippe DONO

Centre : Eléonore HOLTZER avec Béatrice MARCILLAUD

Nord : Eléonore HOLTZER avec Joëlle HERAUD puis Grégoire OTT et Carole KOBIS à partir de septembre 2020

Sud : Apolline GAUQUELIN avec Marie FOUCAUT jusqu'en octobre 2020 puis Eléonore HOLTZER avec Marie FOUCAUT à partir d'octobre 2020

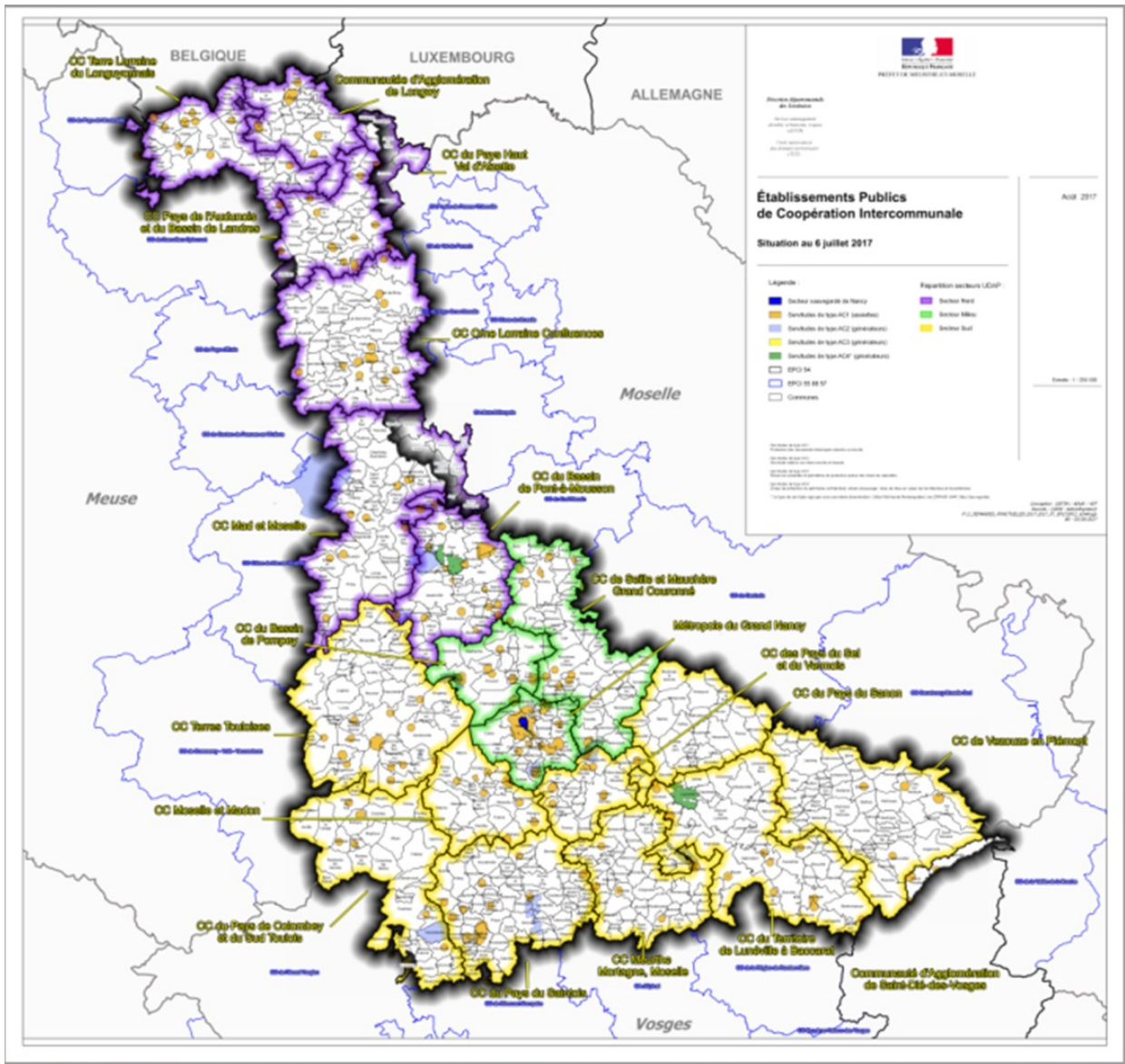
Thématiques :

Contentieux : Philippe DONO

Monuments historiques : Eléonore HOLTZER, Béatrice MARCILLAUD et Jean-Claude BASTIEN

Planification : Sandrine CHASSARD

Administration - HCST : Isabelle MATHIEU



Cartographie des secteurs – Répartition et espaces protégés de Meurthe-et-Moselle

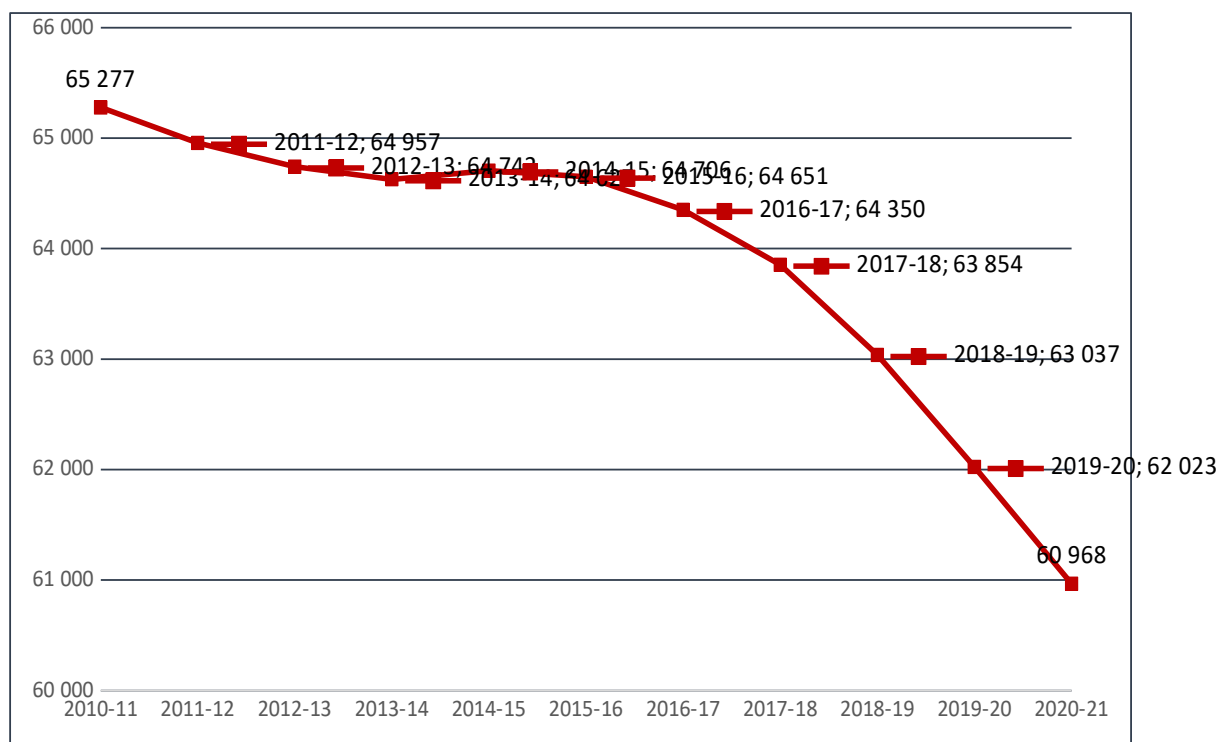
LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Directeur : Philippe TIQUET

Les chiffres de l'enseignement scolaire à la rentrée 2020

Niveau	Enseignement public	Enseignement privé
1er degré pré-élémentaire	21 906 (22 582 en 2019)	1544 (1619 en 2019)
1er degré élémentaire	38 464 (38 860 en 2019)	3 021 (3 124 en 2019)
1er degré enseignement spécialisé	598 (581 en 2019)	9 (8 en 2019)
Total 1er degré (578 écoles publiques et 24 privées : 20 écoles sous contrat d'association et 4 écoles hors contrat))	60 968 (62 023 en 2019)	4 574 (4 751 en 2019)
2nd degré collèges	28 831 (28 659 en 2019)	5 119 (5 189 en 2019)
2nd degré lycées	13 877 (14 219 en 2019)	2 388 (2 434 en 2019)
2nd degré lycées professionnels	6 416 (6 416 en 2019)	1 378 (1 366 en 2019)
Total 2nd degré (66 collèges publics et 14 collèges privés ; 17 lycées publics et 12 lycées privés ; 11 LP publics et 7 LP privés)	49 124 (49 294 en 2019)	8 885 (8 989 en 2019)

L'évolution des effectifs à la rentrée 2020 se caractérise par la poursuite de la chute importante du nombre d'élèves dans le premier degré : - 1055 élèves, liée à la baisse de la démographie départementale :



Les effectifs du second degré restent relativement stables pour cette rentrée, avant de connaître la répercussion de la déprise démographique amorcée dans le premier degré.

Les taux de réussite aux différents examens de la session 2020 s'établissent à des niveaux proches de la moyenne académique :

	Département	Académie	National	Ecart 54 / académie
DNB série générale	89,8 %	90,5 %	91,4 %	- 0,7
DNB série professionnelle	80,4 %	79,5 %	82,2 %	+ 0,9
Baccalauréat série générale	98,8 %	98,5 %	98,4 %	+ 0,3
Baccalauréat série technologique	95,9 %	96 %	95,5 %	- 0,1
Baccalauréat série professionnelle	90,3 %	89,4 %	90,7 %	+ 0,9

La politique de dédoublement en Grande section, CP et CE1 en Éducation Prioritaire.a conduit à créer 71.5 postes d'enseignants depuis la rentrée 2017

A la rentrée 2020, les efforts pour le dédoublement ont été poursuivis :

- en REP + : 100 % des écoles_sont dédoublées en GS-CP-CE1.
- en REP : 100 % des écoles_sont dédoublées en CP-CE1 et plus d'un tiers en GS.

La préparation de la rentrée 2021 prévoit le dédoublement total des GS-CP-CE1 en REP et REP+. hors Éducation Prioritaire, la vigilance sur les niveaux GS a conduit à 48 maintiens de poste en maternelle et primaire. Plus de 90% des écoles pourront donc alléger les GS à 24 élèves.

L'instruction en famille et dossiers CNED

On constate un développement important de l'instruction en famille lié à la mise en place de l'instruction obligatoire dès 3 ans et à l'inquiétude des familles du fait de la pandémie.

	2018/2019	2019/2020	Rentrée 2020	Evolution 2019-2020
CNED inscription réglementée (gratuite)	218	227	348	+69%
Instruction par la famille	144	236	399	+53%
IEF	144	236	399	
1er degré : Élémentaire	95	192	313	
1er degré : Maternelle				
2nd degré	49	44	86	

Les dispositifs de soutien en collège

Plan vacances apprenantes été 2020

Cette opération a reposé sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances. Tous avaient pour dénominateur commun le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable. Le plan prévoyait plus particulièrement l'amplification du dispositif école ouverte avec un élargissement de son public puisqu'il s'adressait pour les vacances d'été à l'ensemble des élèves du CP à la terminale (CM2 à la terminale auparavant).

L'opération « École ouverte apprenante Eté 2020 » a concerné pour le département: 35 écoles (947 élèves) , 9 collèges (488 élèves) et 2 lycées professionnels (37 élèves).

Ce sont essentiellement des enseignants qui sont intervenus dans le 1er degré.

Dans le 2nd degré, on observe un plus large éventail, même si les enseignants restent majoritaires.

Enfin, 15 étudiants ont été recrutés via une plate-forme d'appel à candidature.

Les stages de réussite ont également été organisés dans 36 collèges et 1000 élèves en ont bénéficié. Ces 2 dispositifs ont été renouvelés pour les vacances de Toussaint.

Programme « tremplin rentrée 2020 » :

La circulaire du 10 juillet 2020 donnait, à la rentrée scolaire 2020, l'objectif prioritaire d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agissait de résorber les écarts scolaires qui ont pu naître durant la crise sanitaire en identifiant les besoins propres à chaque élève et en apportant une réponse la plus personnalisée possible.

Tous les niveaux étaient concernés avec une attention particulière pour la 6^{ème} et la seconde.

Le principe est de consolider les acquis fondamentaux. Ainsi, les heures ont été orientées :

- au collège : en français et mathématiques ;
- au lycée : en soutien dans les matières principales.

La cité éducative du plateau de Haye à Nancy, Laxou et Maxéville

Portée par trois communes (Laxou, Maxéville et Nancy) au sein d'une Métropole, celle du Grand Nancy, la cité éducative du Plateau de Haye couvre un ensemble urbain regroupant deux Réseaux d'Éducation Prioritaires Renforcés (REP+).

Grâce au fond d'amorçage de la Cité éducative, les premières actions concrètes ont démarré fin 2019 : mise en œuvre d'une action de formation, portant sur les problématiques langagières des petits, et visant à l'acculturation des ATSEM et des enseignants des 7 écoles maternelles. Un poste de coordonnateur de la cité éducative a été créé et pourvu. Les études diagnostic figurant initialement dans le plan d'action sont en cours de réalisation par un prestataire externe. Elles portent sur les jeunes de 0 à 6 ans et 16 à 25 ans résidant sur le Plateau de Haye.

Lorsque sont arrivées la crise sanitaire et la situation de confinement, des habitudes d'échanges et de travail qui préexistaient pour certaines à la construction de la Cité éducative ont permis une grande réactivité face à l'urgence liée à la continuité éducative. Les liens avec les réseaux associatifs ont notamment été activés pour maintenir des relais auprès des familles.

Cependant, les prises de décisions stratégiques se sont avérées difficiles et ont posé la question de la gouvernance et de la structuration des instances de travail qui ont été revues (en novembre 2020) et montrent aujourd'hui qu'elles sont opérationnelles et permettent le développement du plan d'action.

L'école inclusive

ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE

En décembre 2020, 4685 élèves bénéficient d'un suivi au titre du handicap et de l'inclusion scolaire. L'accompagnement, individuel, mutualisé ou collectif, est assuré par 1356 Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) soit 881.75 Equivalents Temps Plein (ETP).

27 Enseignants(es) référents sont répartis sur le territoire départemental pour assurer le suivi des élèves, la liaison avec les familles et les équipes enseignantes.

Le département de Meurthe-et-Moselle a en outre déployé 62 Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) à la rentrée de septembre 2020. Ces PIAL correspondent à un territoire d'intervention des AESH, pour l'essentiel un collège et son secteur d'écoles, permettant ainsi la mutualisation des moyens et la poursuite d'accompagnement tout au long de l'année (remplacement, continuité école-collège).

Le département de Meurthe-et-Moselle dispose, de plus, d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS). Les ULIS sont des dispositifs spécifiques de scolarisation à effectifs réduits et proposant pour des élèves en situation de handicap des temps de regroupements et des temps d'inclusion scolaire en classe ordinaire :

Le département compte en 2020 :

57 ULIS en école

36 ULIS en Collège

6 ULIS en Lycées Professionnels

Au total 1084 élèves sont scolarisés en ULIS.

En lien avec le déploiement du plan autisme, l'ARS et les établissements médico-sociaux, le département de Meurthe-et-Moselle dispose depuis septembre 2020 de 2 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et 1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

L'école face à la crise sanitaire

Garde des enfants :

Après la décision de fermeture des établissements scolaires en mars 2020, le dispositif de garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise a été très rapidement opérationnel.

Les temps de concertation réguliers entre l'ARS, le Service Petite Enfance du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, les services de l'Éducation Nationale pour les 1^{er} et 2nd degrés et Mme Milbach, sous-préfète de Toul représentant le préfet, ont permis de mettre en place des modes de communication communs à destination de toutes les familles prioritaires pendant la crise et de faire connaître des interlocuteurs clairement identifiés pour chaque situation.

Un réseau de 84 pôles potentiels a été défini en concertation avec les maires, les directeurs d'école et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale. Le nombre d'enfants de personnels prioritaires accueillis a varié entre 150 et 250 élèves chaque jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Le mercredi, la fréquentation a été moindre (entre 70 et 100 élèves). Les pôles ont été activés en fonction des besoins pour la semaine. Les enseignants volontaires se sont mobilisés avec le personnel municipal.

Pour l'accueil du week-end, 8 pôles ont été définis : Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Toul, Lunéville, Pont-à-Mousson, Briey, Labry et Longwy. Un système d'inscription en ligne a été proposé aux parents. Le vendredi les parents demandeurs ont été contactés individuellement afin de leur indiquer l'école et les conditions d'accueil. Le nombre d'enfants accueillis a varié entre 2 et 20 enfants.

Pendant les congés scolaires, le dispositif du réseau des 84 pôles a été maintenu. Entre 130 et 190 enfants ont été accueillis et répartis sur les écoles ou sur les accueils collectifs de mineurs (ACM). En effet, 50% de ces 84 pôles ont été transformés par les municipalités en ACM.

En collège, les besoins ont été moindres : 8 pôles ont accueilli des élèves (7.5 par jour en moyenne), du lundi au vendredi. Néanmoins chacun des 12 collèges déterminés avec le Conseil Départemental (dont les personnels techniques ont été mobilisés) est resté opérationnel pour accueillir les enfants selon les besoins sur l'ensemble de la période.

Mise en œuvre de la continuité pédagogique :

La continuité pédagogique s'est appuyée sur les ressources numériques disponibles, parmi lesquels l'ENT (40% des communes en sont dotées). Face aux différentes difficultés rencontrées (absence de matériel, de connexion wifi, difficultés initiales de connexion...), la mobilisation des enseignants a permis de réduire le nombre de familles sans relation avec l'école (contacts réguliers par téléphone, diffusion de documents papier en respectant les mesures barrières...). Les difficultés rencontrées pour la mise en place d'une amplitude horaire correspondant aux besoins ont été palliées par une mobilisation de tous (IEN, enseignants, personnels municipaux...).

A l'issue de la période de fermeture des établissements scolaires, il a été estimé que 4 à 5% des élèves ont décroché de l'école.

Au collège, le Conseil Départemental a favorisé la mise à disposition par prêt de tablettes aux collégiens.

Au lycée, le dispositif 4.0 a permis un lien direct et rapidement efficient entre élèves et enseignants.

LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Délégué territorial depuis le 1^{er} mars 2021 : Franck Gérolt.
Antérieurement, Éliane Piquet et son adjointe, Aline Osbéry, qui a assuré l'intérim

L'Agence Régionale de Santé (ARS) agit pour le compte du préfet ou lui apporte son expertise sanitaire dans le cadre d'un protocole portant sur les domaines suivants : les événements sanitaires présentant un risque pour la santé de la population ou susceptibles de présenter un risque de trouble à l'ordre public, la protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet de département, la fourniture des avis sanitaires nécessaires à l'élaboration des plans et programmes ou de toute décision impliquant une évaluation de leurs effets sur la santé humaine, les hospitalisations sans consentement, les inspections et contrôles, la permanence médicale et pharmaceutique des soins.

L'activité 2020 de l'ARS-DT54 a été fortement impactée par la crise sanitaire COVID-19. Cela concerne notamment les activités d'inspection-contrôle sur place qui n'ont pas pu se faire, le contrôle sanitaire des eaux de loisirs avec une ouverture intermittente des piscines en lien avec les consignes sanitaires. Les missions relatives à l'habitat indigne ont également été impactées: aucune visite sur place n'a été possible pendant le premier confinement puis l'activité a repris progressivement sans pouvoir reprendre le rythme très soutenu de 2019.

Prévention et gestion des risques liés à l'eau

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le contrôle sanitaire concerne non seulement les réseaux publics de distribution, mais aussi les réseaux alimentés par des puits privés qui desservent des établissements accueillant du public (entreprises, restaurants, gîtes...) ou des entreprises agro-alimentaires.

Des prélèvements et analyses d'eau sont effectués par un laboratoire agréé, désigné par le directeur général de l'ARS dans le cadre d'un marché public (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020) en différents points du réseau potable (captages d'eau potable, réservoirs, stations de traitement et robinets des consommateurs).

Ces analyses incluent la recherche d'éléments physico-chimiques et bactériologiques classiques ainsi que celle de polluants (pesticides, composés organiques volatils, métaux lourds...).

La conformité de l'eau est établie en comparant les résultats des analyses de l'eau à des limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

L'ARS expertise les résultats du contrôle sanitaire et, en cas de non-conformité et de risque sanitaire pour le consommateur, propose au préfet les mesures de gestion adaptées (restriction de consommation, dérogation aux limites de qualité après évaluation du risque sanitaire...). Elle rédige une note sur la qualité de l'eau rédigée par l'ARS qui est jointe à la facture d'eau établie par les communes. Une synthèse est également diffusée aux unités de distribution de plus de 3 500 habitants.

Quelques chiffres :

- 470 captages destinés à la production d'eau potable ;
- 369 unités de distribution (UDI = zone géographique de distribution d'eau de qualité homogène et gérée par un couple unique « maître d'ouvrage-exploitant », tenant compte également des limites administratives départementales) ;
- 4 642 prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine ;
- 5 restrictions de consommation prononcées pour 3 137 habitants ;
- pas de contrôle et d'inspection sur site d'installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscine

Afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour les baigneurs, les piscines ouvertes au public doivent être déclarées. Elles font l'objet de contrôles sanitaires réguliers par l'ARS, portant notamment sur l'hygiène générale de l'établissement et la qualité de l'eau des bassins, conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020), sont communiqués aux gestionnaires des piscines qui doivent les porter à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

En cas de non-conformité, l'ARS propose les mesures de gestion adaptées qui peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative du bassin.

Quelques chiffres :

- 59 établissements (publics/privés, permanents/saisonniers), 107 bassins (hors pédiluves) ;
- 892 analyses (hors pédiluves), 13 fermetures de bassin prononcées ;
- 0 contrôle et inspection sur site.

Points clés :

- en raison du contexte sanitaire, de nombreux établissements ont eu en 2020 une exploitation compliquée alternant ouverture et fermeture, notamment les piscines privées qui ont connu plusieurs mois de fermeture ;
- la succession des périodes d'ouverture et de fermeture a nécessité un travail permanent d'adaptation des services de contrôle et du laboratoire ;
- Un nouveau centre aquatique à vu le jour fin 2019, celui de la communauté de communes de Moselle-et-Madon, en remplacement de la piscine de Neuves-Maisons.

Contrôle sanitaire des baignades en eau libre

Les baignades en eau libre sont déclarées au préfet et au directeur général de l'ARS par les maires, après recensement des sites sur leurs communes.

La personne responsable d'une eau de baignade (PREB) réalise un profil de vulnérabilité de sa baignade. Ce document est renouvelé en fonction du classement réalisé en fin de saison, au vu des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières années.

Le contrôle sanitaire comprend l'inspection des sites (respect de la réglementation, hygiène générale, contrôle des mesures de gestions mises en œuvre) et la surveillance analytique des eaux de baignade (prélèvements et analyses).

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par le directeur général de l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020), sont communiqués aux PREB qui doivent les porter à la connaissance des usagers par affichage sur le site.

En cas de non-conformité des analyses, la PREB informe l'ARS des circonstances qui ont ayant eu une incidence négative sur la qualité des eaux de baignade. En cas de dépassement d'une norme impérative le maire, le PREB ou le préfet peut fermer la baignade.

Quelques chiffres :

- 3 baignades déclarées mais 1 seule ouverte au public en raison du contexte sanitaire COVID-19, 15 analyses, 0 contrôle sur site ;
- 0 fermeture de baignade prononcée ;
- Événements particuliers : 1 bloom de cyanobactéries à Pont-à-Mousson.

Point clés : Classement des baignades :

- Favières : excellent,
- Pont-à-Mousson : excellent,
- Pierre-Percée : insuffisant

Prévention du risque légionellose

A réception d'une déclaration obligatoire d'un cas de légionellose, l'ARS doit mener une double enquête médicale et environnementale, pour prévenir l'apparition d'autres cas.

Les 15 enquêtes environnementales réalisées pour les 15 cas déclarés en Meurthe-et-Moselle (dont 13 y étant domiciliés et 2 y ayant séjourné) ont conduit notamment au contrôle sur pièces de 12 établissements recevant du public (ERP) fréquentés par les patients (2 établissements de santé, 2 hôtels, 1 EHPAD et 6 supermarchés). 24 prélèvements ont été effectués aux domiciles des patients. A deux reprises, une souche environnementale identique à la souche « patient » a été mise en évidence (réseau d'eau dans une caravane, réseau d'eau sur un lieu de travail). Aucun épisode avéré de cas groupés n'a été identifié.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 prévoit une surveillance des installations d'eau chaude sanitaire dans les ERP : suivi de la température et analyses légionelles. Dans ce cadre, la DT ARS procède à des contrôles sur pièces et des contrôles sur site.

Un contrôle sur place a été réalisé sur un établissement médico-social.

Des contrôles sur pièces et/ou accompagnements de gestionnaires ont porté sur : 6 établissements sanitaires, 13 établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements pour personnes handicapées), 24 piscines, 10 locaux sportifs, 5 hôtels, 2 campings, 1 établissement scolaire, 2 établissements pénitentiaires ainsi que 11 structures diverses.

Ils ont mis en évidence une contamination du réseau d'eau chaude sanitaire pour 23 d'entre eux, avec un suivi réalisé par l'ARS-DT54. Cela a concerné 2 établissements sanitaires, 3 établissements médico-sociaux, 7 piscines, 3 établissements sportifs, 1 camping, 1 établissement scolaire, 1 hôtel, 1 établissement pénitentiaire ainsi que 4 autres structures.

Quelques chiffres :

- 15 cas de légionellose domiciliés ou ayant fréquenté le département ;
- 75 contrôles (sur pièces et/ou sur site) ;
- 23 contaminations de réseaux d'eau chaude sanitaire avec accompagnement ARS.

Périmètres de protection des captages

L'instauration des périmètres de protection des captages (PPC) s'inscrit dans une démarche globale permettant de répondre à plusieurs obligations :
autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine en application des articles L.1321-7 et R.1321-6 à 8 du code de la santé publique ;
déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général
instauration des périmètres de protection en application des articles L.215-13 du code de l'environnement et L.1321-2 du code de la santé publique.

Quelques chiffres :

- 4 déclarations d'utilité publique signées,
- 4 nouveaux captages protégés dans l'année
- 36 captages restant à protéger

Prévention et gestion des risques dans les espaces clos

Lutte contre l'habitat indigne et saturnisme infantile

Habitat indigne

L'habitat indigne recouvre les situations d'habitats dégradés qui font l'objet d'un pouvoir de police. Il s'agit principalement des manquements aux règles d'hygiène (non respect du règlement sanitaire départemental, police générale du maire), de l'habitat insalubre (pouvoir de police spéciale du préfet) et de l'habitat menaçant ruine (pouvoir de police spéciale du maire).

Quelques chiffres :

- 295 signalements/plaintes reçues par l'ARS-DT54, 25 visites techniques (ARS) ;
- 49 arrêtés d'insalubrité pris (44 sur proposition du DG ARS, 3 sur proposition du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de Nancy, 2 sur proposition du SCHS de Lunéville).
Parmi ces 49 arrêtés, on compte :
 - ✓ 27 insalubrités remédiables et 6 insalubrités irrémédiables pris au titre de l'article L.1331-26 du code de la santé publique (CSP) avec passage en CODERST ;
 - ✓ 16 arrêtés d'urgence ;
 - ✓ dont 11 au titre de l'article L.1311-4 du CSP, ne nécessitant pas de passage en CODERST (dont 2 pris par le SCHS de Nancy) ;
 - ✓ dont 5 au titre de l'article L.1331-26-1 du code de santé publique (dont 1 pris par le SCHS de Nancy) ;
 - ✓ 14 arrêtés de levée d'insalubrité (dont 1 à Lunéville) : 6 concernant des procédures d'insalubrité remédiable, 8 pour des mises en demeure liées à un danger sanitaire ponctuel.

Procédures en cours (arrêtés non levés) :

- 139 insalubrités remédiables (dont 6 « amendements Mathieu ») ;
- 37 insalubrités irrémédiables ;
- 27 mises en demeure (au titre de l'article L.1311-4 du CSP).

Les actions de promotion de la lutte contre l'habitat indigne et non décent (LHIND) et de sensibilisation ont dû être interrompues avec la crise sanitaire COVID-19. Seules deux sensibilisations ont ainsi pu être menées en 2020.

L'année 2020 a vu la poursuite du partenariat de signalements DT- ARS / SDIS ayant entraîné un fort accroissement d'activité du Comité Technique Habitat Indigne (CTHI). La DT ARS a ainsi traité 130 signalements de situations préoccupantes (151 en 2017, 132 en 2018, 203 en 2019) dont 87 comportant des critères d'habitat dégradé et pouvant relever de l'habitat indigne (117 en 2017, 104 en 2018, 129 en 2019).

Les signalements par les services sociaux des établissements de santé se poursuivent également (principalement celui du CHU de NANCY) avec 12 situations signalées (22 en 2018, 30 en 2019).

12 nouvelles situations d'incurie dans le logement (dont les syndromes de Diogène) ont été orientées vers l'Équipe Pluri-professionnelle dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement (EPSIL) portée par l'association Espoir 54 un binôme (psychologue/travailleur social) chargé d'accompagner les occupants et de faciliter une réhabilitation psychosociale. Cette expérimentation a vocation à se poursuivre en 2021.

Saturnisme

Conformément à l'article L.1334-1 du code de la santé publique, tout médecin dépistant un cas de saturnisme (plombémie supérieure ou égale à 50 µg/L) doit le signaler sans délai au médecin de l'ARS. Aucun cas de saturnisme infantile n'a été constaté.

La qualité de l'air intérieur

Le radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut s'accumuler plus ou moins dans l'air intérieur des bâtiments, et atteindre des concentrations très élevées. C'est un agent cancérigène certain, responsable de 5 à 12 % des décès par cancer du poumon en France.

Le décret n°2018-434 du 4 juin 2018 du ministère de la santé et ses textes d'application ont modifié les dispositions réglementaires relatives à la gestion du risque radon. Elles sont applicables au 1^{er} juillet 2018 pour les établissements existants et au 1^{er} juillet 2020 pour les nouveaux établissements.

Les communes sont classées en 3 zones :

- zone 1 à potentiel radon faible ;
- zone 2 à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments : 101 communes du département sont concernées ;
- zone 3 à potentiel radon significatif. : 3 communes du département sont concernées (Bionville, Raon-les-l'Eau, Neufmaisons).

Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans sont désormais soumis à la réglementation au même titre que les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat, certains établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec capacité d'hébergement, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires.

Le niveau de référence est abaissé à 300 Bq/m³ (auparavant il était de 400 Bq/m³).

L'ARS veille ainsi au respect de la réglementation dans les établissements visés et à l'accompagnement des responsables en cas de dépassement des seuils réglementaires.

Aucun dépassement du seuil de 300 Bq/m³ n'a été signalé en 2020.

Intoxications par le monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone déclarées à l'ARS donnent lieu à une enquête environnementale (à l'exception des tentatives de suicide, des incendies, des intoxications en milieu professionnel et hors territoire d'un SCHS).

Cette enquête vise à déterminer la cause réelle de l'intoxication afin d'éviter les récurrences. Elle décrit notamment le local où s'est produite l'intoxication, la ou les source(s) en lien avec l'intoxication et les facteurs favorisants, ainsi que le cas échéant, les mesures correctrices.

Quelques chiffres :

- 5 foyers d'intoxications
- 18 personnes impliquées

L'amiante

1 plainte a été traitée dans l'année.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les opérateurs de repérage amiante ont l'obligation de transmettre au préfet les rapports mentionnant la présence d'amiante dégradé. Dans ce cadre, l'ARS s'assure que le propriétaire prend les mesures conservatoires et programme le retrait de matériau. Une seule situation a été traitée en 2020.

Grands rassemblements et opération interministérielle vacances (OIV)

L'ARS est invitée à donner son avis sur la tenue de grands rassemblements, tels que des manifestations sportives (Enduro Val de Lorraine...), des festivals (Jardin du Michel, Summer East Festival...) ou d'autres manifestations (Mondial Air Ballon...).

Cet avis concerne aussi bien l'hygiène (sanitaire, douches...), la distribution d'eau potable, la gestion des déchets, la prévention (déchets d'activités de soins à risque infectieux, addictions, nuisances auditives...) ou les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

Un seul avis a été rendu en 2020, mais aucun grand rassemblement ne s'est tenu en raison du contexte sanitaire COVID-19.

L'ARS participe habituellement chaque année à un contrôle sur site dans le cadre de l'Opération interministérielle Vacances (OIV). Les principaux points de contrôles portent sur les risques liés aux légionelles, l'application de la réglementation amiante, la prévention « canicule », l'application de la réglementation tabac voire le contrôle sanitaire des piscines/baignades. En 2020, l'OIV n'a pas eu lieu, toujours en raison du contexte sanitaire.

Prévention et gestion des risques dans l'environnement extérieur

L'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact liés aux activités humaines

L'ARS assure le rôle d'expert sanitaire de l'État dans l'examen des projets d'installations ou aménagement susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et, plus particulièrement, sur la santé des populations riveraines.

Elle est ainsi consultée pour rendre des avis sur des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des projets divers (routes, réseau gaz, EDF – loi sur l'eau), sur les dossiers Loi sur l'Eau et Autorité Environnementale. 52 avis sanitaires ont été rendus.

Points clés

- Avis sur les projets de modifications des systèmes de production de chaleur des soudières de lorraine que sont SOLVAY à Dombasle-sur-Meurthe et NOVACARB à Laneuveville-devant-Nancy.

Urbanisme

L'ARS formule des avis portant sur l'alimentation en eau, la protection de la ressource... dans le cadre de l'instruction de permis de construire ou de l'élaboration des documents d'urbanisme par les collectivités locales. 24 avis sur PLU / PLUI et 167 avis sur permis de construire et autres documents d'urbanisme ont été rendus.

Funéraire

Les activités funéraires sont régies par des dispositions législatives et réglementaires codifiées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), renvoyant à des compétences municipales et préfectorales.

Dans ce cadre, l'ARS est sollicitée pour avis sanitaire sur les chambres funéraires (0 avis rendu), crématoriums et dans certaines conditions précisées par le CGCT, pour la création ou la translation de cimetières en agglomération.

Prévention et gestion de crise

Concernant le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet, l'ARS-DT54 a participé à la mise à jour des plans canicule et grand froid 2020 et des fiches réflexes PPI (Plan particulier d'intervention).

Avec la préfecture, l'ARS-DT54 a également participé en lien avec les différents services de l'État à un exercice national « Délestage » et à 3 exercices inopinés PPI afin de tester la chaîne d'alerte.

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre de limiter les risques d'incendie, d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique, ainsi que d'alerter les services de secours et faciliter leur intervention. L'ARS-DT54 participe aux commissions de sécurité d'arrondissement (CSA), avec voie délibérative pour les ERP de TYPE U, c'est-à-dire les établissements de soins. Dans ce cadre, 3 avis ont été rendus par la CSA dont 1 défavorable.

Soins psychiatriques sans consentement

L'activité soins psychiatriques sans consentement est assurée au sein de l'ARS par le département dédié, rattaché à la direction déléguée des affaires juridiques, avec un encadrement hiérarchique et l'appui d'un cadre expert compétent pour les départements 54-67-68-88.

L'activité assurée pour le compte du préfet par l'ARS Grand Est en 2020 est d'une part celle relative à l'élaboration des arrêtés préfectoraux. Avec 821 arrêtés, cette activité a subi une diminution, notamment pendant le premier confinement (2017 : 960 ; 2018 : 969 ; 2019 : 950).

Dans cette activité, la part de l'activité due à l'unité hospitalière de soins adaptés UHSA¹ est toujours conséquente, puisque elle représente à elle seule 164 admissions (143 en 2019) sur 244 admissions totales, toutes mesures confondues.

D'autre part, concernant le contrôle des mesures de soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (SPDRE) par le juge des libertés et de la détention (en l'occurrence les JLD des TGI de Nancy et de Briey), cette activité est en très légère baisse avec 201 saisines en 2020 (209 en 2019 ; 197 en 2018 ; 205 en 2017 ; 198 en 2016). Dans ce domaine, les mainlevées sont toujours en faible nombre (6 en 2020 ; 2 en 2019 ; 6 en 2018), mais l'année 2020 a été surtout marquée par les deux mainlevées prononcées par le JLD de Nancy du 15 mai, pour défaut d'information du patient sur ses droits et garanties, dont l'une a fait l'objet d'un pourvoi en cassation en cours d'instruction.

Quelques chiffres :

- Nombre d'arrêtés préfectoraux pris en 2020 : 821
- Nombre de saisines du juge des libertés et de la détention : 201

Détail des admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

- L. 3213-1 (admissions directement décidées par le préfet) : 6
- L. 3213-2 (admissions suite à une mesure provisoire d'un maire) : 38
- L. 3213-6 (transformation SPDT² en SPDRE³) : 5
- D. 398 (détenus hospitalisés en établissement de santé mentale) : 0
- L. 3214-3 (admission de détenus hospitalisés en UHSA) : 164
- L. 122-1 (admissions irresponsables pénaux) : 4

Détail des saisines et des ordonnances des juges des libertés et de la détention du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

- ✓ Nombre de saisines du JLD effectuées : 201
- ✓ Ordonnances de maintien : 195
- ✓ Mainlevées : 6

1 UHSA : Unité Hospitalière Spécialement Aménagée

2 SPDT : Soins psychiatrique à la Demande d'un Tiers ou en cas de péril Imminent

3 SPDRE : Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'État

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Directrice : Hélène Say

Les missions d'État exercées sous l'autorité du préfet s'articulent autour du contrôle scientifique et technique de la totalité des archives publiques, sur support papier ou électronique, produites ou gérées, sur le territoire du département. Il se traduit notamment par des visites sur site, l'aide à l'élaboration et la validation des tableaux de tri, le conseil pour la mise en œuvre des procédures d'archivage, l'audit des chaînes de numérisation et des procédures d'archivage électronique notamment dans les cas de destruction anticipée des documents numérisés, la vérification du respect des normes en matière de construction et d'aménagement de locaux d'archives, enfin l'organisation de formations.

Pour exercer ces missions, trois agents du ministère de la culture sont affectés à la direction des archives (deux conservateurs du patrimoine et un agent de catégorie B).

Les priorités stratégiques

Elles se déclinent autour de trois axes majeurs :

- doter tous les producteurs d'archives publiques de tableaux de gestion des archives et données, et accompagner leur actualisation en tant que de besoin ;
- préparer et accompagner la mise en place de procédures d'archivage électronique (« ingénierie archivistique ») ;
- veiller à la mise en œuvre et au suivi régulier des procédures d'archivage réglementaires en application des tableaux de gestion.

La crise sanitaire et ses conséquences sur les modes de travail ont eu un impact sur l'exercice de ces missions qui reposent en grande partie sur des visites dans les services et des chantiers d'archivage sur site.

À ces missions régulières s'est ajoutée, en 2020 et à la suite des élections municipales et intercommunales, l'organisation du récolement des archives dans les 591 communes du département et les 18 établissements publics de coopération intercommunales, à l'appui du procès-verbal de décharge et prise en charge des archives. Deux campagnes de relance ont été menées à la suite de l'instruction du préfet du 25 mai (1^{er} tour) et 17 juillet (2^d tour).

Le contrôle en chiffres

- **Contrôle sur site et formation**

Nombre de visites d'inspection ou information des producteurs : 38

Nombre de tableaux de tri visés : 10

Nombre de formations assurées auprès des producteurs d'archives publiques : 3

- **Contrôle des archives publiques externalisées**

Nombre de producteurs d'archives publiques du département ayant déclaré l'externalisation d'archives publiques non définitives : 7

Linéaire concerné : 20 853 ml

Volume de données électroniques concerné : 25 600 013 Go (dont 25,6 To pour le seul Établissement public foncier de Lorraine)

- **Visas d'éliminations d'archives publiques**

Nombre de services producteurs ayant soumis au moins un bordereau : 198

Volume de données détruites avec visa : 0 Go

Linéaire d'archives éliminables détruites avec visa : 11 384 m

	État, services à compétence régionale	État, compétence dép./ locale	Org. de droit privé avec missions de service publ.	Établ. publics de santé	Communes et EPCI	Services et établ. publ. du Département
2020						
ml	4684	2575	1552	1164	581	514

- **Récolement des archives communales et intercommunales**

Nombre de communes pour lesquelles le procès-verbal de prise en charge des archives a été établi, signé et transmis avec un récolement : 232 (39%)

Nombre de communes pour lesquelles le procès-verbal de prise en charge des archives a été établi, signé et transmis avec un récolement : 5 (28 %)

Les commémorations de la guerre de 1870-1871

Le 23 janvier 2020, le préfet et le président du conseil départemental ont créé un comité de pilotage des manifestations destinées à commémorer la guerre de 1870-1871, en partenariat avec la délégation départementale du Souvenir français. L'organisation et le fonctionnement du comité technique ont été confiés à la direction des archives départementales.

La crise sanitaire a conduit à annuler la plupart des manifestations prévues mais un portail Internet a été créé, hébergé par le Département, qui continuera à servir de support de communication pour les commémorations de la création du département en 2021 : <http://meurthe-et-moselle.fr/150-ans/1870-1871-de-la-guerre-%C3%A0-la-naissance-de-la-meurthe-et-moselle>



Directeur de la publication
Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe-et-Moselle

Réalisation

Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination interministérielle

Avec le concours

du Service départemental de la communication interministérielle
et du Service reprographie

Préfecture de Meurthe-et-Moselle,

1, rue Préfet Claude Erignac

CS 60031 - 54038 Nancy CEDEX

Site internet : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr